



*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence

ENTRE

La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence,

Représentée par son Président en exercice, Monsieur Julien MERLE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 7 décembre 2021,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

A) Le territoire du contrat

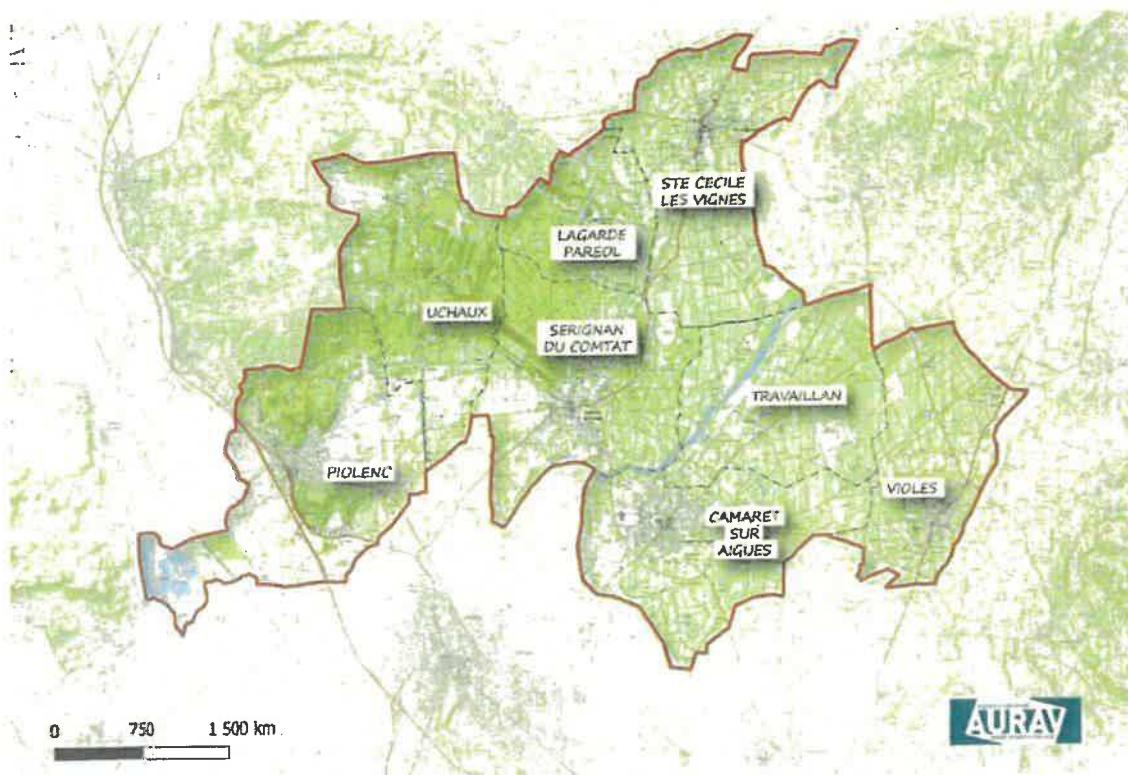
La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est un territoire de 142 km² au Nord du Vaucluse, qui s'étend de la vallée du Rhône à l'Ouest, jusqu'aux Dentelles de Montmirail à l'Est ; de la vallée de l'Aygues au Sud jusqu'à la Drôme Provençale au Nord.

Avec les 8 communes qui la composent, la CCAOP est un territoire essentiellement rural qui fait partie du bassin de vie Orangeois. Depuis 2017, l'intercommunalité a rejoint le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon pour travailler en synergie, le développement territorial à venir.

En 2021, 20 013 personnes habitaient le territoire, soit une densité de 141 habitants par km².

La moitié de la population de la CCAOP se situe sur les communes de Piolenc et de Camaret-sur-Aigues, à l'inverse des communes de Lagarde-Paréol, Travaillan et Uchaux dont les densités de population sont plus faibles.

Carte d'identité du territoire de la CCAOP



Densité de population sur le territoire de la CCAOP en 2021 – source INSEE

| Commune | Population en 2021 | Superficie en km ² | Densité de population (hab/km ²) |
|--------------------------|--------------------|-------------------------------|--|
| Lagarde Paréol | 341 | 9 | 37,9 |
| Travaillan | 730 | 18 | 40,56 |
| Uchaux | 1 708 | 19 | 89,89 |
| Violès | 1 729 | 15 | 115,27 |
| Sainte Cécile-les-Vignes | 2 600 | 21 | 123,81 |
| Sérignan du Comtat | 2 843 | 20 | 142,15 |
| Camaret sur Aigues | 4 644 | 18 | 258 |
| Piolenc | 5 418 | 25 | 216,72 |

La croissance de la population est dynamique sur le territoire, comparativement à ses principaux voisins : le taux d'accroissement annuel moyen de la population augmente de +0,8 %/an entre 2012 et 2017 alors qu'il est en moyenne de +0,4% en Vaucluse, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en France métropolitaine et de +0,2 %/an sur la Communauté de communes voisine du Pays réuni d'Orange.

L'origine de l'accroissement global de la population résulte davantage du solde migratoire que du solde naturel (resp. +0,56%/an vs. +0,26%/an) entre 2012 et 2017. Le phénomène de périurbanisation, accentué par une accessibilité au foncier, ainsi que la proximité immédiate du bassin d'emploi d'Orange explique en partie cet accroissement de population, notamment chez les 45-59 ans dont la part augmente de +1,26%/an entre 2012 et 2017.

Sur le territoire de la CCAOP, la viticulture occupe une place prépondérante, en grande partie sous l'appellation Côtes du Rhône, avec les AOC spécifiques « Plan de Dieu » et « Massif d'Uchaux » mais aussi par les cultures fruitières et maraîchères de la vallée du Rhône.

Le secteur industriel repose essentiellement sur l'industrie agro-alimentaire et les industries d'extraction et de transformation, principalement concentrées dans le triangle Camaret-sur-Aigues / Piolenc / Sérignan-du-Comtat.

L'ensemble du territoire est aussi concerné par les risques naturels, notamment le risque inondation lié au Rhône, à l'Ouvèze et à l'Aygues mais aussi au risque feux de forêt sur le massif d'Uchaux, impactant le développement du territoire.

A) Les caractéristiques du territoire

Les axes de communication structurants :

Le territoire de la CCAOP est traversé sur sa frange ouest par l'autoroute A7, avec une entrée et sortie sur la commune de Piolenc, via un demi-échangeur, optimisant ainsi la desserte du territoire. Le pôle d'emplois d'Avignon est alors accessible en moins de 30 min. La Nationale 7 offre une alternative à l'A7 et facilite les accès sur le pôle urbain d'Orange.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Le centre de la CCAOP est desservi par les départementales RD 976 et RD 43 connectant les communes de Camaret-sur-Aygues, Sérignan-du-Comtat et Sainte-Cécile-les-Vignes à Orange et Nyons.

La frange est du territoire est desservie par la RD977 connectant Violès à Vaison-la-Romaine en 20 min.

En revanche, aucun axe structurant majeur ne traverse la CCAOP selon un axe est/ouest. Un requalibrage de la RD23 entre Violès et Camaret-sur-Aigues a permis d'améliorer la mobilité sur cette partie du territoire.

Concernant le transport ferroviaire, la CCAOP est traversée sur sa frange ouest par la ligne TGV Paris-Marseille dont la gare la plus proche est celle d'Orange. Une ligne TER connectant Avignon à Bollène parcourt également le territoire, sans pour autant le desservir. Afin de développer les mobilités alternatives à la voiture et de favoriser les transports en commun, le territoire est favorable au projet de réouverture de la gare de Piolenc. Ce projet optimisera fortement les mobilités pour les actifs et scolaires vers les pôles d'Orange, Bollène et Avignon.

Le réseau Trans'Vaucluse complète l'offre en transport sans pour autant desservir l'ensemble des communes du territoire. La fréquence et la durée des transports restent un frein à un usage optimisé de ce service.

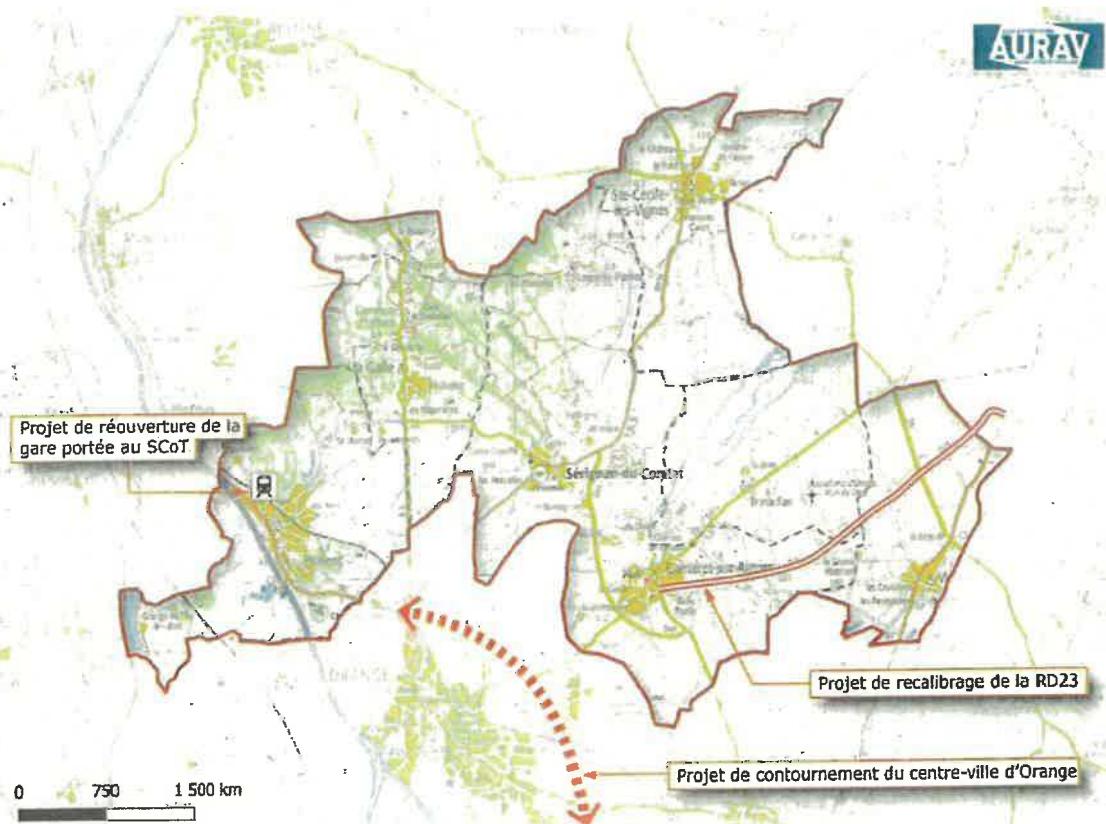


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Les axes de communication structurants sur la CCAOP



Equipements et services structurants :

Le territoire de la CCAOP fait partie du bassin de vie Orangeois dont Orange, la ville centre, lui confère une offre de services et d'équipements d'envergure départementale : formation supérieure, lycées, collèges, centre hospitalier, services de santé pluridisciplinaire, gare TER/TGV, offre commerciale conséquente allant du quotidien à l'exceptionnel, tribunal, pôle emploi, cinémas... Cette offre rayonne et profite à l'ensemble des administrés de la CCAOP.

Sur les communes de la CCAOP, l'offre en services, commerces et équipements, si elle présente un caractère disparate, apparaît toutefois complémentaire entre les communes et au regard de l'offre disponible sur les territoires voisins.

■ Offre scolaire :

Concernant l'offre d'enseignement, l'ensemble des communes dispose d'au moins une école élémentaire. Piolenc et Camaret-sur-Aigues disposent chacune de trois écoles publiques et d'une école privée. L'offre en crèche et école maternelle est moins développée étant donné que Lagarde-Paréol, Travaillan, Uchaux et Violès ne disposent pas de structure d'accueil dédié à la petite enfance.

Il existe un unique collège sur le territoire sur la commune de Ste Cécile-les-Vignes qui accueille les élèves des communes de Ste Cécile, Travaillan, Violès, Lagarde Paréol et Sérignan-du-Comtat. Les collèges situés sur Orange et Bollène permettent d'accueillir les élèves de Piolenc, Camaret-sur-Aigues et Uchaux. Ils complètent ainsi cette offre, tout comme les lycées qui font défaut sur le territoire de la CCAOP.

Avec près de 20% de la population ayant moins de 15 ans, les équipements scolaires et parascolaires sont essentiels pour répondre aux besoins des administrés et favoriser l'accueil de jeunes ménages.

■ Offre de santé :

Concernant l'offre de soins, trois communes sur les huit qui composent le territoire ne disposent pas de médecins généralistes. Piolenc, Camaret-sur-Aigues, Sérignan-du-Comtat et Sainte-Cécile-les-Vignes sont les communes les mieux dotées en offres de soins proposant ainsi des médecins généralistes, des dentistes, des infirmiers, des kinésithérapeutes ou encore des orthophonistes.

Pour ce qui est de l'hébergement de personnes âgées, il existe sur le territoire trois structures d'accueil sur les communes de Violès, Piolenc et Sainte Cécile-les-Vignes.

A noter également sur la commune d'Uchaux, un centre d'accueil et hébergement pour adultes handicapés

Avec une population de près de 27% de personnes ayant plus de 60 ans, l'accès aux services médicaux est un enjeu important du territoire, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Cette problématique est d'autant plus renforcée du fait que de moins en moins de médecins se déplacent à domicile.

■ Offre de sports et loisirs :

En raison de la richesse de ses paysages et de ses espaces naturels, le territoire de la CCAOP présente un potentiel attractif pour les pratiques sportives et de loisirs de pleine nature. À ce titre, outre le GR 4 et les pistes pédestres qui traversent le territoire, de nombreux chemins de petites randonnées ont été fléchés sur les huit communes. C'est ainsi près de 100 km de sentiers qui s'offrent à tous les niveaux de marcheurs. Des sentiers thématiques ont également été aménagés afin de mettre en lumière les singularités locales comme des sentiers botaniques à Uchaux ou Sérignan-du-Comtat ou encore des sentiers vigneron à Violès et Travaillan.

Concernant l'offre cyclo, trois circuits différents sillonnent la Communauté de communes. Ils font en moyenne 30 km mais des variantes permettent de faire 15 ou 60 km. Ces circuits de découverte à vélo empruntent des routes accessibles pour tous afin de permettre des balades à tous les niveaux.

Trois espaces ludiques autour de plans d'eau ont été aménagés afin de permettre la pratique de la baignade et/ou de la pêche à Camaret-sur-Aygues, Piolenc et Sainte-Cécile-les-Vignes.

Quelques équipements sportifs complètent cette offre notamment avec des courts de tennis, des salles de sports de combat, de remise en forme ou encore des gymnases. Ces équipements se concentrent essentiellement sur les quatre communes les plus peuplées du territoire.

■ Accès au réseau numérique :

La fibre optique pour une connexion internet à très haut débit est en cours de déploiement dans les communes de la CCAOP. En effet, le Département de Vaucluse vise à travers son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) que 100 % du Vaucluse soit connecté au très haut débit en 2022. Ainsi la CCAOP disposera prochainement d'un véritable levier pour l'accès aux services en ligne de la population, mais aussi économiques pour l'ensemble des entreprises qui la composent.

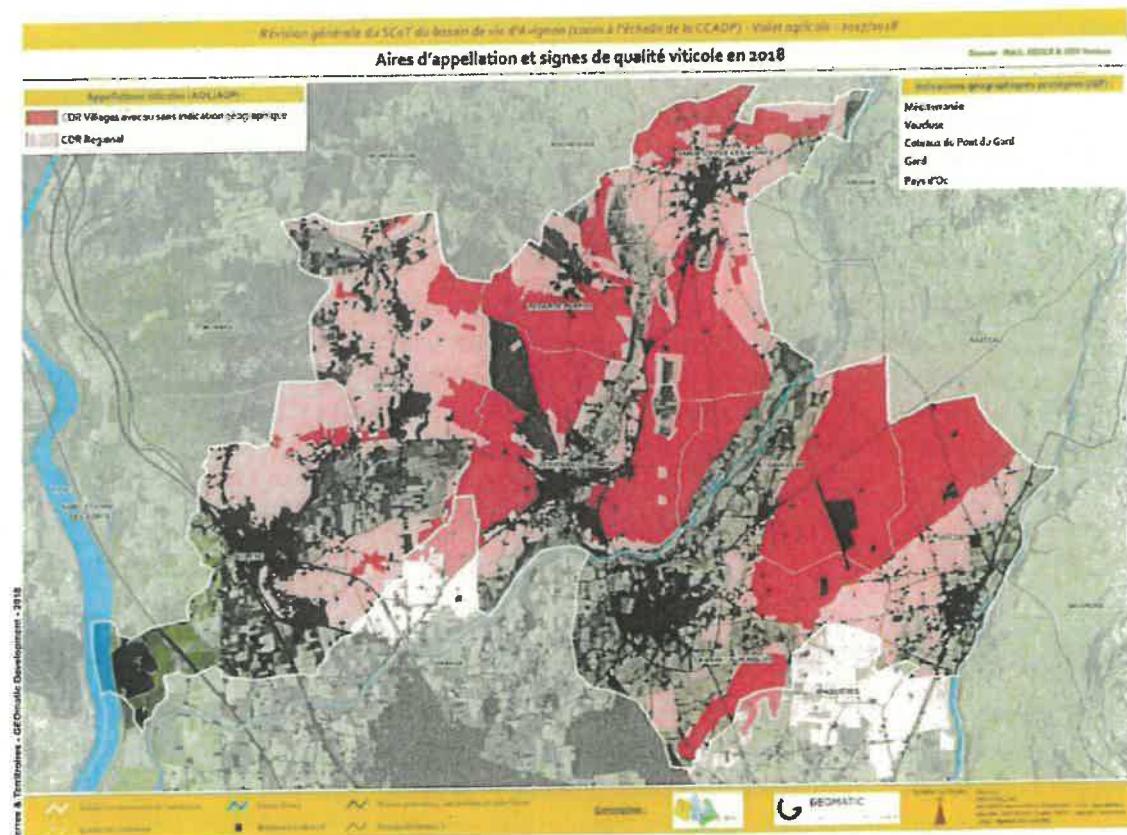
À ce jour, la part des locaux raccordables FTTH sur la CCAOP représente 60%.

Concernant la couverture 4G, l'ensemble du territoire dispose de cette technologie, dont au moins deux opérateurs fournissent le service.

Thématisques prégnantes sur le territoire :

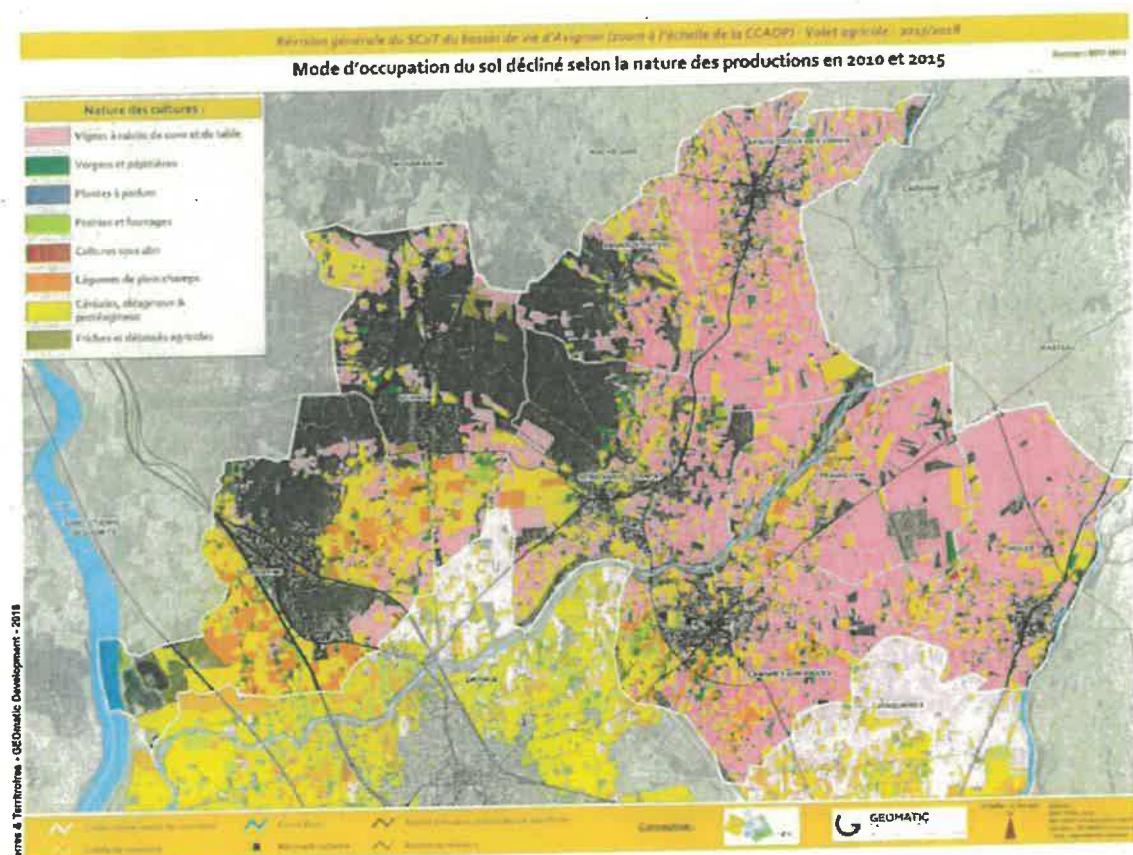
Sur la CCAOP, l'agriculture représente 63% des terres du territoire, dont la majeure partie est identifiée comme ayant un potentiel de production agricole exceptionnel. Ces surfaces sont précieuses compte tenu de la potentialité productive élevée et adaptable à tous types de productions agricoles. La préservation de ce foncier est un enjeu majeur pour le milieu agricole, d'autant plus que celui-ci se fragilise par les pressions exercées dues aux espaces artificialisés au profit du résidentiel ou de l'économie. À ce jour, on dénombre 280 exploitations agricoles recensées sur la CCAOP.

Parmi elles, la viticulture occupe une place prépondérante, en grande partie sous l'appellation Côtes du Rhône, avec les AOC spécifiques « Plan de Dieu » et « Massif d'Uchaux ». Ainsi sur les communes de Travaillan, Lagarde-Paréol, Ste Cécile-les-Vignes et Violès, plus de 50% de la population active travaille dans la viticulture.



Les cultures de légumes de plein champ et les céréales représentent une autre production significative pour le territoire.

Sur la commune de Sérignan-du-Comtat, 100 ha d'amandiers viennent d'être plantés par la Compagnie des amandes, devenant ainsi le plus grand verger d'amandes de France. Un partenariat est en cours avec le Naturoptère, pour planter également des haies et favoriser la biodiversité.



Pour autant, l'accès à la ressource en eau est inégal sur le territoire. Face au changement climatique, de multiples enjeux apparaissent notamment :

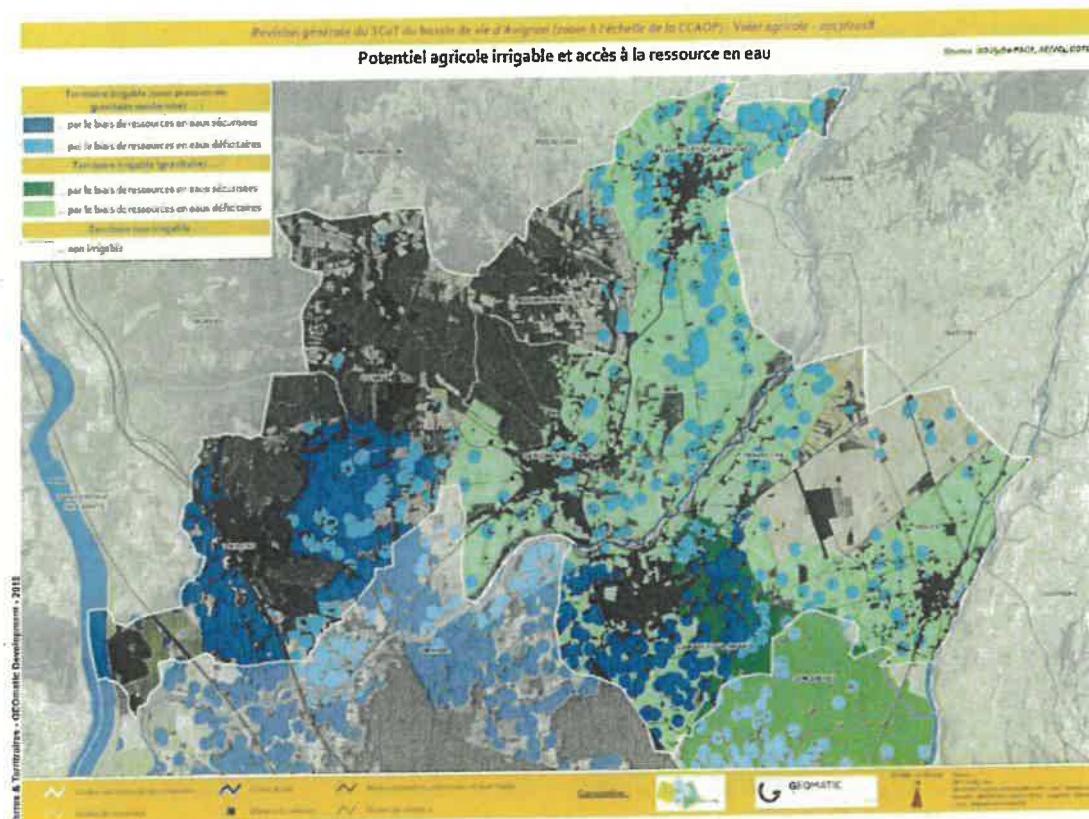
- Préserver durablement les terres agricoles potentiellement irrigables et ayant fait l'objet d'investissements publics,
- Pérenniser / moderniser les réseaux collectifs en transformant le mode d'irrigation gravitaire en sous-pression et/ou en étendant les réseaux afin de répondre aux attentes des exploitations agricoles actuelles.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Le secteur industriel repose historiquement sur l'industrie agro-alimentaire. En effet, plusieurs entreprises se sont implantées dans les années 50-70 et ont ainsi joué le rôle de locomotives dans leur domaine. Un écosystème est ainsi à l'œuvre, entraînant l'implantation et le développement d'entreprises dans ce secteur (sous-traitants, clients, transporteurs...). Parmi celles-ci, deux entreprises historiques, implantées à Camaret-sur-Aygues (Le Cabanon et Raynal & Roquelaure) et une installation majeure en 2020, sur cette même commune (Le Comptoir de Mathilde).

Le Cabanon a été créé fin des années 40, à l'initiative des producteurs de tomates locaux qui décident de se regrouper et de créer leur coopérative agricole. Leur objectif était simple : transformer leurs tomates en produits finis pour les consommateurs. Le Cabanon devient alors la principale conserverie de tomates du secteur. Dans les années 1980, la coopérative Le Cabanon devient une société commerciale qui va diversifier sa gamme de produits : conserves de fruits et légumes, sauces chaudes et froides. L'entreprise, qui a compté jusqu'à 300 employés, a subi ces dernières années quelques difficultés et compte environ 50 employés sur site. Ainsi, la localisation à proximité des zones de productions de tomates et l'expédition facilitée grâce à l'autoroute A7 ont été parmi les raisons de l'implantation de ce site.

Installée depuis la fin des années 60, l'usine BUITONI (groupe Nestlé) à Camaret-sur-Aigues, employait 250 salariés environ. Son implantation était directement liée à celle du Cabanon, puisqu'une partie des productions de tomates et autres coulis était directement utilisées par BUITONI (un « tomatoduc » reliait même ces deux usines). En 2003, l'usine a été rachetée par Raynal et Roquelaure. Originellement implantée dans le Sud-Ouest de la France avec deux sites de production, l'entreprise Raynal et Roquelaure a acquis le site de Camaret-sur-Aigues afin d'y localiser sa production de plats italiens, vendus notamment sous la marque ZAPETTI. Aujourd'hui, le site compte une centaine de salariés.

Il s'agit ici d'un véritable effet d'un écosystème autour de la production des plats cuisinés à base de tomate qui est une des raisons de cette localisation.

Plus récemment, c'est l'entreprise Le Comptoir de Mathilde qui s'est installée sur le territoire. Implantée depuis sa création en 2007 à Tulette (Drôme), l'entreprise fabrique et distribue des produits d'épicerie fine (chocolat, pâte à tartiner, biscuits...). Sa croissance fait qu'elle est devenue un des leaders sur le marché français et compte un parc de 95 boutiques, majoritairement en franchise.

Côté culture et patrimoine, le territoire de la CCAOP dispose d'une offre diversifiée. On trouve notamment :

- Le cirque à l'ancienne Alexis Gruss à Piolenc,
- Le Naturoptère à Sérignan-du-Comtat, centre pédagogique et culturel dédié au monde des insectes et de la nature,
- L'Harmas de Jean-Henri Fabre à Sérignan-du-Comtat,
- La collection Louis Gauthier à Sainte-Cécile-les-Vignes,
- Le musée Christian Delvaque, pour les collections archéologiques à Piolenc,
- Le Musée Lichtner Aix, peintre allemand à Sérignan-du-Comtat,
- L'Aéroclub du plan de Dieu à Travaillan.

Au-delà des musées, le territoire met également à l'honneur les productions agricoles et artisanales locales à travers les marchés provençaux qui se déroulent sur six communes de la CCAOP. A ce titre, la CCAOP a ouvert en juillet 2021, une maison des vins et des produits du terroir.

Socle géographique et paysager :

Le territoire de la CCAOP ne comporte pas de grand relief mais il est encadré par des sommets de renommées tels que le Mont Ventoux et les Dentelles de Montmirail, animant ainsi le grand paysage. Le territoire se caractérise au nord par le massif forestier d'Uchaux culminant à 281 m. Il constitue un relief isolé : ses crêtes boisées dominent fortement les horizons depuis la vallée du Rhône ou la plaine de l'Aygues et de l'Ouvèze. Son versant ouest surplombe le fleuve et constitue un seuil naturel à Mornas. Ce relief offre des vues lointaines qui donnent à voir les grands paysages alentour : vallée du Rhône et collines de l'Ardèche, bassin de Valréas et Ventoux. Cette unité est bien délimitée par le Lez au Nord et à l'Ouest, et l'Aygues au sud. Le canal de Pierrelatte borde le pied du relief entre Bollène et Uchaux.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

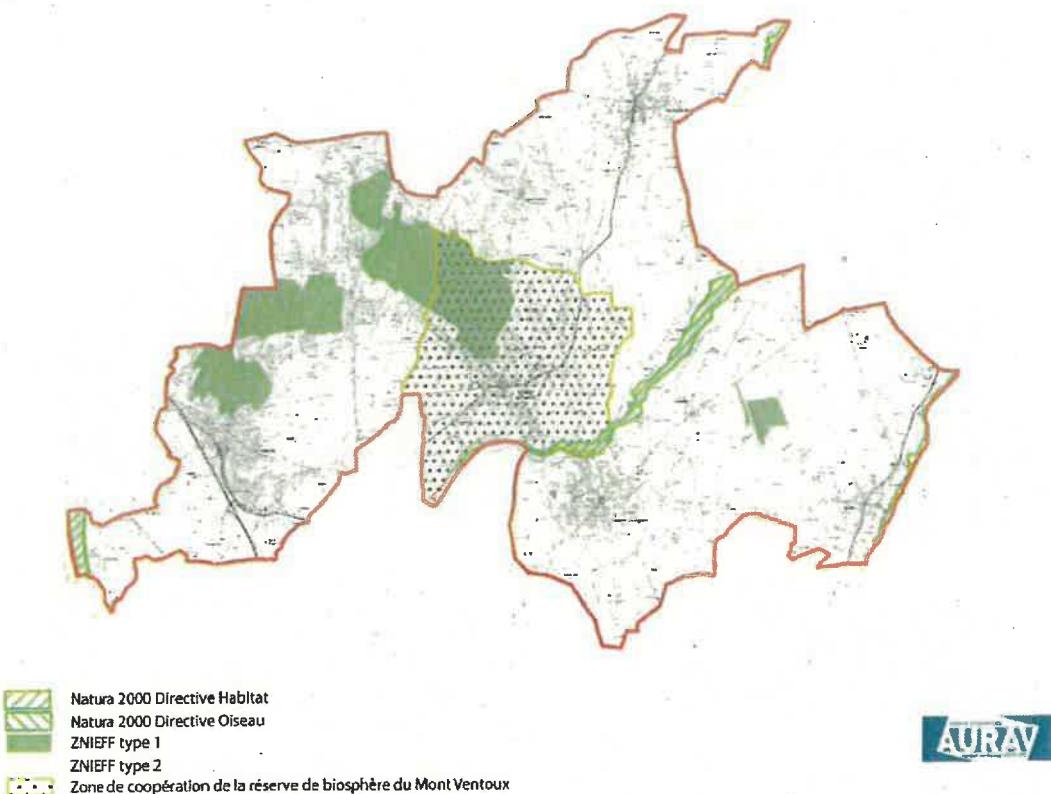
AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Le reste de la CCAOP est couverte par l'entité paysagère du Plan de Dieu, vaste plaine alluviale exclusivement cultivée pour la viticulture. L'Aygues et l'Ouvèze structurent cette vaste plaine, leurs cours sont globalement parallèles, de direction nord-est, sud-ouest. La plaine est bordée par une série de reliefs : massif d'Uchaux, plateau de Cairanne-Rasteau, dentelles de Montmirail et terrasse de Châteauneuf-du-Pape. Les perceptions lointaines sur les reliefs et les villages perchés font de la plaine un lieu de perception visuelle panoramique. Ces villages constituent des repères visuels majeurs et des sites d'observation du paysage.

Ce contexte géomorphologique est favorable à la biodiversité. Ainsi le territoire est concerné par :

- Le site Natura 2000 de l'Aygues pour sa directive Habitat qui concerne les communes de Sérignan-du-Comtat, Camaret-sur-Aigues, Travaillan et Ste Cécile-les-Vignes ;
- Le site Natura 2000 du Rhône Aval pour la directive Habitat qui concerne la commune de Piolenc ;
- 4 ZNIEFF de type 1 sur les communes de Piolenc, Uchaux, Sérignan-du-Comtat et Travaillan ;
- 3 ZNIEFF de type 2 le long de l'Aygues, de l'Ouvèze et du Rhône ;
- 1 zone de coopération de la réserve de biosphère du Mont Ventoux sur Sérignan-du-Comtat
- Plusieurs zones humides identifiées par le CEN PACA.

Les sites écologiques majeurs sur la CCAOP



Concernant les structures bâties des villages, l'urbanisation s'est historiquement développée autour d'un noyau ancien dense et central de forme circulaire. L'urbanisation s'est par la suite, dans un premier temps, concentrée autour du centre de façon plus ou moins compacte et dense selon les communes, laissant parfois des « dents creuses » (zones non urbanisées au sein du tissu urbain).

Puis, elle s'est étalée de façon linéaire, le long des routes, suivant les réseaux, de façon peu maîtrisée et beaucoup plus lâche. L'ordonnancement et les formes urbaines compactes du centre ancien n'ont pas été suivis pour laisser place à la maison individuelle puis au lotissement. Ces vagues de construction successives ont donné lieu à de l'étalement urbain, fortement consommateur d'espace.

L'analyse des densités du tissu urbain montre de manière précise les différents modes d'aménagement qu'ont pu connaître les villages, passant d'un cœur historique dont la densité est souvent de l'ordre de 80 log/ha au lotissement, plus consommateur d'espace avec des densités variant de 8 log/ha à 15 log/ha.

Quelques formes urbaines significatives du développement sur la CCAOP

Centre ancien : maison de ville et logement collectif, ci-dessous : 80 log/ha à Sainte Cécile les Vignes



Le lotissement : maison individuelle au milieu de sa parcelle, ci-dessous : 13 log/ha à Camaret



Nouvelle opération plus compacte mixant individuel et collectif, ci-dessous 43 log/ha à Piolenc



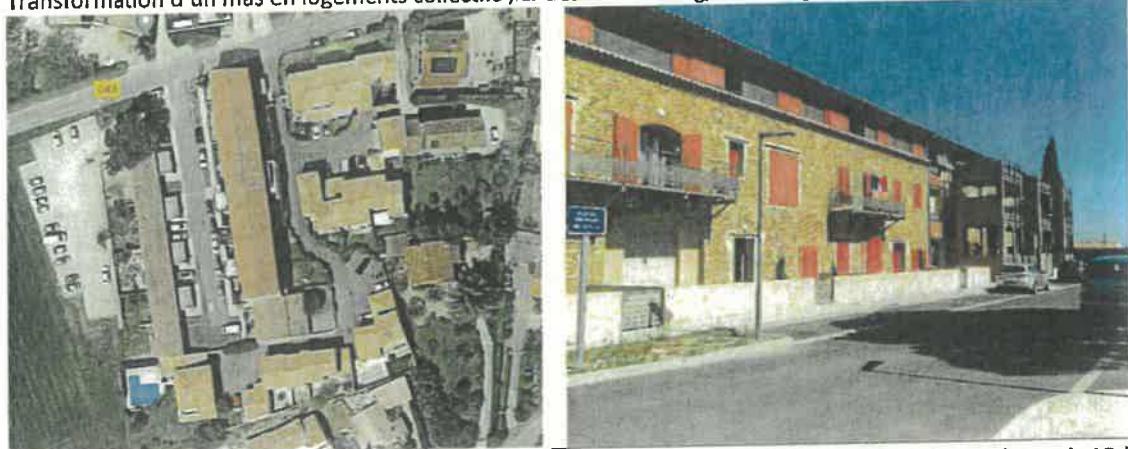


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

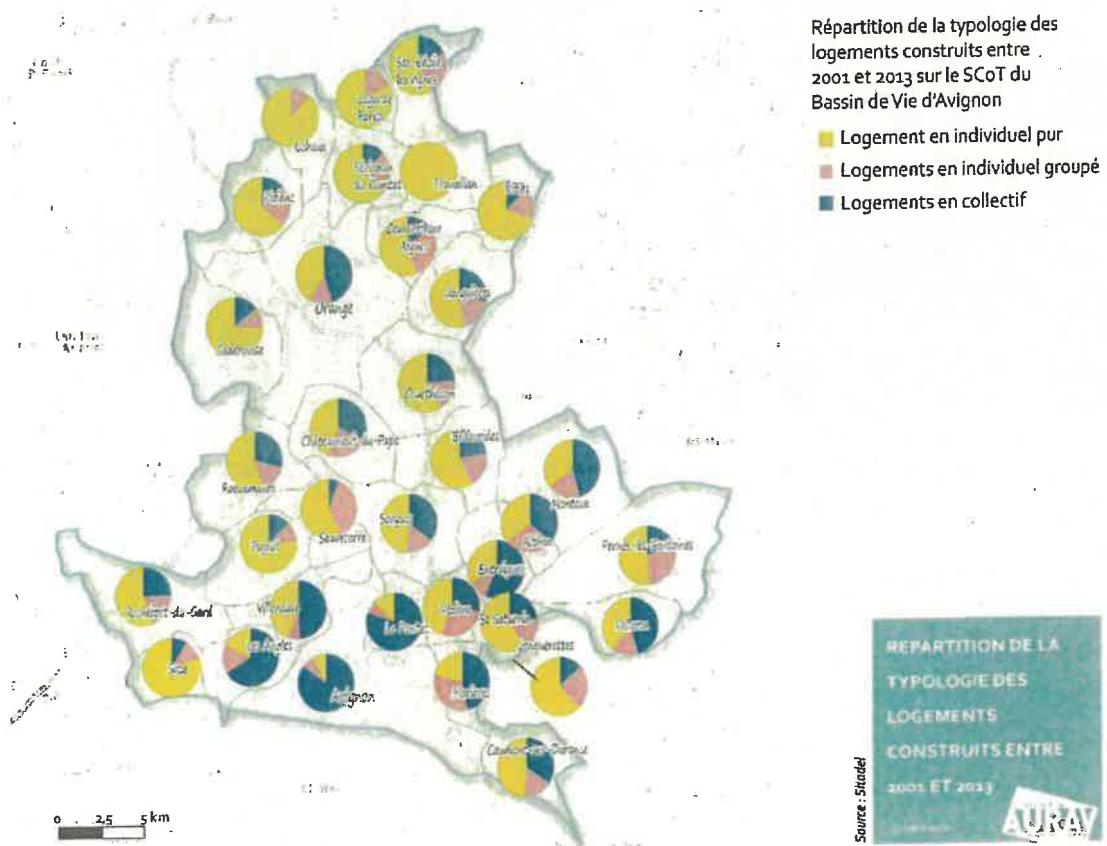
Transformation d'un mas en logements collectifs , ci-dessous 120 log/ha à Sérignan du Comtat



Sur les dix dernières années, le territoire de la CCAOP a connu une artificialisation de 117 ha, soit 13 ha par an, impactant principalement les terres agricoles et les espaces boisés. Cette urbanisation s'est pour l'essentiel faite à destination de maisons individuelles.

Toutefois, suite aux évolutions législatives et afin de répondre aux besoins de la population, de nouvelles formes urbaines se sont récemment développées sur le territoire, plus sobre et plus variées, au travers d'opérations mixtes mêlant habitat individuel, maison accolée et petit collectif.

Extrait du RP du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon



Les zones d'activités sont pour la plupart implantées le long des principaux axes de communication et déconnectées du tissu existant. Cette stratégie d'implantation est dictée par la recherche de l'effet vitrine (le long d'axes à flux important) et de la facilité d'accès.

Les caves et coopératives viticoles sont très présentes sur le territoire. Auparavant implantées à distance du centre-bourg, l'étalement urbain a progressivement entouré ces dernières. Une vigilance est à porter afin d'éviter les conflits d'usage et pérenniser l'activité productive.

Les éléments bâtis sont aussi très importants pour comprendre l'identité des paysages du territoire. Ils participent à leur lisibilité :

- les bâtis ponctuels ou insolites tels que les châteaux, les clochers, les tours, les constructions récentes... sont des éléments repères qui captent le regard dans le grand paysage ;
- certaines nouvelles urbaines denses et traditionnelles sont aussi des éléments de grande qualité.

Aujourd’hui de nombreux efforts sont menés par la collectivité pour préserver les centres historiques, leurs traitements et leurs aménagements tendent à les mettre en valeur. Certains de ces centres urbains sont protégés par des dispositifs plus ou moins forts. Ainsi sur le territoire de la CCAOP plusieurs protections patrimoniales sont identifiées :

| Protection patrimoniale – source base Mérimeée | |
|--|--|
| Camaret-sur-Aygues | Le Ravelin - Inscrit MH partiellement |
| Piolenc | Eglise paroissiale Saint-Pierre - Inscrit MH Château de Crochans - Inscrit MH partiellement |
| Sainte-Cécile-les-Vignes | Immeuble - Inscrit MH partiellement Coopérative vinicole dite Cave des Vignerons réunis – inventaire Coopérative vinicole Cecilia ou La Vinicole - inventaire |
| Sérignan-du-Comtat | L'Harmas de J.-H. Fabre - Classé MH Eglise paroissiale Saint-Etienne - Classé MH Maison dite de Diane de Poitiers - Inscrit MH Coopérative vinicole des Côtes du Rhône – inventaire |
| Travaillan | Porte des fortifications (ancienne) - Inscrit MH |
| Uchaux | Château fort dit le Castelas et ancienne église Saint Michel Inscrit MH partiellement, classé MH partiellement, Protection totale |

Tissu urbain et équilibres territoriaux :

La CCAOP est marquée par une **croissance démographique** relativement importante au regard des dynamiques constatées sur les territoires voisins. Son cadre de vie, son bassin de vie économique, sa proximité avec les axes autoroutiers et son foncier encore accessible, sont autant d’atouts qui participent à l’attractivité du territoire, portée notamment par le solde migratoire (+0,6%).

Evolution de la population de 1968 à 2018 sur la CCAOP – Insee RP2018

| | 1968 à 1975 | 1975 à 1982 | 1982 à 1990 | 1990 à 1999 | 1999 à 2008 | 2008 à 2013 | 2013 à 2018 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Variation annuelle moyenne de la population en % | 1,5 | 2,5 | 2,3 | 1,2 | 0,9 | 1,3 | 0,9 |
| due au sc de naissance en % | 0,1 | 0,7 | 0,9 | 0,8 | 0,4 | 0,3 | 0,2 |
| due au scde apparent des entrées sorties en % | 1,5 | 2,4 | 2,6 | 0,9 | 0,5 | 1,0 | 0,6 |
| Taux de natalité (%) | 12,7 | 12,0 | 13,1 | 11,9 | 11,7 | 11,6 | 10,6 |
| Taux de mortalité (%) | 11,3 | 10,8 | 10,1 | 8,7 | 8,0 | 8,1 | 8,6 |

Sur le territoire de la CCAOP, la taille des ménages est de 2,36 personnes par ménage. Elle tend à légèrement diminuer mais reste bien supérieure aux territoires voisins, indiquant ainsi une attractivité pour les familles. En effet, en 2018, le nombre de famille représente plus de 71% des administrés dont plus de 31% sont en couple avec enfant(s) et 32% sans enfant.

Compte tenu de cette attractivité, le territoire connaît une **construction dynamique de logements**, encore fortement porté par la maison individuelle à vocation de résidence principale. En effet, le parc de logements se caractérise par la prédominance de l'habitat individuel sur l'habitat collectif : plus de 86% des résidences sont constituées de maisons individuelles. Ces maisons sont majoritairement de grande taille avec plus de 48% du parc immobilier qui dispose de plus de 5 pièces.

Caractéristique du parc immobilier sur la CCAOP – Insee RP2018

| | 2008 | % | 2013 | % | 2018 | % |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ensemble | 7 923 | 100,0 | 8 617 | 100,0 | 9 404 | 100,0 |
| Résidences principales | 7 057 | 89,1 | 7 620 | 88,4 | 8 203 | 87,2 |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 378 | 4,8 | 358 | 4,2 | 452 | 4,8 |
| Logements vacants | 489 | 6,2 | 639 | 7,4 | 749 | 8,0 |
| | | | | | | |
| Maisons | 6 330 | 87,5 | 7 223 | 87,6 | 8 162 | 86,6 |
| Appartements | 939 | 11,9 | 1 003 | 11,7 | 1 189 | 12,6 |

À la différence des territoires voisins, la CCAOP est peu concernée par le phénomène des résidences secondaires et meublées touristiques qui représentent moins de 5% du parc. En revanche, la part des logements vacants est en progression, notamment dans les centres-bourgs posant question quant à l'offre proposée dans le parc de logements et à la mutation / adaptabilité des centres anciens.

L'offre locative représente 28% du parc immobilier dont près de 3% concerne du logement social. Cette offre constitue un maillon du parcours résidentiel, mais nécessite d'être développée compte tenu de la demande sur le territoire.

Avec des prix moyens de 2100 à 2300 €/m² et des terrains aux tailles conséquentes encore disponibles, la CCAOP favorise l'accueil de ménages et notamment de primo-accédants, qui ne pourraient y accéder sur les territoires voisins compte tenu d'une tension immobilière et foncière importante.

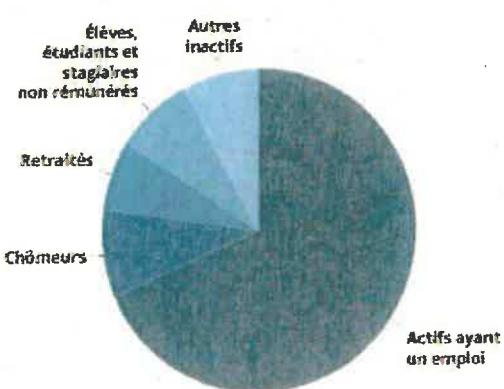
La dynamique de construction sur la CCAOP a été très élevée dans les années 1970 à 1990 avec plus de 30% du parc actuel, 20% a été construit dans les années 1990 à 2005, et 15% depuis les années 2006. Ainsi près d'1/3 des logements ont été réalisés à partir des années 1970 et 1990, interrogeant sur leurs performances énergétiques, et 14% avant les années 1920.

Dynamiques économiques :

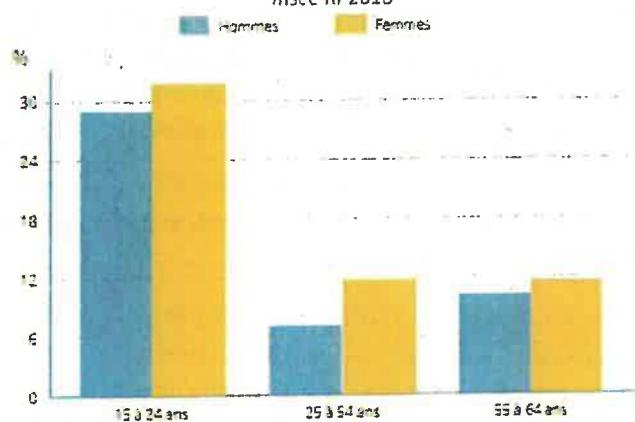
En 2018, la CCAOP compte 9 140 actifs soit une augmentation de près de 1 000 actifs supplémentaires depuis 2008, passant ainsi d'un taux d'activité de 72,9% à 77,3%. Le territoire de la CCAOP offre près de 4 455 emplois, soit un taux d'emploi de 68,5% en 2018. En comparaison avec les caractéristiques du département, le territoire atteste d'un certain dynamisme du point de vue de l'emploi. Le taux d'activité est en effet de 4 points supérieurs sur la CCAOP comparé à l'échelle départementale.

Le taux de chômage sur la CCAOP s'élève à 8,8% en 2018. Ce taux est plus faible que ceux observés sur le Vaucluse (11,9%). Le chômage concerne essentiellement les jeunes actifs et notamment les femmes.

*Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2018
sur la CCAOP – Insee RP2017*



*Taux de chômage des 15-64 ans par sexe et âge en 2018 sur la CCAOP
– Insee RP2018*

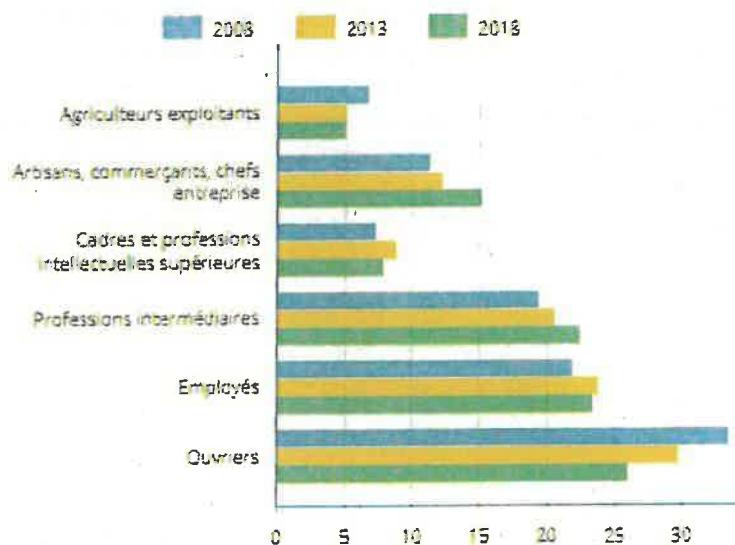


La population active sur le territoire se répartit essentiellement sur 4 catégories socio professionnelles : les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (15%), les employés (23%), les professions intermédiaires (22%) et les ouvriers (26%). Sur la période 2008 – 2018, des évolutions sur la structure de la population par catégorie socio-professionnelle (CSP) sont constatées. Ainsi la part des ouvriers a diminué de plus de 7 points, tout comme la part des agriculteurs (-2 points). À l'inverse, la part des professions intermédiaires et des employés est en constante évolution (+3 points).

Même si les évolutions des effectifs des différentes catégories montrent une mutation à la fois sociologique et structurelle de l'emploi tourné vers une tertiarisation de l'économie locale, l'emploi productif est encore très présent.

Sur près de 4 455 emplois recensés sur la CCAOP, 24% des emplois totaux sont liés au secteur industriel (secteur agroalimentaire pour l'essentiel), taux fort puisqu'en Vaucluse, il est de 13% (9% sur Provence-Alpes-Côte d'Azur et 15% en France métropolitaine). Ce secteur industriel est néanmoins aujourd'hui moins porteur de croissance qu'il ne l'a été. Des spécificités propres à la CCAOP sont identifiables, avec une surperformance en termes de croissance d'emploi au sein de certains secteurs d'activité : les activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien, l'hébergement et restauration et la construction. Ces secteurs sont portés par la présence de quelques PME, en lien avec cette situation géographique périurbaine, au cœur du bassin d'emploi d'Orange.

Répartition des emplois par CSP / Insee RP2018



Répartition des secteurs d'emplois locaux – Comparaison CCAOP / Vaucluse

Observatoire des Territoires / Insee RP2017



Concernant la mobilité des actifs du territoire, en 2018, un tiers de la population réside et travaille sur le territoire de la CCAOP, soit 2 256 actifs occupés. Compte tenu de la proximité de pôle d'emplois plus important un déséquilibre est constaté entre les entrées et sorties des actifs, étant donné qu'il est observé $\frac{3}{4}$ de sorties pour $\frac{1}{4}$ d'entrées sur la CCAOP.

Les actifs travaillant en dehors du territoire se dirigent majoritairement vers le pôle urbain d'Orange (24%) puis dans une moindre mesure vers le pôle d'Avignon (6%) et vers celui de Bollène et Pierrelatte (4%).

A noter que Sainte-Cécile-les-Vignes présente la part la plus importante d'actifs dits stables avec 37%, soit 392 actifs. Piolenc et Camaret-sur-Aigues exercent quant à elles une forte attractivité vis-à-vis des communes périphériques du territoire, mais également en dehors. Ainsi plus de 300 actifs en provenance d'Orange, travaillent sur l'une des deux communes. Sérignan-du-Comtat polarise également des actifs venant d'autres communes de la CCAOP.

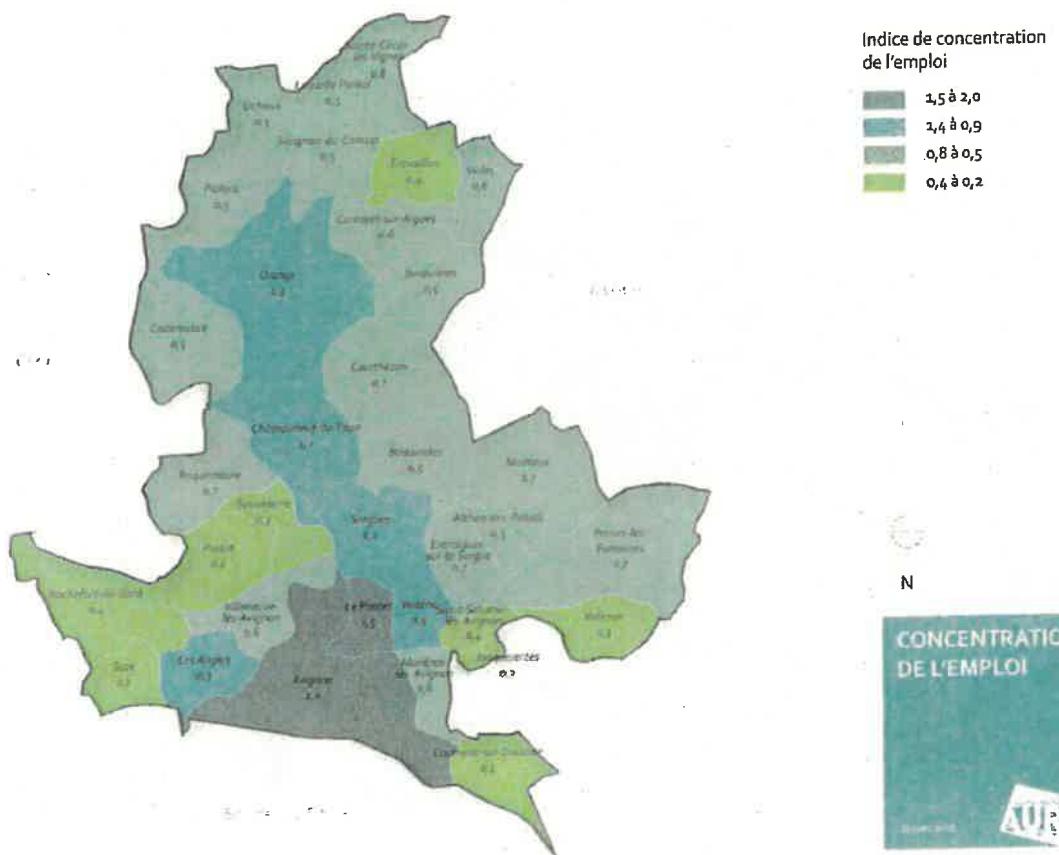


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

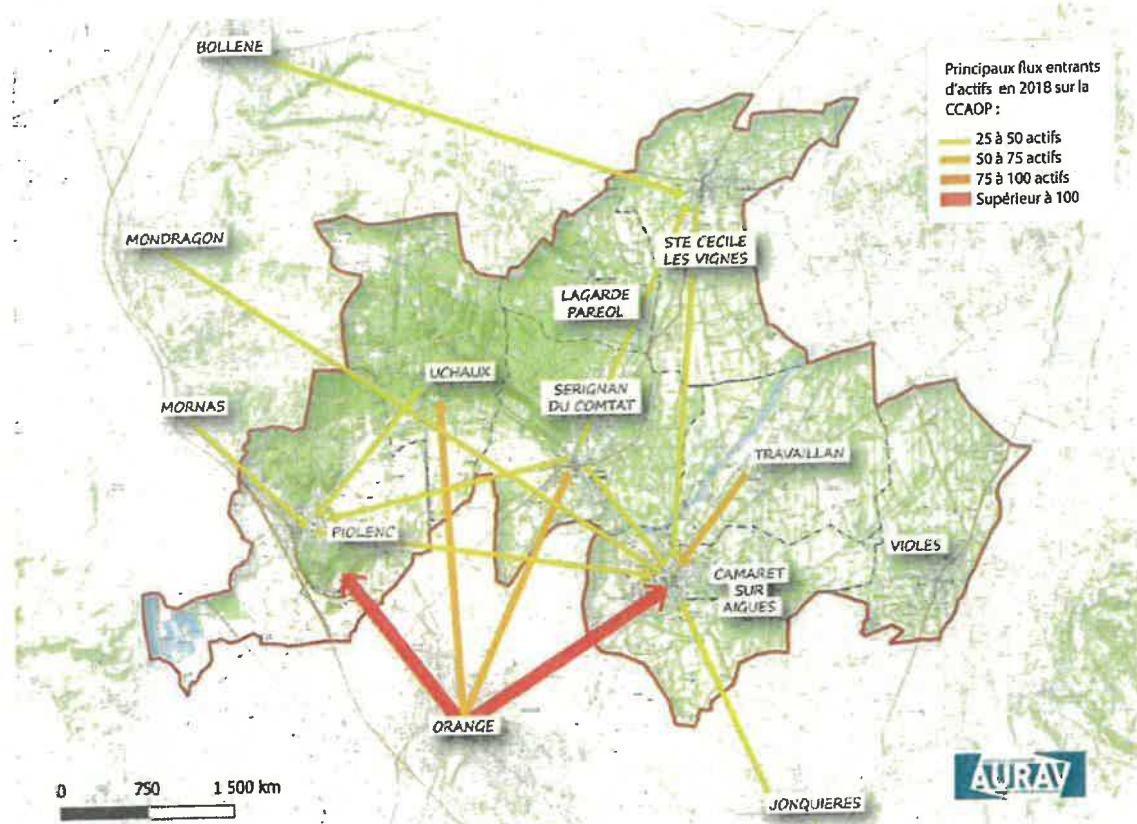
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Concentration de l'emploi à l'échelle du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon en 2018 – source INSEE :



Les flux entrants des actifs sur le territoire de la CCAOP en 2018 – source INSEE :



Les flux sortants des actifs sur le territoire de la CCAOP en 2018 – source INSEE :

| Flux Sortants | total actif ayant un emploi | Actifs travaillant sur sa commune | Actif travaillant sur une autre commune de la CCAOP (principaux flux) | Actifs travaillant en dehors de la CCAOP (principaux pôles d'emplois) |
|--------------------|-----------------------------|-----------------------------------|---|--|
| Camaret-sur-Aigues | 1885 | 519 | Travaillan : 15 Ste Cécile : 10 Uchaux : 10 | Orange : 506 Avignon : 115 Vaison : 65 Jonquieres : 65 Carpentras : 55 |
| Lagarde-Paréol | 138 | 20 | Ste Cécile : 20 | Orange : 20 Bollène : 15 |
| Piolenc | 2188 | 516 | Uchaux : 24 Sérignan : 15 | Orange : 667 Avignon : 185 Pierrelatte : 93 Sorgues : 83 Bollène : 68 |

| | | | | |
|--------------------------|------|-----|----------------------------------|--|
| Sainte-Cécile-les-Vignes | 1045 | 392 | Camaret : 29 Sérignan : 19 | Orange : 111 Bollène : 63 Valréas : 48 |
| Sérignan-du-Comtat | 1197 | 218 | Camaret : 29 Uchaux : 15 | Orange : 373 Bollène : 48 Avignon : 34 |
| Travaillan | 298 | 40 | Ste Cécile : 10 | Orange : 61 Avignon : 20 |
| Uchaux | 688 | 153 | Ste Cécile : 15 Sérignan : 15 | Orange : 188 Avignon : 74 Bollène : 40 Pierrelatte : 40 |
| Violès | 656 | 168 | Ste Cécile : 5 | Orange : 97 Avignon : 71 Vaison : 46 Carpentras : 46 |

Une des principales raisons du développement de ce territoire tient à son contexte géographique :

- La proximité immédiate d'Orange, ville d'environ 29 000 habitants : quatre communes de la CCAOP en sont limitrophes. De plus, la CCAOP est entièrement intégrée dans la zone d'emplois d'Orange, offrant ainsi à ses actifs un vaste bassin d'emplois.
- Sa localisation dans la vallée du Rhône avec des axes de communication majeurs, notamment routiers (N7, A7), lui ont permis une connexion aisée au reste de la région, tant pour ses habitants que pour les entreprises de son territoire. L'extension de l'échangeur de Piolenc (passant de quart à demi-échangeur fin 2015) a dynamisé le secteur et notamment le commerce sur Piolenc, tout en délestant le trafic PL du centre-ville. Enfin, d'ici quelques années est prévue l'extension finale en échangeur « complet ».
- Un territoire viticole fort, ancré et reconnu grâce à diverses appellations (AOC Côtes-du-Rhône, Côtes-du-Rhône Villages) et à sa proximité aux autres appellations de renom « Crus Côte du Rhône » (Gigondas, Vacqueyras, Châteauneuf-du-Pape, Beaumes-de-Venise, Cairanne, Rasteau), qui permet le développement entier de la filière viticole, attirant divers corps de métiers (fournisseurs de matériels, coopératives, caves et revendeurs, etc.).

Compte tenu de ce contexte favorable, plusieurs zones d'activité économique ont été aménagées sur la Communauté de Communes :

- La zone d'activité économique Jonquier et Morelles à Camaret-sur-Aigues,
- La zone d'activité économique du Crépon à Piolenc
- La zone d'activité économique de Florette à Lagarde-Paréol et à Sainte-Cécile-les-Vignes,
- Les zones d'activité économique du quartier des Andoulènes, de l'Arénier et de Grange Neuve à Sainte-Cécile-les-Vignes,



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

- La zone d'activité économique La Garrigue du Rameyron à Sérignan-du-Comtat,
- Le lotissement artisanal Saint-Antoine à Violès.

Ces dernières sont aujourd'hui entièrement occupées, c'est pourquoi pour répondre à une demande économique forte, la CCAOP réfléchit à l'aménagement de nouveaux terrains pour y développer l'activité in situ et permettre l'accueil de nouvelles entreprises.

B) *Les enjeux du territoire*

| | <i>Enjeux du territoire</i> |
|--|--|
| <i>Démographie et politique de l'habitat</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la dynamique démographique du territoire notamment pour les jeunes ménages et les familles, - Développer l'offre en locatif privé et public, - Diversifier l'offre en logements pour favoriser le parcours résidentiel au sein des villages, - Porter une attention sur les logements vacants afin de limiter leur développement et sensibiliser les propriétaires pour les remettre sur le marché. |
| <i>Economie</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les fleurons industriels du territoire en leur proposant des solutions adaptées à leur développement sur le territoire - Offrir aux entreprises un réseau cohérent de zones d'activité - Créer les bonnes conditions d'implantations de nouveaux acteurs économiques en réfléchissant à la création de nouveaux sites économiques - Conforter l'agriculture et les filières attenantes, identifiées comme véritable pilier de l'économie locale, - Renforcer la visibilité de l'offre touristique sur le territoire. |
| <i>Équipement et services</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le niveau de service à travers la préservation d'un maillage fin des commerces de proximité, des services et équipements qui s'adaptent à la croissance démographique du territoire, - Conforter l'armature commerciale pour apporter une réponse adaptée aux besoins hebdomadaires et occasionnels afin de limiter l'évasion commerciale, - Développer l'offre médicale, |

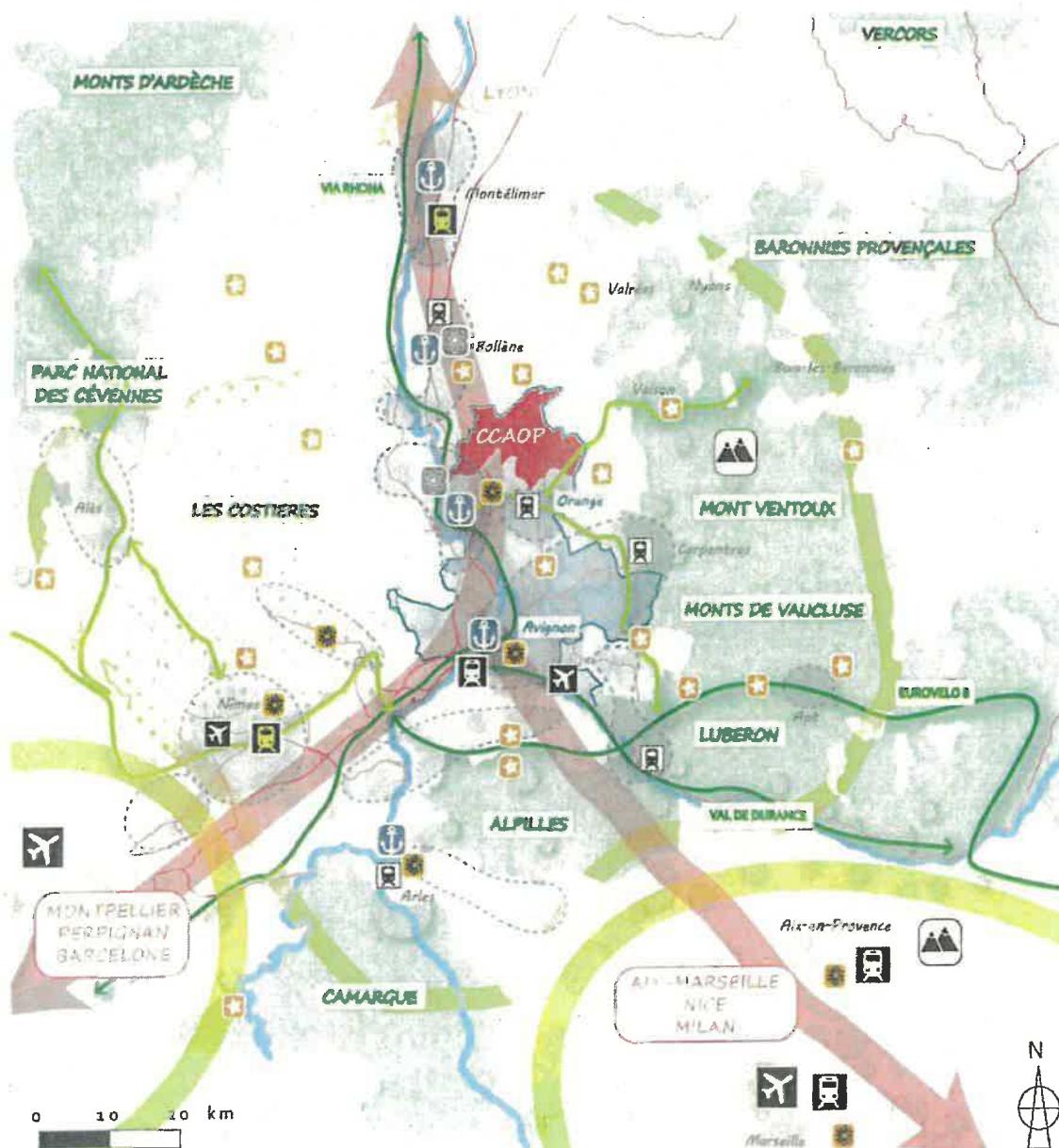
| | |
|--------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Développer les services, les équipements et activités pour les jeunes, - Améliorer l'offre de service pour les familles au titre de la petite enfance, - Améliorer la mutualisation des équipements avec les pôles extérieurs en tenant compte de l'accès à ces derniers. |
| Mobilité | <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la part du trafic routier en portant le projet de réouverture de la gare TER de Piolenc, - Encourager la pratique des modes doux en développant les pistes cyclables et les cheminements piétons, - Développer des itinéraires cyclo en lien avec les structurantes telles que la via Rhona, la via Venaissia et la vélo-route de l'Ouvèze, - Encourager le développement des bornes de rechargement électriques pour favoriser les véhicules propres. - Proposer une offre alternative à "l'autosolisme" |
| Environnement et Paysage | <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les paysages en proposant des projets qui s'insèrent de manière harmonieuse avec ces derniers, - Inscrire le développement du territoire dans une trajectoire de sobriété foncière, - Préserver les massifs forestiers et les terres agricoles, - Préserver la ressource en eau en développant et en modernisant les systèmes d'irrigation. - Maintenir un cadre de vie de qualité |



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



SCoT : Conforter le bassin de vie d'Avignon en renforçant les synergies avec les territoires voisins

Tirer parti des dynamiques régionales et métropolitaines



Espaces économiques majeurs pourvoyeurs d'emplois



Sites portuaires et de logistique à vocation régionale



Espace de coopération de la Grande Provence



Métropoles disposant d'équipements d'envergure nationale et internationale

Conforter les infrastructures structurantes de transport :

■ réseau autoroutier

■ réseau aérien

■ réseau ferroviaire

■ gare TGV ■ gare TGV en projet

■ gares TER majeures de desserte

Tirer parti des sites patrimoniaux exceptionnels pour renforcer l'attractivité touristique :

■ PNR

■ sites UNESCO

■ sites patrimoniaux

Organiser des grands itinéraires cyclables

■ Eurovélodrome réalisée ou en projet

■ Vélo route réalisée ou en projet

UN TERRITOIRE QUI S'INSCRIT A
TRAVERS LE SCOT DU BASSIN
DE VIE D'AVIGNON DANS UNE
STRATEGIE D'ENSEMBLE DE
L'ESPACE RHODANIEN

Juin 2021



(1) *Démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité*

| | |
|--|---|
| Stratégie de l'Etat dans le territoire | <p>Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté de communes exerce une nouvelle compétence : la création et la gestion des maisons de service public, devenues depuis les Espaces France Services.</p> <p>Ce nouveau service s'adresse plus particulièrement aux personnes qui ne peuvent se déplacer dans les services publics des agglomérations voisines (Orange, Carpentras, Avignon, Bollène) pour effectuer leurs démarches administratives les plus usuelles, mais aussi celles qui ont des difficultés à utiliser les outils numériques ou qui n'en ont pas à leur disposition. C'est donc en étroite concertation avec plusieurs partenaires institutionnels que ce service est créé, sous l'égide de la Préfecture de Vaucluse : Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, la MSA, les caisses de retraites du secteur privé et du secteur public, La Poste, les services fiscaux, le Conseil départemental d'accès au droit, etc.</p> <p>Tous les habitants de la Communauté de communes peuvent ainsi accéder à internet et bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches administratives dématérialisées, grâce à la présence d'agents formés aux espaces numériques des services partenaires.</p> <p>La CCAOP a également mis en place un bus aménagé - composé de 2 bureaux et accessible pour les personnes à mobilité réduite – qui sillonne les 8 communes du territoire, facilitant l'accès aux services pour les administrés. Le bus est à la fois un point relais, un guichet de renseignement et d'accompagnement où les habitants peuvent être informés, orientés et accompagnés dans leurs démarches administratives en ligne par les deux animatrices que la Communauté de communes a recrutées dans cette optique.</p> |
| Niveau européen | |
| Programme LEADER 2021 - 2027 | Territoire non concerné |



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

| Niveau régional | |
|-----------------|---|
| SRDEII | <p>Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) a été adopté et vise plus particulièrement pour le Vaucluse et notamment la CCAOP à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Soutenir le développement des secteurs traditionnels et de l'économie de proximité, tout en assurant leur mutation : secteurs énergie/environnement, agro-alimentaire, aéronautique et bâtiment. Accompagner ces secteurs dans une structuration de la chaîne de valeur, le développement de l'innovation et l'ouverture à l'international ; soutenir des projets stratégiques (ITER, Naturetech, Flexgrid, Smart Mountain, Silver économie).• Permettre l'accès au réseau haut débit et très haut débit.• Soutenir les territoires ruraux : aides spécifiques pour les activités agricoles et forestières, visant une production de qualité, le développement des circuits courts et de services à la personne. Offre foncière et immobilière pour l'accueil de nouvelles activités.• Favoriser le tourisme tout au long de l'année : structuration et diversification de l'offre, labellisation des professionnels, adaptation des activités au changement climatique, promotion des projets « Smart Mountain ».• Valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire : développer l'accessibilité par les transports et les réseaux numériques et les aménités.• Faire de ces territoires des "laboratoires d'usage" notamment pour la Silver économie (spécifiquement sur le bâtiment intelligent et l'e-santé.) |
| SRADDET | <p>Le territoire de la CCAOP fait partie de l'espace Rhodanien dont les enjeux majeurs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Renforcer les coopérations avec les territoires voisins (Occitanie – Auvergne – Rhône-Alpes) et avec ceux qui le composent ;• Recentrer le développement sur l'aire métropolitaine avignonnaise et les centralités urbaines afin d'œuvrer pour un développement plus exemplaire ;• Assurer une synergie et des liens entre les espaces urbains et ruraux participant à la qualité du cadre de vie de l'espace rhodanien ;• Rendre l'offre en transports en commun plus attractive et compétitive notamment en assurant une meilleure intermodalité et articulation entre les différentes AOM ;• Intensifier l'urbanisation au sein des enveloppes urbaines existantes afin de préserver le capital agricole exceptionnel de l'espace rhodanien ainsi que les richesses naturelles et paysagères ;• Assurer une complémentarité économique entre les territoires de l'espace et requalifier les zones d'activités et commerciales ; |



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

| | |
|--------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Valoriser l'offre touristique et culturelle à l'échelle du delta rhodanien ;• Accroître l'attractivité résidentielle du territoire, en direction notamment des actifs et des familles en maîtrisant davantage la chaîne de production du logement. <p>La CCAOP est identifiée au titre du SRADDET comme un espace sous influence métropolitaine dont l'objectif est de maîtriser et organiser le développement, pour des territoires plus équilibrés, mieux connectés aux métropoles. Pour cela, il porte pour ambition de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réduire le rythme de la consommation de l'espace ;• Rééquilibrer le rapport habitat/emplois/services, dans le respect des objectifs sur le foncier économique et la maîtrise de l'étalement urbain ;• Accroître la desserte par les transports en commun. <p>Compte tenu de la richesse agricole du territoire, le SRADDET porte un objectif de préservation du potentiel de production agricole. Ainsi il demande à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Protéger les espaces agricoles à fort potentiel productif : surfaces équipées à l'irrigation, périmètre AOP/AOC, périmètres ayant fait l'objet de procédure de remembrement/restructuration foncière, qualité agronomique des sols ;• Pérenniser les équipements d'hydraulique agricole et de drainage ;• Mettre en place une stratégie sur la question des constructions agricoles ;• Prendre en compte des structures d'exploitation existantes dans les prévisions d'urbanisme. |
| SRCE (annexé au SRADDET) | <p>Un des principaux objectifs du SRADDET est de « préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux ». Pour cela, l'identification puis la préservation des continuités écologiques, c'est-à-dire des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient entre eux – la Trame Verte et Bleue régionale (TVB) –, est un enjeu majeur. La CCAOP est traversée par plusieurs corridors écologiques liés à la trame bleue qu'il convient de préserver. Il s'agit de l'Ouvèze, de l'Aygues, du Rhône, de la Mayre Monteuse et du Rieu Foyer. Le massif boisé d'Uchaux est identifié comme trame verte dont l'objectif est sa préservation. La CCAOP ne fait pas partie des 19 secteurs prioritaires identifiés par le SRADDET à améliorer la transparence des infrastructures linéaires.</p> |
| SOURSE | Pour répondre aux défis de la transition écologique et du changement climatique, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a défini un Schéma d'orientations pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau (SOURSE), dont les 2 objectifs majeurs sont de : |



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

| | |
|------|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Garantir durablement l'accès à l'eau pour tous en Provence-Alpes-Côte d'Azur,• Instaurer une gouvernance régionale de l'eau. <p>Rechercher un juste équilibre entre la disponibilité de la ressource et la demande en eau, anticiper les défis liés à l'eau pour le futur, atteindre les objectifs de bon état des milieux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau et mettre en place une gouvernance de l'eau à l'échelle régionale : telles sont ainsi les ambitions du SOURCE lancé en 2009 par la Région.</p> <p>Le SOURCE est un outil d'aide à la décision pour les différents acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire, intégrant les préconisations en matière de gestion de l'eau pour répondre à leurs besoins et à leurs difficultés.</p> <p>Sur le territoire de la CCAOP, l'Aygues et l'Ouvèze disposent d'un Plan de gestion de la ressource en eau (PRGE) compte tenu des déficits quantitatifs de la ressource identifiée sur ces deux cours d'eau. Ainsi un objectif de réduction des prélèvements de -30 % sur l'Ouvèze et de -40% sur l'Aygues est porté et cela concerne tous usages confondus sur l'ensemble du bassin.</p> |
| CRET | <p>Les Contrats régionaux d'équilibre territorial (CRET) constituent des déclinaisons opérationnelles des axes du Plan climat « Une COP d'avance » adopté par la Région en décembre 2017, eux-mêmes s'inscrivant dans les orientations du SRADETT et précisant certains objectifs de ce schéma. Ils reposent également sur une stratégie partagée de développement et d'aménagement durables et se déclinent en une série d'opérations prioritaires et structurantes selon les cinq axes suivants du Plan climat régional :</p> <ul style="list-style-type: none">• Axe 1. Cap sur l'éco-mobilité• Axe 2. Une Région neutre en Carbone• Axe 3. Un moteur de croissance• Axe 4. Un patrimoine naturel préservé• Axe 5. Bien vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur <p>À ce titre, la Communauté de communes a présenté plusieurs projets s'inscrivant dans cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none">- Déploiement d'installations de rechargement de véhicules électriques (IRVE) sur l'ensemble du territoire.- Déploiement d'aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire.- Création d'une plateforme de compostage et de valorisation énergétique des bio-déchets.- Construction d'une Maison des produits du terroir et Office du tourisme. |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation d'un bâtiment communal à Lagarde-Paréol. |
| Schéma régional des vélo-routes et voies vertes | <p>Le territoire de la CCAOP se trouve à la confluence de deux voies vertes structurantes en site propre : la via Rhona et la via Venaissia.</p> <p>En partenariat avec le Département de Vaucluse, les offices de tourisme, les Régions Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne Rhône Alpes, les chambres consulaires, le bassin de vie porte une stratégie d'aménagement pour devenir un lieu incontournable du vélo.</p> <p>Ainsi la CCAOP va prochainement lancer une étude pour la réalisation d'un schéma de déplacements et de mobilités douces, comprenant notamment la jonction entre la Via Rhona et la Via Venaissia. Elle a, à ce titre, été retenue dans le cadre de l'appel à projets AVELO2 lancé par l'ADEME.</p> <p>Cette étude permettra ainsi de définir de nouvelles connexions et d'assurer un véritable accueil vélo. La création ou la requalification des liaisons entre les sites économiques, touristiques, culturels et équipements majeurs devra être élaborée en étroite concertation avec les acteurs professionnels et associatifs locaux.</p> |
| Niveau territorial | |
| SCoT du bassin de vie d'Avignon | <p>La CCAOP fait partie depuis 2017 du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, actuellement en cours de révision.</p> <p>Le SCoT du bassin de vie d'Avignon s'engage à travers sa révision dans un parti d'aménagement qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire du positionnement interrégional du bassin de vie d'Avignon un levier d'attractivité et de rayonnement du territoire : <p>Pour cela, le SCoT définit une organisation territoriale qui mise sur le cadre de vie et l'identité de chaque commune, qu'elle soit urbaine, périurbaine ou rurale tout en redonnant un rôle majeur aux villes centres d'Avignon et d'Orange.</p> <p>La CCAOP est identifiée comme faisant partie du bassin de vie d'Orange. Piolenc est identifié comme un pôle intermédiaire et a vocation à structurer le territoire et à favoriser l'équilibre territorial à travers ses services, équipements et emploi.</p> <p>Camaret-sur-Aigues, Sérignan-du-Comtat et Sainte-Cécile-les-Vignes sont caractérisés comme des pôles villageois. Après avoir connu un développement conséquent ces dernières années, l'objectif est d'y favoriser un développement démographique plus mesuré, et d'infléchir le mode d'urbanisation pour tendre vers des formes urbaines plus économies en foncier et préserver leur caractère encore rural.</p> <p>Uchaux, Lagarde-Paréol, Travaillan, Violès sont des pôles de proximité dont l'objectif est de proposer des formes urbaines qui permettent de concilier les aspirations des habitants avec la nécessité de limiter l'étalement urbain.</p> |



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

- **Constituer un territoire exemplaire en matière écologique et énergétique :**

L'ambition portée par le SCoT, de maintenir et d'améliorer la biodiversité sur le bassin de vie d'Avignon, est primordiale pour l'attractivité résidentielle et économique du territoire ainsi que la préservation de son cadre de vie.

À ce titre, le SCoT identifie la trame verte et bleue comme un véritable canevas du développement urbain en préservant les sites naturels et en promouvant la nature dans les tissus urbains.

Compte tenu de la richesse agricole du territoire, le SCoT se donne comme ambition d'assurer la préservation des espaces agricoles et forestiers sur le long terme. Une attention est particulièrement portée sur les terres en AOC/AOP et sur les terres agricoles irriguées et prochainement irrigables.

La disponibilité de la ressource en eau est un enjeu crucial pour le territoire, qui connaît des restrictions à certaines périodes de l'année, induisant de nombreuses pressions pour ses usages. Ainsi le SCoT a fait le choix d'encadrer le développement du territoire au regard de la capacité de la ressource en eau. À travers notamment le projet Hauts de Provence Rhodanienne et les actions en faveur de la désimperméabilisation, le SCoT incite notamment à lutter contre les gaspillages, au développement des économies d'eau et à une gestion vertueuse de la ressource en eau.

La transition énergétique est portée de manière transversale dans le projet de SCoT du bassin de vie d'Avignon. Elle se décline à travers de nombreuses orientations qui convergent avec celles des stratégies régionales. En complément de l'ensemble de ces leviers d'actions, le SCoT définit des objectifs en matière d'économie d'énergie ainsi que de production d'énergies renouvelables. Ainsi le SCoT se donne notamment comme objectif de réduire de -27% de la consommation d'énergie actuelle et de produire 3 200 Gwh en énergie renouvelable.

- **Renouvelée l'ambition porté par le 1^{er} SCoT pour répondre aux besoins d'un territoire dynamique,**

Le SCoT vise à accroître les atouts économiques du territoire par une visibilité de l'offre dans ses diverses filières. Le confortement des activités économiques dans le tissu urbain lié au tertiaire, aux services et au tourisme est une priorité, tout comme le maintien de l'appareil productif agricole. Aussi, le SCoT fait le choix de conforter les zones d'activité économique (ZAE) actuelles, en ce qui concerne leur optimisation, leur requalification et leur extension. Il fait également le choix de s'appuyer sur l'armature économique existante en ne prévoyant aucune création nouvelle de ZAE. Il vise à mieux rationaliser et à

économiser le foncier économique en donnant la priorité au réinvestissement des ZAE.

Sur la CCAOP, le SCoT encourage l'ensemble des ZAE à se requalifier et se densifier. Les ZAE de Camaret-sur-Aigues, Piolenc et Sérignan-du-Comtat ont vocation à s'étendre pour permettre à des fleurons industriels sur site de s'étendre pour accroître leur production mais également de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises.

Le SCoT porte également l'ambition d'engager un rééquilibrage de l'offre résidentielle en proposant des formes urbaines plus variées favorisant le parcours résidentiel. Il vise à remobiliser les logements vacants, réinvestir les dents creuses du tissu urbain et à définir des sites stratégiques pour des opérations d'ensemble. Aussi afin de répondre au besoin de la population locale et de rattraper les obligations SRU, le SCoT prévoit la production d'une offre sociale.

Concernant la mobilité, le SCoT entend infléchir la dynamique portée par le tout voiture en favorisant le développement des transports en communs et les mobilités alternatives. C'est pourquoi il fait de l'articulation urbanisme/transport le fil conducteur du développement urbain et économique. Sur la CCAOP, la réouverture de la gare de Piolenc est portée.

Côté tourisme, le SCoT porte les projets de vélo-route notamment la via Rhona et la via Venaissia.

- **S'inscrire durablement dans un mode de développement vertueux.**

Le SCoT se donne comme cap celui de la sobriété foncière. À travers son mode de développement qui vise à préserver l'appareil productif agricole, les paysages et les ressources naturelles, le SCoT vise à diviser par deux sa consommation de l'espace. Pour cela, il encourage les aménagements vertueux compatibles avec l'identité des communes.

Plusieurs orientations ont permis de décliner cet objectif :

- Réinvestir l'espace urbain existant : le premier effort à fournir pour économiser le foncier consiste à réinvestir le tissu existant, que ce soit dans les quartiers, les centres-villes, les zones d'activités ou commerciales : 2/3 des besoins fonciers pour l'habitat sont programmés en densification.

Ainsi le SCoT fixe le réinvestissement des espaces urbanisés comme mode prioritaire de développement.

- Regrouper l'urbanisation en continuité de l'existant : pour cela des enveloppes urbaines maximum ont été définies pour chaque commune.
- Localiser et quantifier les besoins de foncier économique en réinvestissant le foncier disponible dans les zones d'activité existantes et en encadrant les extensions ;



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

- Ne plus autoriser la création et l'extension des zones commerciales ;
- Promouvoir des formes urbaines plus compactes en définissant des objectifs de densités pour chaque catégorie de communes ;
- Fixer des exigences de qualité pour les projets urbains et les zones d'activités ou commerciales ;
- Réintégrer la nature en ville.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Article 2 – Ambition du territoire Aygues Ouvèze en Provence

Le projet de territoire de la CCAOP est en cours d'élaboration, selon les souhaits exprimés par l'exécutif en tout début de mandature.

Il devra faire l'objet d'une large concertation et d'une véritable co-construction avec l'ensemble des acteurs locaux.

Une première réflexion engagée permet d'ores et déjà de le décliner autour de trois idées-forces :

- Un territoire engagé dans la protection de l'environnement et la valorisation des ressources,
- Un territoire qui favorise la qualité de vie de ses habitants,
- Un territoire qui accompagne ses entreprises dans leur parcours de vie.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire et de son identité décliné autour de 3 axes :



En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avantage.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

La CCAOP a sollicité un accompagnement en ingénierie de l'ANCT mais elle n'a pas pu en bénéficier puisqu'elle avait déjà noué un partenariat avec l'AURAV pour établir le diagnostic du territoire.

Elle s'est également adjoint les services du bureau d'études Terre d'Urba pour élaborer les grandes lignes du projet de territoire et leurs déclinaisons opérationnelles dans l'optique du CRTE.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CCAOP assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un cadre responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient

présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCAOP, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CCAOP. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Pour la CCAOP siègeront au comité technique le DGS, la DGA et la DGST.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures permettant l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

| Indicateur | Référence | Objectif |
|--|-----------|----------|
| Parvenir à la neutralité carbone avec une division par 6 des émissions de CO ₂ d'ici à 2050 | | |

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le Tribunal administratif de Nîmes.

Fait à Camaret-sur-Aygues, le 16 décembre 2021

Le Sous-Prefet

Didier FRANÇOIS

Le Président de la CCAOP,


Julien MERLE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 3-1 Porteurs de projets et cibles
- 3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 3-3 Indicateurs de suivi

de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la délibération : 19

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 8 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un
et le huit juillet à dix-huit heures

Date de convocation

Le 1^{er} juillet 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussièrè à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

Date d'affichage
Le 1^{er} juillet 2021

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; M. PASCAL CROZET ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL A MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE CARRERE A M. LOUIS DRIEY, M. ROLAND ROTICCI A MME GERALDINE ORTEGA, M. PATRICK PICHON A MME BRIGITTE MACHARD, MME DOMINIQUE FICTY A M. VINCENT FAURE, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY A M. PASCAL CROZET, MME LYDIE CATALON A M. JULIEN MERLE, M. MARC GABRIEL A MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT A M. FABRICE LEAUNE, MME PATRICIA LISPAL-GONDTRAN A MME ISABELLE DALADIER-MARTIN , M. ANDRE GUIQUE A MME JACQUELINE JOURDAIN, M. CHRISTOPHE CANO A MME FLORENCE GOURLOT

ABSENT : M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pascal CROZET

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :

Vu la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT),

**Délibération
n°2021- 073**

**Protocole d'engagement
avec l'Etat dans le cadre
du Contrat de relance et
de transition écologique**

/ Approbation

Considérant que l'ANCT est un établissement public de l'Etat qui a pour mission de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins, du logement, des mobilités, de la mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers urbains en difficulté, de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, des centres villes et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques,

**Délibération
n°2021- 073**

**Protocole d'engagement
avec l'Etat dans le cadre
du Contrat de relance et
de transition écologique**

/ Approbation

Considérant que, pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), dont la contractualisation relève de l'ANCT,

Considérant que les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le contrat de relance et de transition écologique contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

La Communauté de communes a fait part de son intention de s'inscrire dans cette démarche dès le mois de janvier 2021.

Sans attendre la finalisation du CRTE, plusieurs projets pouvant être éligibles dans le cadre du plan de relance ont d'ores et déjà été identifiés :

- La construction d'une unité de valorisation des bio-déchets par méthanisation,
- La création de stations-services GNV et bio-GNV,
- La création d'une déchetterie nouvelle génération, avec ressourcerie et réemploi,
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur des terrains et bâtiments publics, ainsi que sur certains bassins de rétention,
- L'aide à la rénovation énergétique des habitations, en lien avec le CEDER, dans le cadre du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE),
- L'incitation à la rénovation de l'habitat social et de l'habitat dégradé,
- La réalisation et la mise en œuvre du schéma de déplacements et de mobilités douces,

Il est aujourd'hui proposé au conseil communautaire d'approuver l'engagement de la Communauté de communes dans cette démarche et d'autoriser le Président à signer le protocole d'engagement, joint en annexe, avec le Préfet de Vaucluse

Le rapporteur entendu,

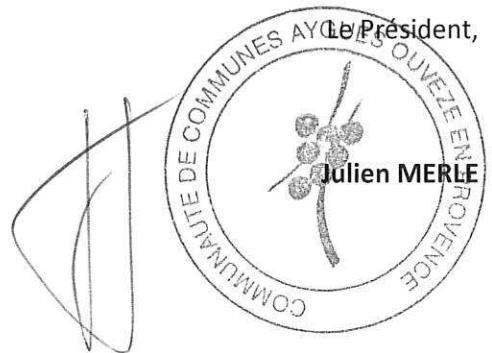
Le conseil délibère,

Approuve l'engagement de la Communauté de communes dans la démarche du Contrat de relance et de transition écologique,

Délibération Autorise le Président à signer le protocole d'engagement, joint en annexe, avec la
n°2021- 073 Préfet de Vaucluse.

**Protocole d'engagement
avec l'Etat dans le cadre
du Contrat de relance et
de transition écologique
/ Approbation**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.





MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de Vaucluse

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-07-12(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: Camaret sur Aigues - CC AIGUES OUVEZE EN PROVENCE - CCAOP

N° de SIREN: 248400160

Numéro Acte de la collectivité locale: DEL2021_073

Objet acte: Protocole d'engagement avec l'Etat dans le cadre du plan de relance et de transition écologique

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.7.5-Autres

Identifiant Acte: 084-248400160-20210708-DEL2021_073-DE



PREFECTURE DE VAUCLUSE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet du département de Vaucluse,

D'une part,

ET

La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence, représentée par son Président en exercice, Monsieur Julien MERLE,

D'autre part,

Dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence, signé le 16 décembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention. Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres co-financeurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux co-financeurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les

régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

| Orientation | Action | Maître d'ouvrage | Montant total estimé | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs |
|---|--|--|----------------------|---------------------------|----------------|------------------------------|
| | Fonctionnement de l'espace France Services itinérant | Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence | 80 000 € | 50 000 € | 30 000 € | / |
| Total crédits Etat sollicités par type de crédits | Plan de relance | DETR | DSIL | Volet territorial du CPER | Contrats X.... | Autres (préciser) FNADT FNFS |
| | | | | | | 30 000 € |

| Orientation | Action | Maître d'ouvrage | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs |
|---|------------------------------------|-------------------------------|---------------|---------------------------|----------------|------------------------|
| | Rénovation de 4 logements locatifs | Commune de Camaret-sur-Aygues | 204 312,17 € | 92 587,30 € | 81 724,87 € | 30 000 € |
| Total crédits Etat sollicités par type de crédits | Plan de relance | DETR | DSIL | Volet territorial du CPER | Contrats X.... | Autres (préciser) |
| | | | 81 724,87 € | | | |

| Orientation | Action | Maître d'ouvrage | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs |
|---|----------------------------|-------------------------------|---------------|---------------------------|----------------|------------------------|
| | Remplacement site Internet | Commune de Camaret-sur-Aygues | | | 7200 € | |
| Total crédits Etat sollicités par type de crédits | Plan de relance | DETR | DSIL | Volet territorial du CPER | Contrats X.... | Autres (préciser) |
| | 7200 € | | | | | |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| Orientation | Action | Maître d'ouvrage | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs |
|-------------|--------------------------------------|---------------------------|---------------|-----------|-----------|-----------------------------|
| | Rénovation énergétique des bâtiments | Commune de Lagarde-Paréol | 500 000 € | 125 000 € | 100 000 € | 275 000 € (Région et CCAOP) |

| | | | | | | |
|--|-----------------|-----------|------|---------------------------|----------------|-------------------|
| Total crédits Etat sollicités par type de crédits | Plan de relance | DETR | DSIL | Volet territorial du CPER | Contrats X.... | Autres (préciser) |
| | | 100 000 € | | | | |

| Orientation | Action | Maître d'ouvrage | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs |
|-------------|-------------------------|--------------------|---------------|-------------|-------------|------------------------|
| | Création d'un pumptrack | Commune de Piolenc | 84 079,96 € | 54 651,97 € | 29 427,99 € | |

| | | | | | | |
|--|-----------------|-------------|------|---------------------------|----------------|-------------------|
| Total crédits Etat sollicités par type de crédits | Plan de relance | DETR | DSIL | Volet territorial du CPER | Contrats X.... | Autres (préciser) |
| | | 29 427,99 € | | | | |

| Orientation | Action | Maître d'ouvrage | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs |
|-------------|---|--------------------|---------------|---------|-----------|------------------------|
| | Formation numérique agents services supports et opérationnels | Commune de Piolenc | | | 9885 € | |

| | | | | | | |
|--|-----------------|------|------|---------------------------|----------------|-------------------|
| Total crédits Etat sollicités par type de crédits | Plan de relance | DETR | DSIL | Volet territorial du CPER | Contrats X.... | Autres (préciser) |
| | 9885 € | | | | | |

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| Orientation | Action | Maître d'ouvrage | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs |
|-------------|--------------------------------|-------------------------------|---------------|-----------|-----------|---|
| | Requalification centre village | Commune de Sérignan-du-Comtat | 400 000 €* | 150 840 € | 101 840 € | 147 320 € (FRAT, amendes de police, FDACV, CCAOP) |

| Total crédits Etat sollicités par type de crédits | Plan de relance | DETR | DSIL | Volet territorial du CPER | Contrats X.... | Autres (préciser) |
|---|-----------------|-----------|------|---------------------------|----------------|-------------------|
| | | 101 840 € | | | | |

| Orientation | Action | Maître d'ouvrage | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs |
|-------------|--|-------------------------------|---------------|---------|-----------|------------------------|
| | Passage d'un système de téléphonie type Numéris à un système tout IP | Commune de Sérignan-du-Comtat | | | 7553 € | |

| Total crédits Etat sollicités par type de crédits | Plan de relance | DETR | DSIL | Volet territorial du CPER | Contrats X.... | Autres (préciser) |
|---|-----------------|------|------|---------------------------|----------------|-------------------|
| | 7553 € | | | | | |

| Orient ation | Action | Maître d'ouvrage | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs |
|--------------|---|------------------|---------------|-------------|-------------|------------------------|
| | Modernisation système d'éclairage des bâtiments scolaires | Commune d'Uchaux | 74 278,00 € | 41 302,90 € | 33 425,10 € | / |

| Total crédits Etat sollicités par type de crédits | Plan de relance | DETR | DSIL | Volet territorial du CPER | Contrats X.... | Autres (préciser) |
|---|-----------------|-------------|------|---------------------------|----------------|-------------------|
| | | 33 425,10 € | | | | |

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.



Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Camaret-sur-Aygues, le 16 décembre 2021

Le Président de la CCAOP,



Le Sous-Prefet

Didier FRANCOIS



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ANNEXE 1 – ORIENTATIONS STRATEGIQUES





PRÉPARER L'AVENIR | LE PROJET POLITIQUE

PRÉPARER L'AVENIR | LE PROJET POLITIQUE

La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est un territoire dynamique, attractif et agréable à vivre, en pleine croissance démographique.

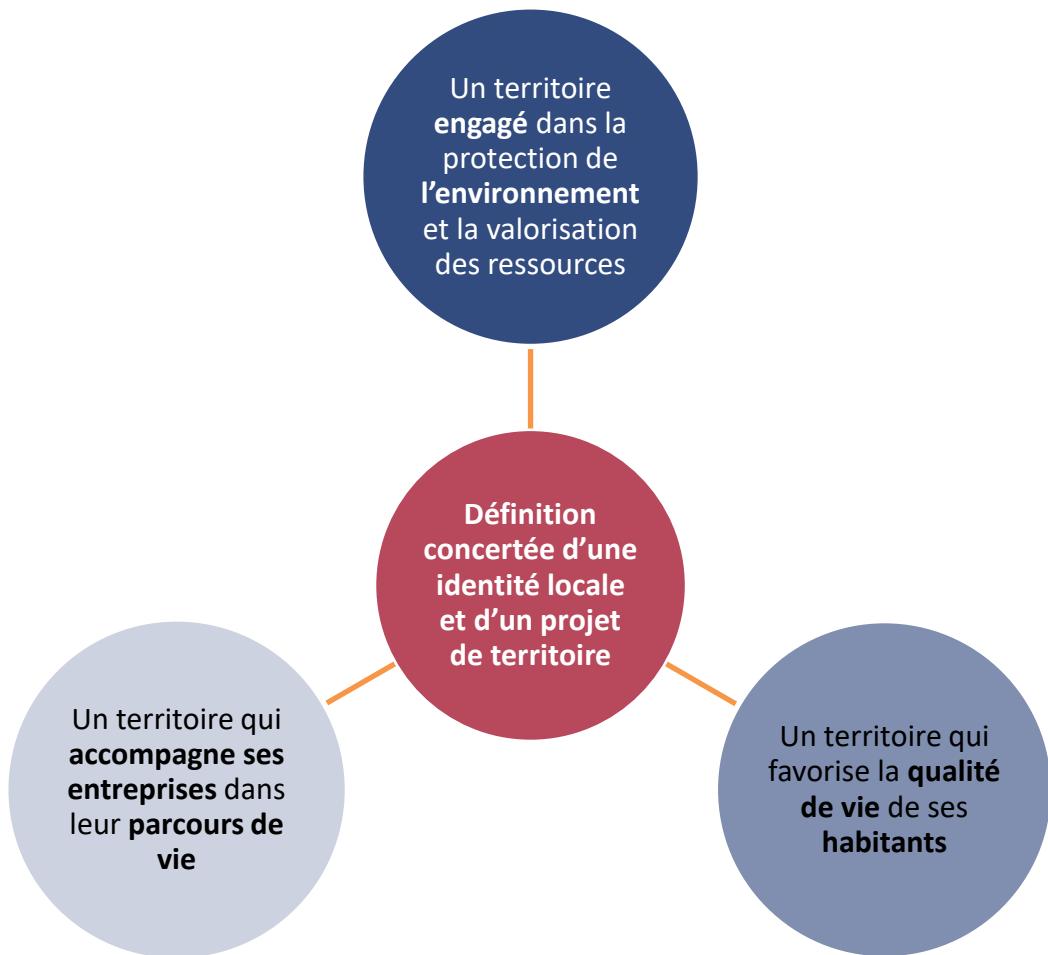
Qu'ils aient ici leurs racines ou qu'ils viennent tout juste de s'installer, les habitants apprécient la qualité de vie que leur offre ce territoire à dominante rurale, à deux pas de trois pôles de vie plus importants (Avignon, Orange, Carpentras). Ils cherchent sur le territoire à bien vivre, avoir de l'espace, profiter de cadre paysager, mais ont tendance à délaisser les centres bourgs au profit des lotissements et hameaux au risque de porter atteinte aux espaces agricoles et les paysages. La différence entre urbain et rural s'estompe, les habitants recherchent de plus en plus la proximité des services (éducation, santé, loisir, culture, sport, etc.) et d'activités.

La Communauté de communes se doit d'accompagner ces transitions, de répondre aux besoins et aux nouveaux usages.

En parallèle, elle doit accompagner le développement économique autour des filières stratégiques (agroalimentaire, tourisme notamment), tout en œuvrant auprès des entreprises implantées sur le territoire pour leur proposer un cadre de travail de qualité.

L'objectif final est d'organiser la transition du territoire vers un modèle de développement global plus équilibré, plus durable et plus résilient.

UNE AMBITION | DES ORIENTATIONS



La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence organise sa politique d'intervention pour les années à venir autour d'une **AMBITION CENTRALE** et de **TROIS GRANDES ORIENTATIONS**, à l'intérieur desquelles se déclinent son programme d'actions.

Le constat principal des élus, mis en évidence lors de l'élaboration du CRTE, est l'absence d'identité, d'image, du territoire, qui rend plus difficile la cohésion de tous les acteurs autour d'un projet commun et fédérateur, qui donne du sens aux interventions. Pourtant, le cadre de vie, la qualité de l'environnement, des paysages, sont autant de facteurs d'attractivité résidentielle, économique, touristique.

Le territoire souhaite poser les bases d'un projet commun concerté, qui puisse servir ensuite de fil conducteur, structuré autour de trois axes prioritaires : la protection de l'environnement, la valorisation des filières économiques stratégiques et la préservation de la qualité du cadre de vie. L'objectif est de mieux projeter le territoire dans le futur et les évolutions climatiques, sociétales, en assurant un bien-être et un bien-vivre pour tous (habitants, entreprises, usagers, touristes...).

DEFINIR UN SOCLE COMMUN : UNE IDENTITE A AFFIRMER, POUR ALLER VERS UN PROJET DE TERRITOIRE CONCERTE

La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence souhaite articuler son projet de territoire autour d'une ambition centrale : **définir un projet de territoire concerté, basé sur la recherche d'une identité propre qui fédère tous les acteurs.**

Cette identité constituera ensuite le **socle d'intervention** et apportera davantage de lisibilité aux actions engagées. Elle doit devenir un fil rouge conducteur, qui rassemble le plus grand nombre, et qui donnera une nouvelle dynamique au territoire.

Mieux se connaître et se reconnaître, cela signifie **s'approprier des valeurs et se fixer des objectifs communs**, avancer ensemble vers une transition du territoire acceptée et portée collectivement.

C'est aussi se démarquer dans un contexte de concurrence entre territoires, apporter de la visibilité, de la **cohérence dans les choix**, et impulser une dynamique positive qui aura une résonnance tant sur le plan démographique, qu'économique, touristique ou écologique.

La Communauté de Communes souhaite ainsi mener une « étude stratégique de définition concertée d'une identité locale et d'un projet de territoire », qui devra s'ancrer notamment sur plusieurs thématiques : la prise en compte et la valorisation des paysages, du patrimoine, de l'environnement et de la biodiversité.

Cette démarche doit se faire dans le cadre d'une **participation citoyenne large** : définir un socle des communs doit se baser sur l'association de tous les acteurs du territoire, ses habitants, ses entreprises, ses usagers, etc.

Engager une démarche de concertation élargie doit permettre d'inscrire les habitants et les entreprises dans de nouvelles modalités d'échanges, de susciter l'envie de participer au rayonnement du territoire, **d'encourager à terme les projets collaboratifs** portés par les citoyens.

The graphic consists of several words in green and blue, some with small yellow or blue sub-labels, arranged in a circular, overlapping pattern. The words include: **citoyenne** (top), **concertation** (above center), **identité** (center), **ambition** (below center), **participation** (bottom left), **projet** (bottom right), **approprier** (far bottom right), **valeurs** (left), **communs** (left), **choix** (right), **qualité** (right), **paysages** (bottom left), **patrimoine** (bottom center), **biodiversité** (top left), and **cohérence** (top right).

ORIENTATION I : UN TERRITOIRE ENGAGE DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA VALORISATION DES RESSOURCES

Le territoire s'est engagé dans une démarche vertueuse de protection de l'environnement et de valorisation des ressources, avec une prise de compétences obligatoires et facultatives :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (obligatoire),
- Assainissement des eaux usées (obligatoire),
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ; construction, aménagement, exploitation et entretien des déchetteries intercommunales (obligatoire),
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (facultative).
- Missions hors gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (facultative).

Afin d'aller plus loin et de mettre en œuvre des actions concrètes, la Communauté de Communes porte des projets structurants, et souhaite engager véritablement le territoire dans une politique de transition écologique : mieux valoriser les ressources locales, mieux protéger la biodiversité, mieux anticiper le changement climatique.

Elle fixe donc 3 axes d'intervention :

1. Adapter le territoire au changement climatique
2. Garantir une gestion optimisée des ressources
3. Améliorer la gestion et la valorisation des déchets

désimperméabiliser
recyclage ENR Protéger
optimiser changement
eau sobriété climat
biodéchets ressources éclairage
valoriser PCAET renaturation
énergétique sécuriser vulnérabilité
photovoltaïque

1 - Adapter le territoire au changement climatique

- ➲ Définir une approche globale, par la mise en œuvre du **Plan climat air énergie territorial du territoire** ;
- ➲ Appréhender la vulnérabilité du territoire face au réchauffement climatique : traiter les questions prioritaires de désimperméabilisation des sols et traitement des îlots de chaleur, par le biais notamment d'une étude sur le **potentiel de désimperméabilisation** à l'échelle de la Communauté de Communes, permettent d'aboutir à une feuille de route opérationnelle et des préconisations d'intervention ciblées (renaturation / végétalisation d'espaces publics, de cours d'écoles, etc.) ;
- ➲ Protéger les biens et personnes contre l'aggravation des risques, par le **fortement des digues** en partenariat avec les syndicats de rivières : le Syndicat mixte d'Eygues en Aygues (SMEA), le Syndicat mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) et le Syndicat mixte du Rieu Foyer (SMRF).

2 - Garantir une gestion optimisée des ressources

Au cœur des enjeux pour la Communauté de communes avec des projets majeurs engagés, cet axe d'intervention regroupe un panel de projets, pour certains très avancés et d'autres en démarrage.

- ➲ Accompagner le développement des EnR : la Communauté de Communes a réalisé en 2021 une étude sur le **potentiel de développement du photovoltaïque**. Ce sont ainsi 15 sites qui ont été retenus pour des études de détails sur les 8 communes. Elle souhaite maintenant passer en phase opérationnelle, et accompagner les communes dans le montage des projets.
- ➲ Renforcer la **sobriété de l'éclairage public** : plusieurs communes sont engagées dans une adaptation de leur parc d'éclairage public. À terme, la collectivité souhaite encourager toutes les communes à renouveler leur réseau, permettant de diminuer les consommations électriques, tout en adaptant l'éclairage aux enjeux de préservation de la biodiversité (orientation des lumières, gestion d'éclairage la nuit, etc.).
- ➲ Optimiser la **gestion de l'eau** à deux niveaux : sécuriser et protéger la ressource en eau potable d'une part (avec à terme la mutualisation des schémas directeurs des eaux pluviales), et optimiser la gestion des eaux usées d'autre part.
La construction d'une nouvelle station d'épuration avec valorisation énergétique des boues sur la commune de Camaret-sur-Aygues répond parfaitement à cet objectif.

3 - Améliorer la gestion et la valorisation des déchets

- ➲ Valoriser la **filière du recyclage** et en particulier des **bio-déchets**, par la création d'un éco-site de traitement des bio-déchets. Projet structurant et prioritaire, ayant fait l'objet de nombreuses études préalables, l'éco-site de traitement des bio-déchets, qui devrait être localisé à Camaret-sur-Aygues, pourrait être mis en service d'ici fin 2024.
La Communauté de Communes a pour ambition de devenir un territoire pilote en termes de valorisation des déchets, avec un site regroupant une unité de méthanisation de tous types de bio-déchets et une plate-forme de compostage de déchets verts. A terme, l'enjeu est de structurer, autour de ce projet, l'organisation d'une filière d'économie circulaire.

ORIENTATION II : UN TERRITOIRE QUI ACCOMPAGNE SES ENTREPRISES DANS LEUR PARCOURS DE VIE

La Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence, dans le cadre de ses compétences au titre du développement économique, du tourisme, et de l'agriculture, porte une ambition forte de valorisation et d'accompagnement des entreprises, notamment dans les filières stratégiques.

Cette orientation permet de structurer les interventions autour de 3 grandes filières :

1. L'économie productive et son écosystème
2. Le tourisme durable
3. L'agriculture et l'agroalimentaire



1 – Accompagner le renforcement de l'économie productive et son écosystème

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes peut intervenir sur :

- L'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques ;
- La constitution de réserves foncières pour les futures zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques ;
- La mise en place d'actions favorisant l'accueil des entreprises.

Elle souhaite donc orienter son intervention dans le cadre du renforcement de son économie productive, en offrant des conditions d'accueil favorables au développement de son écosystème local (soit l'ensemble des activités de la chaîne de production, incluant tous les services aux entreprises).

Les priorités suivantes ont été données :

- ⇒ Encourager l'économie circulaire
- ⇒ Permettre l'accueil de nouvelles activités
- ⇒ Favoriser le recyclage urbain

A ce titre, plusieurs actions sont d'ores et déjà prévues :

- Construction d'une déchetterie nouvelle génération avec une partie ressourcerie / recyclerie sur la commune de Camaret-sur-Aygues
- Création d'un parc d'activités dédié à la filière agro-alimentaire, pour répondre aux besoins des entreprises et industries, et faciliter la structuration de cette filière stratégique pour le territoire (cf. point III),
- Développement d'un espace dédié coworking / espace de travail mutualisé, au sein du futur bâtiment de la CCAOP : le territoire souhaite participer activement à la dynamique économique locale, en offrant un espace de travail mutualisé, qui pourra permettre également le déploiement d'une offre de formations. L'enjeu est de répondre aux nouveaux modes d'organisation du travail, et d'accompagner les entreprises dans leurs plans de formation pour la montée en compétence de leurs salariés.

La Communauté de Communes réfléchit en parallèle à la problématique du recyclage urbain dans les zones d'activités existantes. A ce jour, si aucun projet n'est défini, des sites prioritaires pourraient faire l'objet d'études de requalification et de revitalisation, permettant de recréer du foncier d'activités (voire de l'immobilier d'entreprises), tout en travaillant sur la qualité du cadre de vie et de travail de ces zones anciennes et parfois obsolètes.

II - Le tourisme durable

La Communauté de Communes est compétence en matière de développement touristique.

Elle a ainsi réalisé une étude sur la stratégie touristique du territoire (2020-2021), ayant permis de réaliser un diagnostic, de poser les enjeux et de définir une feuille de route.

La collectivité souhaite maintenant passer en phase opérationnelle, et porter plusieurs projets permettant de favoriser un tourisme durable :

- Engager une démarche RSO/RSE visant à intégrer les préoccupations sociales et/ou environnementales dans les activités d'une entreprise,

- S'appuyer sur des acteurs engagés, comme le Naturoptère, pour développer une diffusion territoriale des démarches écoresponsables, dans le domaine du tourisme et de la viticulture,
- Faciliter l'installation de bornes de recharge électriques,
- Développement du schéma directeur du vélo/cyclable + refonte des sentiers pédestres,
- Favoriser le développement d'une économie circulaire en mettant en réseau les producteurs locaux,
- S'engager dans des démarches de recyclages vertueux (cartons, bouteilles, plastiques...) et systématiser le recours à des matières renouvelables,
- Développer des offres écotouristiques,
- Communiquer sur les réseaux sociaux : aspect environnemental et démarches durables

III - L'agriculture et l'agroalimentaire

La filière agricole / agroalimentaire est stratégique : l'agriculture a marqué l'histoire du territoire, façonné les paysages, porté la richesse et le développement économique.

Mais c'est surtout un enjeu d'avenir pour la collectivité. L'objectif est de porter un véritable projet global de filière, qui s'appuie sur plusieurs axes :

- ❖ Protéger et valoriser le foncier agricole
- ❖ Conforter la filière « phare » : la viticulture
- ❖ Relancer des productions historiques, comme la tomate de Provence
- ❖ Travailler sur de nouvelles filières comme l'amandier
- ❖ Développer les circuits-courts, avec notamment le maraîchage, en s'appuyant sur un développement de l'irrigation
- ❖ Accompagner les projets des entreprises de transformation présentes et répondre à leurs besoins d'évolution
- ❖ Renforcer le rôle de pôle agroalimentaire du territoire, en créant une offre foncière dédiée

Ces réflexions doivent s'inscrire dans une politique globale d'intervention de la Communauté de Communes, en partenariat notamment avec la Chambre d'Agriculture, la SAFER.

Elle a d'ores et déjà passé une convention foncière avec la SAFER.

C'est pourquoi elle s'engage à court terme, à mener deux actions prioritaires :

- ⇒ Réalisation d'une étude sur le **potentiel agricole** à l'échelle du territoire, avec réalisation d'une feuille de route,
- ⇒ Création de **zones d'activité dédiée** à l'industrie agroalimentaire et son écosystème, à Camaret-sur-Aygues et à Piolenc.

ORIENTATION III : UN TERRITOIRE QUI FAVORISE LA QUALITE DE VIE DE SES HABITANTS

Territoire attractif pour la qualité de son cadre de vie, la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence, souhaite conforter ses atouts autour du bien-vivre et du bien-être.

L'objectif est d'améliorer l'offre de services, d'accompagner la transition énergétique globale et de promouvoir de nouveaux usages en matière de mobilité.

Cette orientation se décline autour de 5 thématiques :

1. Promouvoir différentes formes de mobilité,
2. Soutenir la rénovation énergétique des logements, notamment sociaux,
3. Améliorer l'offre de services en réhabilitant les équipements publics,
4. Promouvoir la qualité des aménagements sur l'espace public dans les villages,
5. Créer des services à la population mutualisés



1 – Promouvoir différentes formes de mobilités

La qualité de vie d'un territoire se mesure aussi par son offre en matière de mobilité : mobilités douces, existence d'une intermodalité locale (mobilité active pour court trajet, transport collectif et mode partagé, micro-mobilité, démobilité) et moins carbonée (donc moins polluante), etc.

La Communauté de communes, ainsi que plusieurs communes, se sont d'ores et déjà engagées dans des projets de développement de mobilités douces.

L'enjeu est double pour le territoire : proposer une offre et des alternatives au « tout-voiture » pour les habitants mais également pour les touristes, en s'inscrivant dans le développement d'un tourisme itinérant (cycle), mais également d'un tourisme de séjour plus sobre en matière de déplacements.

Plusieurs projets sont inscrits dans le cadre de cet objectif :

- ➲ Schéma directeur des déplacements et des mobilités douces à l'échelle du territoire,
- ➲ Création d'une liaison vélo entre la Via Rhona et la Via Venaissia,
- ➲ Développement de véhicules électriques et de bornes de recharge

D'autres projets pourront être initiés dans les années à venir, avec par exemple des réflexions autour d'une intermodalité locale pour les courts-trajets (micro-mobilité).

II - Soutenir la rénovation énergétique des logements, notamment sociaux

- ➲ Accompagner le programme SARE (Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique), intégré à la convention d'objectifs au titre de l'animation du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), et initié dans le cadre du réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique) : sensibilisation, information aux particuliers, accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovations globales, conseil auprès des petites entreprises du tertiaire. La Communauté de Communes Aygues Ouvèze apporte un soutien financier et apporte un relais en termes de communication sur son territoire.
- ➲ Soutenir la rénovation thermique et énergétique de logements sociaux : la collectivité n'ayant pas la compétence « habitat », elle ne peut intervenir directement dans les projets de rénovation. Pour autant, dans le cadre d'une politique énergétique globale, elle favorise la réalisation de travaux en inscrivant les projets communaux dans le CRTE.

III - Améliorer l'offre de services en réhabilitant les équipements publics

La Communauté de Communes encourage les communes dans leurs projets de rénovation de locaux :

- ➲ Accompagner les communes dans leurs projets de rénovation thermique de bâtiments publics (écoles, mairies, accueil périscolaire, etc.).
- ➲ Inciter les communes à optimiser leur système de gestion des flux.

IV - Promouvoir la qualité des aménagements sur l'espace public dans les villages

- ➲ La qualité de vie des villages tient en partie à l'image des centres-bourgs : la Communauté de communes encourage les communes à mener des études globales de revitalisation, valorisation de leurs centres.
- ➲ Soutenir les projets urbains favorisant la qualité des aménagements et espaces publics

V - Crée des services à la population mutualisés

- ➲ Extension des services et des missions du bus "Espace services Itinérant"



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ANNEXE 2 – FICHES PROJETS / ACTIONS



APPROCHE TRANSVERSALE

Définir une stratégie collaborative de positionnement et d'identité ancrée sur les spécificités du territoire

Approche globale**Etude stratégique de définition concertée d'une identité locale et d'un projet de territoire**

**Action
n°**

1

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | VALORISATION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES LOCALES A TRAVERS UNE APPROCHE COLLABORATIVE |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence |
| Description de l'action | <p>Un des enjeux pour les années à venir est de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un projet commun, basé sur la recherche d'une image et d'un positionnement ancré sur les spécificités locales : qu'est-ce qui caractérise le territoire ? Quels sont les dénominateurs communs ?</p> <p>Cette approche permet de croiser des thématiques liées à la prise en compte du paysage, du patrimoine, de l'environnement, de la biodiversité, de la culture, etc.</p> <p>L'objectif est de mener une étude de stratégie d'image, intégrant une concertation la plus transversale possible (élus, habitants, entreprises, agriculteurs, etc.)</p> <p>Cette approche de type « marketing territorial » doit amener à définir une identité partagée, donnant tout son sens à l'intervention publique dans une vision à long terme</p> |
| Partenaires | Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence et les 8 communes |
| Coût prévisionnel | Le coût prévisionnel global est estimé à 50 000 € HT |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none"> • CRTE : 25 000 € • Fonds propres : 25 000 € |
| Calendrier | Lancement de l'étude au 1er ^e semestre 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la qualité de vie des habitants / entreprises • Participation citoyenne : nombre de personnes / retours sur la concertation |



AXE 1

Un territoire engagé dans la protection de
l'environnement et la valorisation des ressources

Approche globale**Mise en œuvre du Plan climat air énergie territorial du territoire****Action
n°****2**

| Orientation stratégique | ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE |
|-----------------------------------|---|
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence |
| Description de l'action | Obligatoire pour la CCAOP depuis le 1 ^{er} janvier 2021 (cap des 20 000 habitants franchi), le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) aura pour objet de définir sur le territoire : <ul style="list-style-type: none">• Les objectifs stratégiques et opérationnels en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter ;• Le programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du changement climatique... Le programme d'action du PCAET devra aussi comporter un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses, etc. Il pourra être élaboré par le SMBVA, porteur du SCOT, voire par l'AURAV le cas échéant. |
| Partenaires | ADEME et AURAV |
| Coût prévisionnel | Le coût prévisionnel global est estimé à 50 000 € HT |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• CRTE : 12 500 €• ADEME : 12 500 €• Fonds propres : 25 000 € |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none">• Etudes préalables : 2ème semestre 2022• Mise en œuvre du PCAET à partir de 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Evaluation environnementale à travers plusieurs indicateurs : <ul style="list-style-type: none">• Amélioration de l'efficacité énergétique,• Augmentation de la production d'énergies renouvelables,• Limitation des émissions de gaz à effet de serre• Adaptation du territoire au changement climatique |

Désimperméabilisation des sols

Etude sur le potentiel de désimperméabilisation à l'échelle du territoire

**Action
n°**

3

| Orientation stratégique | ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE |
|-------------------------|--|
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence |
| Description de l'action | <p>Le concept de désimperméabilisation consiste, d'une part, à remplacer des surfaces imperméables par des surfaces plus perméables et, d'autre part, à promouvoir la gestion des eaux pluviales à la parcelle. En effet, la désimperméabilisation comprend à la fois le retrait ou la modification d'aménagements pour rendre les capacités d'infiltration au sol mais également la déconnexion des eaux pluviales pour faire en sorte qu'elles ne se rejettent plus dans le réseau d'assainissement unitaire.</p> <p>La perturbation du cycle naturel de l'eau engendre des conséquences non seulement au niveau environnemental mais aussi pour la qualité de vie en ville. Redonner de la visibilité aux cheminements de l'eau en ville et gérer les eaux pluviales à la source est un objectif recherché par la CCAOP. Ce sera l'objet du marché mutualisé du schéma directeur des eaux pluviales, dans le prolongement du schéma directeur d'assainissement en phase d'achèvement.</p> <p>Dans ce cadre, le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 prévoit une disposition 5A-04 "éviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées". Il s'agit notamment d'inciter les collectivités à intégrer dans leurs documents d'urbanisme une désimperméabilisation des sols à hauteur de 150 % des zones nouvellement urbanisées. Cette mesure touche les zones déjà urbanisées.</p> <p>La question des sols en milieu urbain est devenue de plus en plus prégnante en France, mise en avant par le plan biodiversité 2018 et son objectif de « zéro artificialisation nette ».</p> <p>Cet objectif nécessite une approche quantitative (étude du foncier) mais aussi une étude qualitative afin de prendre en compte la qualité des sols. Aujourd'hui dans le contexte d'adaptation au changement climatique, de limitation de l'érosion de la biodiversité et de lutte contre la chaleur en ville, les solutions de désimperméabilisation et de renaturation des sols deviennent incontournables.</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>L'étude se décomposera en 2 temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inventaire et production des potentialités de dés imperméabilisation du territoire communautaire, incluant une phase de test permettant de valider la méthodologie 2. Classification des zones pouvant faire l'objet de mesures de désimperméabilisation et mise en œuvre d'un programme d'actions <p>L'objectif de cette étude est de réaliser un outil d'évaluation et d'aide à la décision par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un outil cartographique (SIG) des zones susceptibles d'être désimperméabilisées, en détaillant et en classant toutes leurs caractéristiques • Une base de données permettant de réaliser un classement des sites par la définition de critères de notation, des zones potentielles de dés imperméabilisation |
| Partenaires | <ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'Eau • ADEME |
| Coût prévisionnel | Le coût prévisionnel global est estimé à 50 000 € HT |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none"> • CRTE : 12 500 € • Agence de l'Eau : 12 500 € • Fonds propres : 25 000 € |
| Calendrier | Lancement de l'étude au 2ème semestre 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Superficie de foncier désimperméabilisé • Evolution de la température au sol |

| Orientation stratégique | ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE |
|-----------------------------------|--|
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence |
| Description de l'action | <p>La Communauté de communes exerce la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2017.</p> <p>Elle a délégué l'exercice de cette compétence aux syndicats de rivières (SMEA et SMOP) qui, l'un et l'autre, vont réaliser entre 2022 et 2024 des études hydro-morphologiques à partir desquelles des plans pluriannuels de travaux seront engagés pour le confortement des digues, en fonction du niveau de protection des populations qui sera retenu.</p> |
| Partenaires | Syndicat Mixte d'Aygues en Aygues (SMEA) Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) |
| Coût prévisionnel | Le coût prévisionnel global est estimé à 5 000 000 € HT |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">CRTE : 1 M€ HTAgence de l'Eau : 1 M€ HTFonds propres : 3 M€ HT |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none">Réalisation des études 2022-2024Plan pluriannuel de travaux : 2025-2030 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none">Populations protégéesLinéaire de digues confortées |

Développement des EnR

Installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics et en ombrières

Action
n°

4

| Orientation stratégique | GESTION DES RESSOURCES |
|-------------------------|---|
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence |
| Description de l'action | <p>La CCAOP a réalisé en 2021 une étude portant sur le développement de la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire.</p> <p>Sur les 44 sites potentiels recensés sur 7 communes et la CCAOP, 15 ont fait l'objet d'une approche plus poussée pour les études de détails.</p> <p>La CCAOP va soutenir la mise en œuvre des projets suivants (sous réserve de validation définitive par chaque commune) :</p> <ul style="list-style-type: none">• CCAOP : services techniques (toiture PV)• CCAOP : parking services techniques (ombrières PV)• CCAOP : Station d'Epuration de Piolenc (sol PV)• Camaret-sur-Aygues : parking René Roussel (ombrières PV)• Camaret-sur-Aygues : couverture de 4 cours de tennis (toiture PV)• Camaret-sur-Aygues : couverture école des Amandiers (toiture PV) – mais problématique ABF• Lagarde Paréol : couverture cours de tennis (toiture PV)• Lagarde Paréol : parking de la salle des fêtes (ombrières PV)• Sérignan du Comtat : couverture gymnase (toiture PV)• Sainte Cécile les Vignes : couverture crèche (toiture PV)• Sainte Cécile les Vignes : couverture école primaire (toiture PV)• Travaillan : couverture groupe scolaire (toiture PV)• Uchaux : couverture école élémentaire (toiture PV)• Uchaux : couverture école maternelle + salle des associations (toiture PV)• Violès : couverture école primaire (toiture PV) <p><u>Synthèse du potentiel</u></p> <p>14 projets en vente totale + 1 projet en autoconsommation + 2 projets en autoconsommation et vente de surplus, dont :</p> <ul style="list-style-type: none">- 13 projets en toiture pour 973 kWc- 3 projets sur ombrières de parking pour 236 kWc- 1 projet au sol de 48 kWc- Production : 1,7 GWh/an / consommation équivalent 340 foyers |

| | |
|--|---|
| | <p>8 projets potentiels en vente ont été mis en évidence pour une étude complémentaire, et pourront être étudiés dans une seconde phase de mise en œuvre (ou réintégrés si nécessité d'équilibrer les montages techniques et financiers).</p> <p>La CCAOP va accompagner les communes dans le cadre de la réalisation des opérations identifiées.</p> |
| Partenaires | <p>Partenaires attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Union européenne (au titre du Plan de relance) • ADEME (crédits spécifiques filière méthanisation) • Etat / DETR (Plan de relance) |
| Coût prévisionnel | Le coût prévisionnel global est estimé à 2 000 000 € HT |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none"> • CRTE : 500 000 € • Région Sud PACA : 500 000 € • Fonds propres : 1 000 000 € |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> • Lancement des études préalables (études de sol, études structure) ; mars 2022 • Démarrage des travaux : novembre 2022 • Fin des travaux : avril 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Evaluation environnementale à travers plusieurs indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autoconsommation de plusieurs bâtiments publics, • Réduction de la facture énergétique, • Vente partielle d'énergie à ENEDIS |

Plan d'investissement prévisionnel issu de l'étude préalable (chiffres estimatifs)

| Sites | Communes | |
|-------|--|-----------------------|
| | | 652639,68 |
| 1 | Camaret sur Aigues - Ecole Les Amandiers | 128 555,81 € |
| 2 | Camaret sur Aigues - 4 Tennis | 652 639,68 € |
| 3 | Camaret sur Aigues - Ombrières Parking Roussière | 151 149,18 € |
| 4 | CCAOP - Services Techniques Bat Bac Acier | 54 128,45 € |
| 5 | CCAOP Services Techniques Parking | 164 458,56 € |
| 6 | CCAOP - STEP Piolenc(autoconsommation) | 74 092,20 € |
| 7 | Lagarde - Paréol Tennis | 178 215,56 € |
| 8 | Lagarde -Paréol - Ombrière double | 72 376,08 € |
| 9 | Lagarde -Paréol - Ombrière simple | 66 706,08 € |
| 10 | Sainte Cécile les Vignes -Crèche | |
| 11 | Sainte Cécile les Vignes -Ecole Primaire | |
| 12 | Sainte Cécile les VignesEcole Primaire(autoconsommation) | |
| 12 | Sérignan-du-Comtat - Gymnase | 224 514,26 € |
| 13 | Travaillan -Groupe Scolaire | 54 694,76 € |
| 14 | Uchaux -Ecole Elementaire | 22 072,16 € |
| 15 | Uchaux Ecole maternelle + salle asso | 20 073,59 € |
| 16 | Uchaux Ecole Elementaire(autoconsommation) | 21 230,06 € |
| 17 | Violès -Ecole Elementaire | 54 655,02 € |
| | TOTAL INVESTISSEMENT | 1 939 561,42 € |

Gestion de l'éclairage

Adaptation de l'éclairage public - Renforcer la sobriété énergétique

**Action
n°**

5

| Orientation stratégique | GESTION DES RESSOURCES |
|--|--|
| Maître d'ouvrage | Commune de PIOLENC |
| Description de l'action | <p>Après avoir fait réaliser il y a quelques années un inventaire exhaustif des points lumineux communaux (950) et avoir financé avec l'ADEME, un programme de réduction de l'intensité lumineuse, la commune entame aujourd'hui le changement des lampadaires sodium par des LED. Le diagnostic a été réalisé.</p> <p>Le diagnostic ayant été réalisé et après une action similaire sur l'éclairage des bâtiments, nous envisageons en 2022 de lancer un marché de performance énergétique sur 3 ou 4 ans afin de changer l'ensemble des lampes sodium par des lampes à LED</p> |
| Partenaires | |
| Coût prévisionnel | Changement intégral des lampes En cours d'évaluation financière Estimation prévisionnelle : 590 457 euros HT (708 548 euros TTC) l'étude préalable |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• CRTE : 25%• Fonds propres : 50 %• Autres partenaires (ADEME) : 25% |
| Calendrier | En 2022, lancement du marché de performance énergétique et attribution et démarrage des travaux |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none">• Baisse de la dépense énergétique |

Gestion de l'éclairage

Adaptation de l'éclairage public - Renforcer la sobriété énergétique

**Action
n°**

6

| Orientation stratégique | GESTION DES RESSOURCES |
|--|--|
| Maître d'ouvrage | Commune d'UCHAUX |
| Description de l'action | <p>Dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux, il est prévu de procéder au remplacement des lampes énergivores par des lampes LED.</p> <p>Cette rénovation s'accompagne de la modernisation du système de pilotage et de régulation électrique des bâtiments communaux. Ce dispositif permet le contrôle des flux d'énergie et le suivi de la consommation.</p> <p>Et il répondrait aux dispositions du décret n°2020-887 du 20 juillet 2020 imposant l'installation de système d'automatisation et de contrôle des bâtiments ainsi que de régulation automatique de la température au 1^{er} janvier 2025.</p> |
| Partenaires | Néant |
| Coût prévisionnel | <ul style="list-style-type: none"> • Coût prévisionnel du projet : 74 278€ • Les CEE seront également demandées. |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none"> • La DETR 2021 a été mobilisée sur ce projet. • Le montant obtenu s'élève à 33 425,10 € |
| Calendrier | Les travaux sont envisagés pour la fin 2021 concernant la mise en place des luminaires à LED et le début 2022 pour la gestion de la régulation électrique des bâtiments communaux. La date d'achèvement des travaux est prévue à la fin du premier trimestre 2022. |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la dépense énergétique |

Gestion des eaux usées

Construction d'une nouvelle station d'épuration avec valorisation énergétique des boues

**Action
n°**

7

| GESTION DES RESSOURCES | |
|--|--|
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence |
| Description de l'action | <p>La station d'épuration de Camaret-sur-Aygues a été construite en 1978 et a une capacité de 55 000 EH. Elle traite les effluents de Camaret-sur-Aygues, Sérignan-du-Comtat et Travaillan. Cet ouvrage est à 40 % de sa capacité hydraulique et à 15 % de sa capacité organique du fait de la baisse de l'activité agroalimentaire.</p> <p>Suite à un diagnostic du génie civil de l'ouvrage (défaut d'étanchéité, corrosion des armatures), à l'évolution des charges à traiter et à la réalisation de la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement, des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sont nécessaires afin de respecter les prescriptions réglementaires.</p> <p>Les boues d'épuration de cette station pourront être traitées en partie par l'unité de méthanisation voisine.</p> |
| Partenaires | <p>Partenaires attendus</p> <p>Etat (plan de relance) Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse</p> |
| Coût prévisionnel | Le coût prévisionnel global est estimé à 3 M€ HT. |
| Plan de financement | Le plan de financement est annexé à la présente fiche. |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> • 2022 : Etudes préalables et dossier de demande d'autorisation • 2023-2024 : Travaux |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Evaluation environnementale à travers plusieurs indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleures performances épuratoires de la station, • Limitation des rejets dans le milieu naturel, • Baisse des charges d'exploitation, • Valorisation énergétique partielle des boues d'épuration |



Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

PLAN DE FINANCEMENT

**Objet : Construction nouvelle station d'épuration de Camaret
(hors maîtrise d'œuvre)**

| Coût prévisionnel global | |
|---|-----------------------|
| Etudes préalables | 50 000,00 € |
| Travaux | 2 950 000,00 € |
| Coût prévisionnel de l'opération (HT) | 3 000 000,00 € |
| Coût prévisionnel de l'opération (TTC) | 3 600 000,00 € |

PARTICIPATIONS FINANCIERES ESCOMPTEES

| | | |
|-------------------------------------|-----------------------|--------|
| Agence de l'eau | 600 000,00 € | 20,00% |
| Etat (plan de relance) | 600 000,00 € | 20,00% |
| Total subventions escomptées | 1 200 000,00 € | |
| Fonds propres | 1 800 000,00 € | 60,00% |
| TVA | 300 000,00 € | |
| FCTVA (à titre indicatif) | 590 544,00 € | |

Fait à Camaret-sur-Aygues

Le 15 novembre 2021

Le Président,

Julien MERLE

Création, réemploi, modernisation des centres de tri, le recyclage et la valorisation des déchets, en particulier des bio-déchets

Création d'un site unique de traitement et de valorisation des bio-déchets

Action
n°

8

| Orientation stratégique | GESTION DES DECHETS |
|-------------------------|---|
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence |
| Description de l'action | <p>Depuis 2017, la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP) s'est engagée dans une démarche innovante de collecte des bio-déchets en apport volontaire (colonnes enterrées), qui permet de réduire de manière significative les tonnages d'ordures ménagères et d'anticiper l'obligation d'une collecte séparée des bio-déchets à l'horizon 2023.</p> <p>Ces bio-déchets sont aujourd'hui collectés en régie et transportés sur le site de SOTRECO à Châteaurenard, puis valorisés sous forme de compost.</p> <p>Les coûts de transport et de traitement, ajoutés à l'empreinte carbone laissés par les véhicules de collecte, ont conduit la CCAOP à envisager de créer, avec un partenaire privé, un site unique de traitement et de valorisation des bio-déchets comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Une unité de méthanisation en vue de produire du biogaz provenant des déchets alimentaires, des déchets verts non fibreux, des déchets issus de l'industrie agro-alimentaire, de certains déchets de l'agriculture, de cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), voire des boues d'épuration,➤ Une propre plateforme de compostage des déchets verts et des digestats non admis en épandage. <p>Ce projet doit voir le jour sur des parcelles situées à Camaret-sur-Aygues, aujourd'hui classées en zone agricole mais qui ont vocation à se transformer en zone agro-alimentaire, au terme de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune et du SCoT en cours.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ L'unité de méthanisation devra être dimensionnée pour traiter entre 10 000 et 15 000 tonnes de bio-déchets. <p>Il pourra y être adjoint un digesteur réservé spécifiquement au traitement des boues primaires et/ou secondaires de la station d'épuration située dans le même périmètre.</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>➤ La plateforme de compostage sera quant à elle dimensionnée pour recevoir et traiter entre 5000 et 7000 tonnes de déchets verts.</p> <p>L'objectif final est de valoriser l'ensemble des bio-déchets et des déchets verts du territoire, qu'ils proviennent des ménages, de l'industrie agroalimentaire et du secteur agricole.</p> <p>Le site permettra également de traiter et valoriser les bio-déchets des collectivités voisines.</p> |
| Partenaires | <p>Partenaires publics</p> <p>ADEME (aide financière de 400 000 € accordée le 30 octobre 2019) Conseil régional Sud PACA (aide de 450 000 € accordée le 16 octobre 2019 dans le cadre du CRET, puis abondée à 660 000 € par avenant) Conseil départemental de Vaucluse (aide de 450 000 € accordée le 30 juin 2020 dans le cadre de la contractualisation Etat /DSIL (aide de 900 000 € accordée le 30 novembre 2020 dans le cadre du Plan de relance)</p> <p>Partenaires privés</p> <p>Société ALCYON dans le cadre d'une SEML qui pourrait devenir l'exploitant du site</p> <p>Partenaires attendus</p> <p>Union européenne (au titre du Plan de relance) ADEME (crédits spécifiques filière méthanisation) Etat / DETR (Plan de relance)</p> |
| Coût prévisionnel | Le coût prévisionnel global est estimé à 8 M€ HT correspondant à la construction de l'unité de méthanisation et de la plateforme de compostage. |
| Plan de financement | Le plan de financement est annexé à la présente fiche. |
| Calendrier | <p>Etudes techniques en cours en raison d'un changement de localisation du site.</p> <p>Attente du lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et du SCoT pour le dépôt du permis de construire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarrage des travaux : janvier 2023 • Fin des travaux : novembre 2023 • Mise en service de l'installation : janvier 2024 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Evaluation environnementale à travers plusieurs indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de biogaz, • Baisse des émissions de CO2, • Diminution des consommations d'énergie fossile |



Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

PLAN DE FINANCEMENT

Objet : Construction d'un éco-site de traitement des bio-déchets (hors maîtrise d'œuvre)

| Coût prévisionnel des travaux unité de méthanisation | | |
|---|-----------------------|---------------|
| Génie civil | 1 350 000,00 € | |
| Méthaniseur | 3 000 000,00 € | |
| Equipements valorisation biogaz | 1 400 000,00 € | |
| Coût prévisionnel de l'opération (HT) | 5 750 000,00 € | |
| Coût prévisionnel de l'opération (TTC) | 6 900 000,00 € | |
| Coût prévisionnel des travaux plateforme compostage déchets verts | | |
| VRD | 304 883,00 € | |
| Bâtiments | 739 746,00 € | |
| Process | 377 562,00 € | |
| Déconditionneur | 500 000,00 € | |
| Coût prévisionnel de l'opération (HT) | 1 922 191,00 € | |
| Coût prévisionnel de l'opération (TTC) | 2 306 629,20 € | |
| Coût total HT | 7 672 191,00 € | |
| Coût total TTC | 9 206 629,20 € | |
| PARTICIPATIONS FINANCIERES OBTENUES | | |
| ADEME | 400 000,00 € | 5,21% |
| Conseil régional Sud PACA (CRET) | 660 000,00 € | 8,60% |
| Etat (DSIL 2020) | 888 015,66 € | 11,57% |
| Conseil départemental de Vaucluse (appel à projets 2018-2020) | 450 000,00 € | 5,87% |
| Total subventions obtenues | 2 398 015,66 € | 31,26% |
| PARTICIPATIONS FINANCIERES ESCOMPTEES | | |
| ADEME (méthanisation) | 700 000,00 € | 9,12% |
| CRTE | 700 000,00 € | 9,12% |
| Total subventions escomptées | 1 400 000,00 € | 18,25% |
| Fonds propres | | |
| TVA | 1 534 438,20 € | |
| FCTVA (à titre indicatif) | 1 131 876,00 € | |

Fait à Camaret-sur-Aygues

Le 5 août 2020

Le Président,
Julien MERLE



AXE II

Un territoire qui accompagne ses entreprises dans leur parcours de vie

Développer l'économie circulaire

Construction d'une déchetterie nouvelle génération avec ressourcerie

Action
n°

9

| Orientation stratégique | ECONOMIE PRODUCTIVE |
|-----------------------------------|--|
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence |
| Description de l'action | <p>La Communauté de communes dispose à l'heure actuelle de deux déchetteries, l'une à Camaret-sur-Aygues, l'autre à Piolenc, toutes deux construites avec des quais de déchargement et qui arrivent à saturation, sans capacité d'agrandissement.</p> <p>Après une étude préalable qui sera financée par l'ADEME, le souhait de la collectivité est de construire une déchetterie nouvelle génération, à plat, avec pour principaux objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fluidifier l'accès et les apports face à la hausse de la fréquentation,- Améliorer la sécurité pour les usagers,- Améliorer les conditions de travail des agents et la praticité d'exploitation du site,- Augmenter les capacités de stockage et des filières de tri,- Favoriser le réemploi pour limiter les apports de déchets non valorisables,- Maîtriser les coûts d'exploitation |
| Partenaires | <ul style="list-style-type: none">• Etat / DETR ou DSIL (Plan de relance)• ADEME• Conseil régional (CRET 2022-2024) |
| Coût prévisionnel | Le coût prévisionnel global est estimé à 1,5 M€ HT correspondant à la construction de la déchetterie, la CCAOP disposant déjà du foncier nécessaire |
| Plan de financement | Le plan de financement est annexé à la présente fiche. |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none">• Etudes d'opportunité en septembre 2022• Démarrage des travaux : septembre 2023• Fin des travaux : juin 2024 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Evaluation environnementale à travers plusieurs indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Economie circulaire et réemploi,• Amélioration des performances de tri,• Diminution des temps d'attente pour les usagers, |



Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

PLAN DE FINANCEMENT

**Objet : Construction d'une déchetterie nouvelle génération
(hors maîtrise d'œuvre)**

Coût prévisionnel global

| | |
|---|-----------------------|
| Etude d'opportunité | 50 000,00 € |
| Travaux | 1 450 000,00 € |
| Coût prévisionnel de l'opération (HT) | 1 500 000,00 € |
| Coût prévisionnel de l'opération (TTC) | 1 800 000,00 € |

PARTICIPATIONS FINANCIERES ESCOMPTEES

| | | |
|-------------------------------------|---------------------|--------|
| ADEME (étude) | 25 000,00 € | |
| ADEME (travaux) | 145 000,00 € | 10,00% |
| Conseil régional (CRET 2022-2024) | 290 000,00 € | 20,00% |
| CRTE | 290 000,00 € | 20,00% |
| Total subventions escomptées | 750 000,00 € | |
| Fonds propres | 750 000,00 € | 50,00% |
| TVA | 300 000,00 € | |
| FCTVA (à titre indicatif) | 295 272,00 € | |

Fait à Camaret-sur-Aygues

Le 15 novembre 2021

Le Président,

Julien MERLE

Favoriser l'accueil d'activités nouvelles

Création de zones agroalimentaires à Camaret-sur-Aygues et à Piolenc

**Projet
n°**

2

| Orientation stratégique | ECONOMIE PRODUCTIVE |
|-----------------------------------|---|
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence |
| Description de l'action | <p>Le territoire intercommunal n'est plus en mesure d'offrir du foncier disponible pour les entreprises, alors que le développement économique doit y être consolidé, en raison notamment de la fragilité du tissu économique local.</p> <p>La Communauté de communes envisage donc de créer deux nouvelles zones d'activité à vocation agro-alimentaire, la première à Piolenc à proximité de l'échangeur autoroutier au Nord de la commune, le second à Camaret-sur-Aygues, face à la ZAE actuelle.</p> <p>La zone de Piolenc devrait être aménagée sur environ 15 hectares et sera principalement destinée à l'accueil des porteurs de projets dans le domaine agricole.</p> <p>La zone de Camaret sera aménagée sur environ 18 hectares pour permettre la relocalisation de l'entreprise Le Cabanon, pour y recevoir l'unité de traitement et de valorisation des bio-déchets par méthanisation et pour y accueillir des entreprises spécialisées dans le secteur agro-alimentaire.</p> |
| Partenaires | Etat (plan de relance) Conseil régional (acquisitions foncières) |
| Coût prévisionnel | Le coût prévisionnel global est estimé à 1,65 M€ HT pour les acquisitions foncières (base de 5 € / m ²) et à 2 M€ pour les travaux de viabilisation. |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• Etat (plan de relance) : 700 000 €• Conseil régional : 495 000 €• Fonds propres : 2 455 000 € |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none">• Procédures administratives en 2022• Acquisitions foncières en 2023• Travaux de viabilisation en 2024 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Evaluation environnementale à travers plusieurs indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Maintien de l'un des fleurons de l'industrie agro-alimentaire locale (60 salariés, 27 M€ de CA),• Développement de la filière de la tomate,• Développement des circuits courts pour l'approvisionnement local, |

Favoriser l'accueil d'activités nouvelles

Développement d'un espace dédié au sein du bâtiment de la CCAOP

**Projet
n°**

3

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | ECONOMIE PRODUCTIVE |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence |
| Description de l'action | <p>De nombreuses entreprises du territoire déplorent l'absence d'espaces de travail partagé sur le territoire, tout comme l'absence de lieux dédiés à la formation de leurs salariés.</p> <p>La Communauté de communes envisage donc de construire un bâtiment permettant ce nouveau mode d'organisation du travail, avec un espace de coworking et une salle de formations, tous deux pré-équipés.</p> <p>Ce bâtiment sera construit à proximité du nouveau siège de la Communauté de communes.</p> |
| Partenaires | CCI de Vaucluse |
| Coût prévisionnel | Montant des travaux estimé à 500 000 € HT |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• CRTE : 250 000 € HT• Fonds propres : 250 000 € TH |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none">• Etudes préalables : 2ème semestre 2022• Dépôt PC : 1er semestre 2023• Livraison : 1er semestre 2024 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none">• Développement d'un espace dédié à la formation• Accueil de nouvelles entreprises sur le territoire |

| Orientation stratégique | ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE |
|-------------------------|--|
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence |
| | <p>En 2019, la Communauté de communes a fait réaliser une étude de stratégie touristique par un bureau d'études.</p> <p>Au titre de l'axe 4 du plan d'actions proposé, la question du tourisme durable a fait l'objet d'une fiche action spécifique.</p> <p>La question de l'engagement en matière de développement durable touche aujourd'hui l'ensemble des acteurs du tourisme avec un intérêt de plus en plus fort du grand public.</p> <p>L'engagement en matière de développement durable est aujourd'hui prioritaire en matière de développement touristique.</p> <p>Il est noté une sensibilité environnementale et une curiosité envers le vivant au sein de la CCAOP, cependant l'engagement actuel des professionnels est hétérogène avec peu de lisibilité en matière de promotion.</p> |
| Description de l'action | <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagner les professionnels du tourisme, de manière pragmatique, dans l'intégration des enjeux de tourisme durable dans leur métier- Favoriser le développement d'offres touristiques écoresponsables <p>Détails de l'action</p> <ol style="list-style-type: none">1/ Engager une démarche RSO/RSE visant à intégrer les préoccupations sociales et/ou environnementales dans les activités d'une entreprise,2/ S'appuyer sur des acteurs engagés, comme le Naturoptère, pour développer une diffusion territoriale des démarches écoresponsables, dans le domaine du tourisme et de la viticulture3/ Faciliter l'installation de bornes de recharge électriques,4/ Développement du schéma directeur du vélo/cyclable + refonte des sentiers pédestres,5/ Favoriser le développement d'une économie circulaire en mettant en réseau les producteurs locaux,6/ S'engager dans des démarches de recyclages vertueux (cartons, bouteilles, plastiques...) et systématiser le recours à des matières renouvelables, |

| | |
|--|---|
| | <p>7/ Développer des offres écotouristiques, 8/ Communiquer sur les réseaux sociaux : aspect environnemental et démarches durables</p> |
| Partenaires | <p>Partenaires publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil régional Sud PACA (prochain CRÉT) • Vaucluse Provence Attractivité |
| Coût prévisionnel | <p>Le coût prévisionnel ne peut être estimé à ce stade. Il le sera, tout comme le plan de financement, lorsque les actions auront été priorisées.</p> |
| Plan de financement | / |
| Calendrier | Mise en œuvre des actions en 2023 et 2024 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation touristique annuelle • Nombre de démarches engagées annuellement |

Approvisionnement local / Circuits-courts

Etude sur le potentiel agricole à l'échelle du territoire, avec réalisation d'une feuille de route

**Action
n°**

10

| Orientation stratégique | AGRICULTURE ET AUTONOMIE ALIMENTAIRE |
|-------------------------|---|
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence |
| Description de l'action | <p>La CCAOP est un territoire historiquement agricole : l'agriculture a ainsi façonné les paysages et permis le développement économique. Cette filière est encore très présente, mais subit plusieurs types de pression : étalement urbain, contexte économique et concurrentiel fort (engendrant des départs d'entreprises, une baisse de rentabilité d'exploitations et le développement de friches, etc.), contraintes climatiques (baisse de la ressource en eau), etc.</p> <p>Les surfaces agricoles diminuent ainsi : or il est à craindre que la disparition de terres agricoles soit irréversible. Il serait très difficile et coûteux (sinon impossible ou économiquement irréaliste) de les remobiliser pour une production agricole.</p> <p>C'est donc un patrimoine qui est consommé pour un intérêt économique immédiat sans réflexion sur son utilité à moyen et long terme : si le contexte international de l'alimentation et du commerce des produits agricoles et denrées alimentaires venait à évoluer, quel patrimoine de terres agricoles serait nécessaire à assurer une stratégie nationale et locale ?</p> <p>La Communauté de Communes souhaite élaborer un projet agricole global, permettant de valoriser l'ensemble de l'écosystème local, depuis la définition du potentiel agronomique des sols dans la perspective d'une meilleure gestion foncière (avec un objectif de remise en état de friches, de relance de productions) jusqu'à l'accompagnement des filières industrielles agroalimentaires.</p> <p>Un des enjeux consiste à terme à tendre vers une autonomie alimentaire du territoire, par la valorisation du potentiel agricole, le développement de circuits-courts avec la relance de certaines productions (maraîchage), bénéficiant aux habitants (ventes directes) et aux services (écoles, maisons de retraite par exemple).</p> <p>Cette feuille de route permettrait également de mieux anticiper les besoins des entreprises agroalimentaires (industrie, logistique), et d'adapter l'offre foncière existante ou à créer.</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>C'est une politique globale à long terme qui doit être portée par tous.</p> <p>En préalable à cette réflexion, la CCAOP doit mener une étude stratégique qui se décomposera en plusieurs phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Comprendre l'écosystème local : analyser les dynamiques des filières présentes, historiquement implantées mais en recul ou ayant disparu, appréhender les potentialités économiques, les freins (économiques, fonciers, etc.) 2. Cartographier les usages actuels à travers un outil SIG 3. Définir le potentiel agronomique des sols 4. Elaborer une feuille de route globale, incluant un volet foncier (gestion des friches notamment) |
| Partenaires | <ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'Agriculture • SAFER |
| Coût prévisionnel | Le coût prévisionnel global est estimé à minima à 50 000 € HT |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none"> • CRTE : 25 000 € HT • Fonds propres : 25 000 € HT |
| Calendrier | Lancement de l'étude au 2ème semestre 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Traduction dans les documents d'urbanisme communaux : superficie de zones agricoles • Superficie de foncier acquis • Superficie de terrains remis en agriculture |

AXE III

Un territoire qui favorise la qualité de vie de ses habitants

Développement d'une intermodalité locale

**Acquisition d'un véhicule électrique pour le service
espaces verts**

**Action
n°**

11

| Orientation stratégique n° | DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES |
|-----------------------------------|---|
| Maître d'ouvrage | Commune de Camaret sur Aygues |
| Description de l'action | Remplacement d'un véhicule type fourgon benne de marque Renault B70 datant de 1987, diesel avec consommation de 16L/100km par un véhicule 100% électrique de marque GOUPIL modèle G4 long 9kW. Le véhicule sera utilisé par les 4 agents du service. |
| Partenaires | GOUPIL France |
| Coût prévisionnel | 23.405 € HT |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• Autofinancement : 50%• CRTE : 50% |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none">• Signature du bon de commande : mai 2022• Livraison : novembre 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none">• Bilan carbone, réduction émissions CO²• Données financières consommation carburant |

Création de voies cyclables

Création d'une liaison vélo entre la Via Rhona et la Via Venaissia

**Projet
n°**

5

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES |
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence |
| Description de l'action | <p>Dans le cadre de l'exercice de sa compétence développement économique et tourisme, la candidature de la Communauté de communes a été retenue pour l'appel à projets AVELO2 de l'ADEME avec la mise en œuvre d'un schéma de déplacements et de mobilité qui va être réalisé en 2022.</p> <p>Parmi les projets susceptibles d'être mis en œuvre, figure la liaison vélo entre la Via Rhona et la Via Venaissia, qui desservirait les communes de Piolenc, Uchaux, Sérignan-du-Comtat et Camaret-sur-Aygues.</p> <p>Une partie des travaux a été réalisée entre la Via Rhona et la commune de Piolenc, à l'initiative de cette dernière.</p> <p>Cette liaison devra emprunter des voies communales ou départementales existantes et les aménager en conséquence.</p> |
| Partenaires | <ul style="list-style-type: none"> • Etat (plan de relance) • Conseil régional • Conseil départemental |
| Coût prévisionnel | <p>Le coût prévisionnel ne peut être estimé à ce stade.</p> <p>Il le sera, tout comme le plan de financement, lorsque seront rendues les conclusions de l'étude sur le schéma de déplacements.</p> |
| Plan de financement | / |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> • Schéma de déplacements et de mobilité : 1^{er} semestre 2022 • Lancement du marché de travaux : 4^{ème} trimestre 2022 • Travaux échelonnés sur 2023 et 2024 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Evaluation environnementale à travers plusieurs indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des mobilités douces, • Diminution des émissions de CO2 • Développement de l'offre touristique |

Création de voies cyclables

**Création d'une liaison douce entre 3 hameaux des
Vincenty, des Farjons, et de la Galle**

**Projet
n°**

12

| Orientation stratégique n° | DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES |
|----------------------------|--|
| Maître d'ouvrage | Commune d'Uchaux La commune d'Uchaux a engagé depuis quelques années une réflexion sur le développement et la mise en sécurité par des modes de déplacement actifs à l'échelle du territoire communal, dans le cadre de son PLU et dans le cadre d'aménagement des espaces publics. L'objectif est, en s'appuyant sur la présence du PEM d'Orange, de permettre la jonction entre le périmètre communal et les territoires intercommunaux connexes. De plus, Uchaux commune rurale est composée de plusieurs hameaux dont Les Vincenty, Les Farjons, La Galle étant le hameau centre où se situent les commerces, l'école, l'agence postale communale et la mairie. La création d'une liaison douce entre ces lieux, dédiée aux déplacements alternatifs, renforcera le lien entre le centre-village, les commerces et les services, restructurant ainsi l'espace public. |
| Description de l'action | Ainsi le projet communal présenté vise à créer une liaison douce entre les trois hameaux qui composent Uchaux, avec l'objectif : de favoriser le lien social entre les habitants, d'encourager les modes alternatifs de déplacement en créant une voie exclusive des véhicules à moteur et de participer au développement touristique de la commune en connectant cette liaison aux itinéraires structurants du Schéma Départemental Vélo en Vaucluse : Via Rhôna par Piolenc (au sud de la commune) et par Bollène (au nord de la commune), ainsi qu'au PEM d'Orange. |
| Partenaires | Le choix de conforter et développer les itinéraires pour les modes doux s'inscrit dans la démarche soutenue par la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence, à laquelle Uchaux appartient, et matérialise un travail réalisé avec la commune de Piolenc ainsi qu'avec la CCPRO, une étude avec d'autres communes voisines comme Sérignan-du-Comtat est envisagée. Le Département est un partenaire majeur du projet dans la mesure où « la Grande Traversée VTT de Vaucluse » disposera ainsi d'un itinéraire d'appui à son développement. Le territoire Uchalien est du reste traversé par plusieurs itinéraires vélo ou boucles comme « le tour des Côtes du Rhône à Vélo », le tour du Massif d'Uchaux et les circuits balisés de « la Provence-à-Vélo ». |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | <p>Cette voie douce de 4,5km de long emprunte essentiellement des sentiers existants et pratiqués. Le projet porte sur l'aménagement de ces chemins afin qu'ils puissent être utilisés aussi bien par les cyclistes expérimentés que par les familles avec des poussettes ; l'espace naturel traversé est préservé.</p> <p>Certains passages demandent des aménagements techniques : la traversée à deux reprises d'une route départementale avec l'implantation d'un équipement de sécurité et d'une signalisation appropriée, l'installation d'une passerelle afin d'enjamber le ruisseau le Valadas en aval de la Galle, l'aménagement d'un gué, le passage d'un vallon avec une signalisation spécifique.</p> <p>Par ailleurs si l'itinéraire retenu concerne principalement l'emprise communale, des acquisitions foncières sont nécessaires pour sécuriser le parcours. Une procédure de DUP est lancée pour les terrains indispensables à la mise en sécurité des usagers de la voie. Les points de sécurité ont été abordés avec le service Routes du Département.</p> |
| Coût prévisionnel | <p>Les travaux consistent principalement :</p> <p>Pour les parties de route partagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'une signalisation horizontale et verticale pour les chaussées à circulation douce • aménagements des accotements avec reprofilage <p>Pour les aménagements de sentiers et points spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aménagements en stabilisé • installation d'ouvrages spéciaux : ouvrages de franchissement, passage d'un gué |
| Plan de financement | <p>Le montant du projet s'élève à 492 748,32 € HT.</p> <p>Il bénéficie d'ores et déjà d'une aide financière de l'Etat au travers de la DETR à hauteur de 72 794,54 €, de la Région par le FRAT soit 100 454,50€ et du Département dans le cadre de l'aménagement des pistes cyclables pour un montant de 54 492,00€.</p> <p>Une demande de subvention a été déposée auprès du Département pour l'aménagement des croisements entre voie douce et départementales au titre des amendes de police. Le montant sollicité est de 24 500€.</p> |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> • Fin novembre 2021 : DUP et lancement du marché de travaux • 1er trimestre 2022 : première tranche de travaux (les Vincenty- la Galle) • 3ème trimestre 2022 : 2ème tranche de travaux (la Galle – le Castellas) • 2023 : 3ème tranche de travaux (le Castellas- les Farjons) et achèvement juillet 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Développement des mobilités douces, • Diminution des émissions de CO2 • Développement de l'offre touristique |

| Orientation stratégique n° | DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES |
|-----------------------------------|--|
| Maître d'ouvrage | Commune de Sérignan-du-Comtat |
| Description de l'action | Réalisation d'un schéma directeur des mobilités à l'échelle de la commune Inscription dans le cadre de la révision du PLU Achat de foncier Création de stationnements et de liaisons douces |
| Partenaires | <ul style="list-style-type: none">• CAUE 84• Prestataire externe (urbanisme) |
| Coût prévisionnel | 25 000 € HT |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• Autofinancement communal : objectif autofinancement 50%• CRTE – 50% |
| Calendrier | Si inscription au BP 2022, réalisation sur les exercices 2022-2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none">• Prise en compte du schéma dans la révision du PLU (fin du mandat)• Développer l'achat foncier pour créer des liaisons douces voire du parking• Création de stationnements, de liaisons douces, de zones de déplacement mixte voitures / vélos / piétons. |

| Orientation stratégique n° | DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES |
|----------------------------|---|
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence |
| Description de l'action | <p>Porté par les mesures gouvernementales et européennes, le véhicule électrique va continuer de se développer fortement en France au cours des prochaines années. Selon certaines études, la France comptera 13,5 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation en 2030. A cet horizon, l'électrique représentera 95 % des ventes de véhicules neufs.</p> <p>Les bornes de recharge suivront naturellement l'augmentation du parc automobile. En intégrant également les bornes installées par les particuliers, on estime à 6,3 millions le nombre de bornes de recharge déployées en France pour 2030.</p> <p>L'ambition gouvernementale actuelle vise 1 million de bornes publiques d'ici 2030. La CCAOP s'est inscrite dans cette ambition en prévoyant la création de bornes pour véhicules rechargeables dans le cadre du CRET (subvention de 12 000 € pour une dépense totale de 60 000 €).</p> <p>En parallèle, la CCAOP souhaite accompagner le développement des mobilités douces, et notamment des Vélos à Assistance Electrique (VAE).</p> <p>Elle s'inscrit donc dans un objectif de déploiement des bornes pour VAE à la fois le long des vélo-routes (Via Rhona et Via Venaissa) mais également sur les grands axes de déplacements.</p> |
| Partenaires | <ul style="list-style-type: none">• Syndicat d'électrification vauclusien• Vaucluse Provence Attractivité |
| Coût prévisionnel | 60 000 € Il le sera, tout comme le plan de financement, lorsque seront rendues les conclusions de l'étude sur le schéma de déplacements. |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• Autofinancement communal : objectif autofinancement 50%• Région : 12 000 €• CRTE : 18 000 € |
| Calendrier | Mise en œuvre progressive à définir en concertation avec les communes |

**Indicateurs
d'évaluation
proposés**

- Nombre de bornes mises en service
- Nombre de passage aux bornes
- Développement des mobilités douces
- Diminution des émissions de CO2

Rénovation des logements

Sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique des logements des particuliers

**Projet
n°**

15

| Orientation stratégique n° | RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS |
|-----------------------------------|---|
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence |
| Description de l'action | Dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique), la CCAOP a signé une convention d'objectifs au titre de l'animation du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), et initié dans le cadre du réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique). Elle s'engage ainsi à mener des actions de sensibilisation, d'information aux particuliers, en parallèle de l'accompagnement technique de l'association CEDER pour les ménages dans leurs projets de rénovations globales, et le conseil auprès des petites entreprises du tertiaire. La Communauté de Communes Aygues Ouvèze apporte un soutien financier et un relais en termes de communication sur son territoire |
| Partenaires | <ul style="list-style-type: none">• Association CEDER• Conseil Départemental de Vaucluse |
| Coût prévisionnel | <ul style="list-style-type: none">• Programme : 23 782 €• Participation CCAOP : 10 291 € |
| Plan de financement | Autofinancement |
| Calendrier | Convention sur 3 ans (2021 – 2022 – 2023) |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none">• Nombre de Certificats d'Economie d'énergie• Nombre de ménages accompagnés• Nombre d'entreprises du tertiaire accompagnées |

Rénovation des logements sociaux

Rénovation thermique et énergétique de 6 logements immeuble Les Amandiers

Projet
n°

16

| Orientation stratégique n° | RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS |
|----------------------------|---|
| Maître d'ouvrage | Commune de Camaret-sur-Aygues Rénovation énergétique de l'immeuble des Amandiers comportant 6 logements : 2 RDC, 2 R+1, 2 R+2. Chaque étage comprenant 1 T3 de 59m ² et 1 T4 de 71m ² . L'opération est axée sur la rénovation thermique et énergétique du bien : isolation, menuiseries, modes de chauffage et de production d'eau chaude, éclairage et réseaux électriques. L'objectif est de répondre au Décret 2021-19 du 11 janvier 2021 relatif au critère de performance énergétique dans la définition du logement décent). Elle permettre de passer de l'étiquette énergétique G à E pour 2 logements et de F à D pour les quatre autres. Soit globalement d'une consommation actuelle de 2 443 kWh/EP/m ² an à 1 327 kWh/EP/m ² an après travaux. Les travaux consisteront en : <ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une isolation par l'intérieur des murs donnant sur l'extérieur (Nord et Sud)• Remplacement des baies vitrées et de leurs volets roulants associés• Mise en place d'un complément isolation dans les combles• Mise en place d'une VMC simple flux hydro-réglable• Remplacement des convecteurs par des panneaux rayonnants• Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Air avec split dans la pièce principale• Remplacement des équipements sanitaires (robinetterie de l'évier, ensemble de la salle d'eau et WC) Chaque logement rénové permettra d'accueillir une famille de 2 à 5 personnes. |
| Description de l'action | |

| | |
|--|---|
| Partenaires | Bureau d'études AC2i (DONZERE 26) ayant établi l'audit énergétique et le programme de travaux et qui en suivra la réalisation. |
| Coût prévisionnel | 113.950 € HT pour la rénovation des 6 logements (voir détail dans le tableau de synthèse du rapport d'audit ci-dessous) |
| Plan de financement | Autofinancement / CRTE / éventuellement DETR 2022. |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> • Attribution des marchés : mai 2022 • Début des travaux : juin 2022 • Fin des travaux : octobre 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de performance énergétique AVANT/APRES |

| Travaux de rénovation énergétique | Qte. | Surface (m ²) | Cout unitaire (€ HT) | Cout total (€ HT) |
|--|------|---------------------------|----------------------|---------------------|
| Dépose et repose des équipements avant travaux | 1 | | 4 000.00 € | 4 000.00 € |
| Isolation des murs LV 160 mm + plaque platre sur rail + mise en peinture | | 140.00 | 70.00 € | 9 800.00 € |
| Isolation des murs par l'extérieur 200mm + enduit extérieur | 1 | 330.00 | 100.00 € | 33 000.00 € |
| Isolation des combles par LV 400mm (déroulé sur dalle béton) | | 160.00 | 40.00 € | 6 400.00 € |
| VMC simple flux hygroréglable | 6 | | 2 000.00 € | 12 000.00 € |
| PAC AIR AIR | 6 | | 3 500.00 € | 21 000.00 € |
| Panneau radiant électrique | 15 | | 250.00 € | 3 750.00 € |
| Reprise complète de la salle de bain | 6 | | 3 500.00 € | 21 000.00 € |
| Bouchage aération cuisine | 6 | | 500.00 € | 3 000.00 € |
| TOTAL | | | | 113 950.00 € |

Rénovation des logements sociaux

Rénovation thermique et énergétique logement de la Poste

Projet
n°

17

| Orientation stratégique n° | RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS |
|-----------------------------------|---|
| Maître d'ouvrage | Commune de Camaret-sur-Aygues |
| Description de l'action | <p>Le logement T4 de 82m² se situe en R+1 au-dessus du local de la Poste qui a été l'objet de travaux de rénovation notamment énergétique en 2020. L'ensemble du bâtiment sera ainsi traité pour un rendu en termes de performance énergétique optimum.</p> <p>L'opération est essentiellement axée sur la rénovation thermique et énergétique du bien : isolation, menuiseries, modes de chauffage et de production d'eau chaude, éclairage et réseaux électriques.</p> <p>L'objectif est de répondre au Décret 2021-19 du 11 janvier 2021 relatif au critère de performance énergétique dans la définition du logement décent).</p> <p>Actuellement, le logement est classé en catégorie G (676 KWep/ (m².an) : bâtiment énergivore.</p> <p>Le scénario présenté par le bureau d'étude qui est retenu par la commune est le n°2 qui permettra de passer en catégorie C (119 KWep/ (m².an) soit un taux de 72,16% d'économies par rapport à l'existant.</p> <p>Le logement rénové permettra d'accueillir une famille d'au moins 4 personnes.</p> |
| Partenaires | Bureau d'études AC2i (DONZERE 26) ayant établi l'audit énergétique et le programme de travaux et qui en suivra la réalisation. |
| Coût prévisionnel | 85.269€ HT pour la rénovation complète du logement. (voir détail dans le rapport d'audit) |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">Autofinancement communal : objectif autofinancement 50%CRTE : 25%ADEME : 25% |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none">Attribution des marchés : février 2022Début des travaux : avril 2022Fin des travaux : juillet 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Indicateurs de performance énergétique AVANT/APRES |

Qualité des équipements publics

Réhabilitation du bâtiment des anciennes écoles avec rénovation énergétique afin d'y accueillir l'accueil périscolaire

**Projet
n°**

18

| Orientation stratégique n° | RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS |
|----------------------------|---|
| Maître d'ouvrage | Commune de Violès |
| Description de l'action | <p>La Commune de Violès envisage de requalifier un bâtiment communal désaffecté, l'ancienne école de garçons, situé sur le cours Rigot, jouxtant la Mairie.</p> <p>Cet édifice constitue aujourd'hui un certain patrimoine local car il a été construit dans le cadre du plan de construction des écoles publiques tel que défini par la loi de Jules Ferry en 1881.</p> <p>L'école a fonctionné jusqu'aux années soixante, puis, désaffectée a été ensuite requalifié en salle de réunions et d'associations. Afin de répondre à une problématique d'accroissement d'effectifs au sein de cet établissement, celui-ci a retrouvé ses fonctions d'origine en raison d'une récente restructuration du groupe scolaire et regroupement des locaux des classes élémentaires, en 2012 ; à nouveau désaffectés, les locaux sont aujourd'hui inoccupés et vacants.</p> <p>Cependant, pour répondre à une forte demande locale, le projet municipal consiste présentement à requalifier ce bâtiment en locaux susceptibles de recevoir l'accueil périscolaire.</p> <p>D'après le premier diagnostic établi, le programme doit contenir au minimum des éléments de réponses aux principales difficultés ou exigences techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réfection totale et isolation thermique de la toiture,- Aménagement qualitatif et isolation du bâtiment, y compris les 2 logements attenants de la mairie,- Requalification complète du dispositif de chauffage de l'ancienne école,- Mise aux normes de l'ensemble de ces locaux en termes de fonctionnalité et de confort, de sécurité incendie et d'accessibilité PMR. <p>La commune s'engage à revaloriser et réhabiliter ce patrimoine en souhaitant mettre en place un marché public de performance avec pour objectif d'améliorer significativement les conditions de confort des</p> |

usagers, de réduire l'impact du bâtiment sur l'environnement et leurs consommations.

Dans le domaine des économies d'énergie, le lien entre les coûts de fonctionnement et d'investissement, l'importance de la bonne exploitation des ouvrages et des solutions mises en place, la prise en compte du coût réel, a conduit la commune de Violès vers des outils contractuels innovants comme le contrat de performance énergétique sous la forme d'un Marché Public de Performance.

RESULTATS ATTENDUS

Une meilleure qualité de vie des habitants et notamment des enfants :

- Obtenir un haut niveau de performance énergétique pour les constructions permettant de réduire les consommations d'Energie, tant sur les équipements que les logements.
- Obtenir un haut niveau de confort thermique avec une maîtrise des températures en été.
- Offrir un confort visuel de qualité privilégiant l'éclairage naturel et de bonnes orientations.
- Offrir un confort acoustique dans l'établissement notamment grâce au travail sur les parois et les huisseries, utiles en particulier pour les structures accueillant des enfants.

| Partenaires | <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental financement acquis dans le cadre du contrat de solidarité territoriale • CRTE ou DETR à solliciter au titre de l'année 2022 • CCAOP à solliciter au titre des fonds de concours • CAF en cours de discussion | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------|--|------------------------|------------|--|----------|--|----------|--|---------|------------|-------------|------------|------------------|-----------|------------------------|------------|-----------------|------------|-------------|------------|----------|------------|-------|------------|-----|------------|---------|------------|--|--|---------------|------------|-------|------------|-------|------------|
| Coût prévisionnel | <ul style="list-style-type: none"> • Coût prévisionnel des travaux 480 000€ • Coût maîtrise d'œuvre (consultation en cours estimé à environ 10% /12% du montant des travaux soit 50 000€) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Plan de financement | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td><td>484 000.00</td> <td>Département</td><td>129 491.00</td> </tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre</td><td>50 000.00</td> <td>CCAOP Fond de concours</td><td>150 000.00</td> </tr> <tr> <td>Divers imprévus</td><td>100 000.00</td> <td>DETR (CRTE)</td><td>100 000.00</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td><td>634 000.00</td> <td>FCTVA</td><td>124 801.63</td> </tr> <tr> <td>TVA</td><td>126 800.00</td> <td>Emprunt</td><td>100 000.00</td> </tr> <tr> <td></td><td></td> <td>Fonds propres</td><td>156 507.37</td> </tr> <tr> <td>Total</td><td>760 800.00</td> <td>Total</td><td>760 800.00</td> </tr> </tbody> </table> | | | | Dépenses | | Recettes | | Travaux | 484 000.00 | Département | 129 491.00 | Maitrise d'œuvre | 50 000.00 | CCAOP Fond de concours | 150 000.00 | Divers imprévus | 100 000.00 | DETR (CRTE) | 100 000.00 | Total HT | 634 000.00 | FCTVA | 124 801.63 | TVA | 126 800.00 | Emprunt | 100 000.00 | | | Fonds propres | 156 507.37 | Total | 760 800.00 | Total | 760 800.00 |
| Dépenses | | Recettes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Travaux | 484 000.00 | Département | 129 491.00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Maitrise d'œuvre | 50 000.00 | CCAOP Fond de concours | 150 000.00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Divers imprévus | 100 000.00 | DETR (CRTE) | 100 000.00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total HT | 634 000.00 | FCTVA | 124 801.63 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TVA | 126 800.00 | Emprunt | 100 000.00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Fonds propres | 156 507.37 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total | 760 800.00 | Total | 760 800.00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | |
|--|---|
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> Validation du choix de l'architecte en conseil municipal début décembre Signature du contrat avec l'architecte 10 jours après Dépôt du PC et lancement DCE mars 2021 Début des travaux juin 2022 Fin des travaux fin 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux Réduction de la facture énergétique et des émissions de gaz à effet de serre |

Qualité des équipements publics

Rénovation énergétique des bâtiments publics (école élémentaire, bibliothèque, école maternelle, ancienne école / futur centre d'accueil périscolaire et Mairie)

**Projet
n°**

19

| Orientation stratégique n° | RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS |
|----------------------------|--|
| Maître d'ouvrage | Commune de Violès |
| Description de l'action | <p>La Commune de Violes envisage la rénovation énergétique de ses bâtiments publics (écoles élémentaires, bibliothèque, école maternelle, ancienne école futur centre d'accueil périscolaire et mairie) ces bâtiments sont équipés de chaudières fuel anciennes (plus de 25 ans) énergivores et peu écologiques.</p> <p>La Commune a engagé la réhabilitation du bâtiment des anciennes écoles afin d'y installer l'accueil périscolaire. L'école maternelle, ce bâtiment et la mairie étant contigüe il a été envisagé de créer une chaufferie qui alimenterait ces trois bâtiments dans un premier temps, avec possibilité d'extension sur les écoles élémentaires et la bibliothèque à proximité immédiate dans une 2^{ième} tranche de travaux.</p> <p>L'installation sera dimensionnée pour l'exécution la 2^{ième} tranche.</p> <p>Plusieurs systèmes sont à l'étude ; chaudière à plaque, géothermie, PAC</p> |
| Partenaires | <ul style="list-style-type: none">- Etude d'opportunité réalisée par le SEV (syndicat d'énergie vauclusien)- Recherche de partenaire |
| Coût prévisionnel | <p>- Coût prévisionnel des travaux en cours d'évaluation environ 290 000 € TH pour la réalisation des 2 tranches de travaux englobant le raccordement de l'école maternelle, le futur centre de loisirs, la mairie, l'école élémentaire, la cantine scolaire et la bibliothèque</p> <p>Coût prévisionnel en cours d'évaluation, selon la note d'opportunité réalisée par le Syndicat d'Energie Vauclusien le taux de subventionnement</p> |

| | | | | |
|--|--|---------------|-------------------|------------|
| | pourrait atteindre 45% du coût des travaux. La commune va engager la recherche de subventions ou de partenariat afin de mener à bien ce projet | | | |
| Plan de financement | Dépenses | | Recettes | |
| | Pompe à Chaleur | 136 300.00 | Département | |
| | Maitrise d'œuvre | 26 100.00 | Fond chaleur | 112 600.00 |
| | Forage | 49 300.00 | DETR (CRTE) | 100 000.00 |
| | Réseau de chaleur | 63 800.00 | REGION ADEME | 18 000.00 |
| | Sous-stations | 14 500.00 | | |
| | Total HT | 290 000.00 | FCTVA | 57 000.00 |
| | TVA | 58 000.00 | | |
| | | Fonds propres | 60 400.00 | |
| Total | 348 000.00 | Total | 348 000.00 | |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> Travaux à réaliser en parallèle du projet de réhabilitation des anciennes écoles pour une fin des travaux fin 2023 | | | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux Réduction de la facture énergétique et des émissions de gaz à effet de serre | | | |

Qualité des équipements publics

Rénovation thermique et énergétique école maternelle La Souleïado

**Projet
n°**

20

| Orientation stratégique n° | RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS |
|-----------------------------------|--|
| Maître d'ouvrage | Commune de Camaret sur Aygues |
| Description de l'action | <p>Bâtiment scolaire des années 70-80 abritant 7 classes de maternelle dont l'une dans un bâtiment à part rénové en 2016. Il comprend également un réfectoire avec office attenant.</p> <p>Capacité d'accueil programmée : 200 élèves.</p> <p>L'opération est essentiellement axée sur la rénovation thermique et énergétique du bien : isolation, menuiseries, modes de chauffage et de production d'eau chaude, éclairage et réseaux électriques.</p> <p>Un audit énergétique de 2013 indiquait une performance thermique très moyenne de 249 kWhEP/m².</p> <p>L'isolation en toiture a été réalisée en 2017 mais reste insuffisante en termes de bilan énergétique et de confort thermique.</p> <p>Le programme prévoit des travaux d'isolations en façades, menuiseries et sols ainsi qu'une reprise complète du système de chauffage et de VMC en même temps qu'un passage en LED de l'éclairage.</p> <p>Une mise en conformité de l'accessibilité PMR est également prévue.</p> |
| Partenaires | Bureau d'études AC2i (DONZERE 26) ayant établi l'audit énergétique et le programme de travaux et qui en suivra la réalisation. |
| Coût prévisionnel | 400.000€ HT à préciser après étude réactualisée. |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• Autofinancement communal : objectif autofinancement 50%• CRTE : 25%• ADEME : 25% |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none">• Marchés et travaux : 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Indicateurs de performance énergétique AVANT/APRES |

| Orientation stratégique n° | RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS |
|-----------------------------------|---|
| Maître d'ouvrage | Commune de Sérignan du Comtat |
| Description de l'action | Changement de fenêtres de la mairie (à l'étage) Remplacement de 12 fenêtres |
| Partenaires | <ul style="list-style-type: none">• Commune• Prestataire externe (société de pose)• ABF |
| Coût prévisionnel | 20 000 € à 25 000 € HT |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• Autofinancement : 50%• CRTE : 50 % |
| Calendrier | Si inscription au BP 2022, réalisation sur l'année 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none">• Performance thermique du bâtiment• Consommation des fluides |

| Orientation stratégique n° | RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS | |
|-----------------------------------|---|---|
| Maître d'ouvrage | Commune de Sérignan-du-Comtat | |
| Description de l'action | <p>Démontage de bâti préfabriqué et reconstruction (maçonné ou bois) Agrandissement : dimension de la construction nouvelle : 70 m² environ Amélioration de la qualité des locaux + Changement d'une chaudière fuel par une chaudière granules avec silo pour le chauffage d'un bâtiment d'une surface de 469 m².</p> | |
| Partenaires | <ul style="list-style-type: none">• Commune• Prestataire externe (maître d'œuvre / architecte / société de construction et de pose)• ABF | |
| Coût prévisionnel | 100 000 € HT (bâti) + 20-25 000 € HT (chaudière) | |
| Plan de financement | <u>Travaux</u> <ul style="list-style-type: none">• CRTE : 35 %• Région : 30 %• Objectif autofinancement : 35 % | <u>Chaudière</u> <ul style="list-style-type: none">• CRTE 50 %• ADEME. 30 %• Autofinancement 20 % |
| Calendrier | Si inscription au BP 2022, réalisation sur les exercices 2022-2023 | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none">• Performance thermique du bâtiment• Consommation des fluides• Consommation d'énergie fossile | |

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique n° | RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS |
| Maître d'ouvrage | Commune de Piolenc |
| Description de l'action | <p>Après avoir réalisé un diagnostic de l'ensemble des toitures des bâtiments communaux, nous passons à l'étape réalisation en 2022.</p> <p>L'espace Acampado (bâtiment à la fois administratif et sportif, nécessite une action forte en matière d'isolation thermique.</p> <p>Les plaques de plafond s'envolent et n'assurent pas l'étanchéité souhaitée à la réduction de dépense énergétique, ceci d'autant que ce bâtiment excède 900 mètres carré et qu'il est concerné par la réduction des dépenses énergétiques (programme OPERAT)</p> |
| Partenaires | L'année 2022 verra la commune lancer son marché d'appel d'offres afin de prévoir la réalisation des travaux (étanchéité, rénovation isolation, reprise toiture en tuiles) |
| Coût prévisionnel | Uniquement des dépenses d'investissement estimées à 250 000 euros |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• Autofinancement communal : objectif autofinancement 50%• CRTE : 25%• ADEME : 25% |
| Calendrier | Lancement de l'appel d'offres en 2022 et travaux prévus au BP 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none">• Baisse de la dépense énergétique |

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique n° | RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS |
| Maître d'ouvrage | Commune de Piolenc |
| Description de l'action | Après avoir effectué un diagnostic général des toitures des bâtiments communaux, nous avons entamé un plan de rénovation. En 2022, nous le poursuivons avec des travaux de réfection de toiture de l'école publique de la Rocantine (toiture terrasse) |
| Partenaires | 2022 : inscription budgétaire des travaux et réalisation |
| Coût prévisionnel | Reprise de l'étanchéité, installation isolation : 100 000 euros HT en section investissement |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• Les dépenses seront engagées en 2022 et autofinancées 50%• CRTE : 50% |
| Calendrier | 2022 (période estivale car il s'agit d'une école) |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none">• Baisse de la dépense énergétique |

Qualité des équipements publics
Rénovation énergétique de l'école

**Projet
n°**

25

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique n° | RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS |
| Maître d'ouvrage | Commune de Lagarde-Paréol |
| Description de l'action | Rénovation complète de l'école municipale avec la création de 2 salles de classe et d'une salle d'éveil |
| Partenaires | <ul style="list-style-type: none">• Région• Etat• CCAOP |
| Coût prévisionnel | 500 000 HT travaux de second œuvre |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• CRET : 150 000 €• DETR 2021 : 100 000 €• Fonds de concours CCAOP : 125 000 €• Fonds propres : 125 000 € |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none">• Appel d'Offres 1er trimestre 2022• Travaux juillet 2022• Pour une durée de 1 an |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none">• Diminution de la facture énergétique• Diminution de l'empreinte carbone |

Qualité des équipements publics

Rénovation de l'espace technique du restaurant scolaire avec autoconsommation énergétique

**Projet
n°**

26

| Orientation stratégique n° | RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS |
|----------------------------|--|
| Maître d'ouvrage | Commune d'Uchaux |
| | Les normes sanitaires imposées par la pandémie de Covid-19 ont amené la commune à reconsidérer l'espace de restauration scolaire. En effet le respect de la distanciation physique oblige à la mise en place de trois services, ce qui complique l'organisation et surtout pénalise les enfants. Une des solutions envisagées est d'agrandir la salle de restaurant afin d'accueillir un plus grand nombre d'enfants en un seul service. |
| Description de l'action | Par ailleurs, malgré un entretien régulier, la partie technique (espace de fabrication, de préparation, de lavage, épicerie...) doit être ré-agencée et modernisée. Le bâtiment construit au début des années 1990, ne correspond plus aux normes actuelles et nécessite des interventions régulières. De plus, le nombre de commensaux ayant fortement augmenté depuis, la partie stockage des denrées, malgré une organisation à flux tendu, doit être réaménagée. Ceci est d'autant plus nécessaire que la loi EGALIM impose plus de fruits et de légumes dans les menus et de privilégier les circuits courts. Une place plus grande doit être prévue pour l'entreposage de ces denrées dans l'épicerie. Enfin la commune souhaite inscrire ce projet dans une démarche de développement durable en recherchant l'autoconsommation du bâtiment avec l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture. |
| Partenaires | La communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence a permis la réalisation d'un diagnostic pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. La commune s'appuiera sur cette étude pour le projet d'autoconsommation du restaurant scolaire. |
| Coût prévisionnel | <ul style="list-style-type: none">• ESTIMATIF 200 000 € |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• Autofinancement communal : objectif autofinancement 50%• CRTE : 25%• ADEME : 25% |

| | |
|--|--|
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des études et choix du MOE : 1er semestre 2022 • Marché de travaux : 3ème trimestre 2022 • Réalisation des travaux : été 2023 • Fin des travaux : avant la rentrée scolaire 2023/2024 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux • Réduction de la facture énergétique et des émissions de gaz à effet de serre |

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique n° | RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS |
| Maître d'ouvrage | Commune de Sainte-Cécile-les-Vignes |
| Description de l'action | L'éclairage de l'ensemble de l'école maternelle date de la construction des bâtiments, en 1985. Celui de la salle des fêtes accuse aussi le poids des années. Des remplacements ponctuels de luminaires ont été réalisés au fur et à mesure des pannes et il devient nécessaire de remplacer les tubes fluorescents par des luminaires à LED. |
| Partenaires | Commune |
| Coût prévisionnel | <ul style="list-style-type: none">• Matériel : 14 933,30 €HT• Travaux réalisés en régie |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• Conseil Départemental de Vaucluse au titre du CDST :• Commune : 8 959,- € |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none">• Réalisation des travaux au 2ème semestre 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none">• Economies d'électricité réalisées. |

| Orientation stratégique n° | RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS |
|--|--|
| Maître d'ouvrage | Commune de Sainte-Cécile-les-Vignes |
| Description de l'action | <p>L'éclairage du gymnase municipal a 11ans et est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Néons + éclairages à filaments pour les vestiaires- Projecteurs pour la halle de sport.- <p>Ces éclairages, qui fonctionnent toute la journée, 6 jours sur 7, sont énergivores en comparaison des éclairages LED.</p> <p>Couplés à des détecteurs de présence dans les vestiaires, ces éclairages permettraient de réaliser de substantielles économies d'énergie.</p> <p>De même pour les vestiaires du stade, l'éclairage est principalement constitué de tubes fluorescents.</p> <p>Ces éclairages sont principalement utilisés en fin de journée lors des entraînements et matchs du club de football local, le RC Provence, 6 jours sur 7. Il convient de les remplacer par des éclairages plus vertueux (LED) et couplés à des détecteurs de présence.</p> |
| Partenaires | Commune |
| Coût prévisionnel | <ul style="list-style-type: none">• Matériel + installation : 32 133,63 €HT |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• Commune : 32 133,63 € |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none">• Réalisation des travaux début 2ème semestre 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none">• Economies d'électricité réalisées. |

| QUALITE DES AMENAGEMENTS SUR L'ESPACE PUBLIC | |
|---|---|
| Orientation stratégique n° | |
| Maître d'ouvrage | Commune d'Uchaux |
| Description de l'action | <p>La commune d'Uchaux est constituée de trois hameaux : les Vincenty au sud, les Farjons au nord et au centre la Galle, centre bourg du territoire.</p> <p>Le hameau de la Galle centre névralgique, regroupe les services et commerces qui participent à la vie du village : école, mairie, agence postale, épicerie, coiffeur, restaurant. L'ensemble de ces activités, concentrées autour du parvis et de la place de la mairie, génèrent des flux de véhicules qui côtoient piétons et cyclistes.</p> <p>Une telle concentration dans un centre ancien où les rues étroites forment une boucle avec les routes départementales, génère des conflits entre les différents usagers. La commune d'Uchaux est amenée à envisager une nouvelle organisation de la circulation dans son centre ancien.</p> <p>De plus le projet d'itinéraire cyclable sécurisé devant relier les trois hameaux, traversera le hameau de la Galle en passant par la rue des Ecoles et la place de la mairie pour rejoindre la RD11 par la rue de l'Eglise.</p> <p>Des équipements de services pour les cyclistes sont envisagés comme point de halte : points de recharge pour les vélos électriques, points services réparations/locations de vélos, stationnements spécifiques.</p> <p>Afin de développer les modes doux, de redonner la place aux piétons et redynamiser la convivialité du village, il est envisagé de prévoir une nouvelle organisation de la circulation dans le centre ancien et sur la place de la mairie et de requalifier l'espace public : par des aménagements de parkings, une circulation laissant la priorité aux piétons, la création d'un accueil vélos.</p> |
| Partenaires | <p>Le projet de rénovation du centre bourg a déjà reçu le soutien de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence qui a accordé une aide financière au travers de l'attribution des fonds de concours.</p> <p>Par ailleurs dans le cadre de sa compétence Tourisme, l'intercommunalité prend en charge la création du local à vélos.</p> |

| | |
|--|--|
| Coût prévisionnel | <p>La pré-étude du CAUE prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification rue de l'église / placette des écoles : 109 000 € - Requalification place de la Mairie : 87 000 € - Construction local atelier parking nord : 87 000 € - Création piste cyclo piétonne vers le Valadas : 64 000 € - TOTAL : 347 000 € |
| Plan de financement | <p>Le financement du projet pourrait s'effectuer comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autofinancement : 50 % • Fonds de concours : 41 205 € • FRAT : à solliciter dès que l'étude sera finalisée • CDST : à solliciter |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> • Janvier 2022 : choix du MOE • 1er semestre 2022 : démarrage des travaux • 2ème semestre 2022 : fin des travaux |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Attractivité du centre-bourg • Développement touristique : taux de fréquentation |

| Orientation stratégique n° | QUALITE DES AMENAGEMENTS SUR L'ESPACE PUBLIC |
|----------------------------|---|
| Maître d'ouvrage | Commune de Lagarde-Paréol |
| Description de l'action | <p>Après une opération de mise en valeur du patrimoine du village avec la rénovation des rues et espaces publiques achevée en 2010, la rénovation de l'Eglise saint Antoine et le belvédère du village, la commune souhaite maintenant rénover ses équipements peu adaptés aux besoins et aux réglementations en vigueur. Elle souhaite inscrire ces programmes dans une démarche durable, tant dans les usages et les pratiques par la population, que pour la réalisation des constructions et les aménagements urbains, car au-delà du volet énergétique et environnemental, ces projets doivent s'inscrire et être en adéquation avec le patrimoine du village.</p> <p>Le projet porté par la commune s'inscrit dans une volonté de dynamisation du centre village.</p> <p>Le projet urbain se décompose en 3 opérations en cours d'études à des stades différents :</p> <ol style="list-style-type: none">1. La rénovation énergétique et mise en conformité de l'école au stade de la programmation (FICHE-ACTION n°25)2. L'aménagement de la place du village et la création du bistrot de pays en lien avec la cantine de l'école communale dont l'étude de faisabilité et programmatique a été réalisée par le CAUE du Vaucluse3. La réalisation de la maison Saint-Antoine comportant la nouvelle mairie, la salle des associations et 11 logements avec un parc de stationnement. Ce projet dont l'emprise actuelle comporte uniquement des ruines est au stade de l'APS. <p>En partenariat avec le CAUE du Vaucluse, la commune a réalisé une étude de faisabilité et programmatique du projet de place du village. Sur un espace d'environ 1500m2, le projet prévoit une aire de stationnement, la place elle-même, un bistrot de pays et la cantine au nord de la place, la réutilisation de l'actuelle mairie au sud (locaux de stockage, salle de petites réunions, bibliothèque par exemple).</p> |
| Partenaires | <ul style="list-style-type: none">• Commune• CAUE |

| | Montant estimatif des travaux : 760 000 € dont 500 000 € pour la rénovation énergétique de l'école (cf. fiche n°25) | | |
|--|---|----------------|----------------|
| Coût prévisionnel | Nature des postes de dépenses d'investissement | Montant | |
| | | HT | TTC |
| | ETUDES POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE & LA CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS | 80 000 | 96 000 |
| | ETUDE POUR LA CONSTRUCTION DU BISTROT DE PAYS ET DE LA CANTINE, TRANSFORMATION DE LA MAIRIE | 100 000 | 120 000 |
| | ETUDES POUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON SAINT ANTOINE | 80 000 | 96 000 |
| | ETUDES & TRAVAUX RENOVATION ENERGÉTIQUE DE L'ECOLE COMMUNALE | 500 000 | 600 000 |
| | TOTAL | 760 000 | 912 000 |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none"> Autofinancement communal : objectif autofinancement 40% Région : 30% CRTE : 15%€ Autre (CCAOP, etc.) : 15% | | |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> Date de début : consultation de MOE en vue du démarrage des études de maîtrise d'œuvre décembre 2021, démarrage travaux septembre 2022 Date de fin : livraison cantine rentrée scolaire 2023 Durée d'exécution : 18 mois de travaux | | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> Installation de nouveaux ménages dans le centre Taux de fréquentation Bistrot de Pays Maîtrise de la circulation en centre-bourg | | |

| Orientation stratégique n° | QUALITE DES AMENAGEMENTS SUR L'ESPACE PUBLIC |
|----------------------------|--|
| Maître d'ouvrage | Commune de Camaret-sur-Aygues |
| Description de l'action | <p>La commune de Camaret sur Aygues est engagée depuis plusieurs années dans une requalification urbaine de son cœur de village avec un triple objectif : mise en valeur du patrimoine, soutien au commerce de proximité et dynamisation touristique en liaison avec la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP).</p> <p>Après la requalification du tour de ville (qui a notamment permis de mettre en œuvre une circulation automobile maîtrisée et la création de cheminements doux et accessibles) et celle de l'entrée de ville, la commune entend poursuivre ce programme sur l'avenue du Mont Ventoux, le Rond-point des Amandiers et le chemin Battu. Il s'agit d'un axe très passant, permettant d'éviter la circulation en cœur de village et desservant 3 écoles de la commune, tant par véhicule que par cheminement piétonnier. Or la voirie est très dégradée tandis que le chemin piéton n'est pas accessible voire dangereux.</p> <p>Il s'agit donc d'une opération d'ensemble visant à une requalification qui permettra la réfection de la voirie tout en créant un cheminement piéton accessible et sécurisé, en conformité avec les objectifs du Plan de Déplacement Urbain.</p> |
| Partenaires | Bureau d'études C2i (Portes lès Valence-26) mandaté pour l'AVPS |
| Coût prévisionnel | 800.000 € HT pour l'ensemble du projet |
| Plan de financement | <ul style="list-style-type: none">• Autofinancement communal : objectif autofinancement 50%• Région / FRAT : 20%• CRTE : 30% |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none">• Etudes préalables : novembre 2022-juin 2022• Attribution des marchés : novembre 2022• Début des travaux : janvier 2023• Fin des travaux : septembre 2023 |

**Indicateurs
d'évaluation
proposés**

- Développement des mobilités douces,
- Maîtrise de la circulation en centre-bourg
- Amélioration de l'accès aux établissements scolaires

| Orientation stratégique n° | SERVICES A LA POPULATION |
|-----------------------------------|---|
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence |
| Description de l'action | <p>Le réseau France Services poursuit 3 objectifs :</p> <p>1- Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents ou de services publics itinérants, les bus France Services</p> <p>2- Une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales</p> <p>3- Une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services</p> <p>La CCAOP souhaite étendre l'offre du Bus Itinérant, pour faciliter encore davantage l'accès aux services des habitants.</p> |
| Partenaires | Etat |
| Coût prévisionnel | Equipements complémentaires estimés à 10 000 € HT |
| Plan de financement | Autofinancement |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none">• 1er semestre 2022 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none">• Accroître les services de proximité aux usagers• Réduire l'empreinte carbone en évitant les déplacements jusqu'au siège de la CC |



SYNTHESE

Liste des fiches intégrées au CRTE

| | |
|---------------------------------|--|
| <i>Camaret sur Aygues</i> | 5 fiches |
| <i>Lagarde Paréol</i> | 2 fiches |
| <i>Piolenc</i> | 3 fiches |
| <i>Sainte Cécile-les-Vignes</i> | 2 fiches |
| <i>Sérignan du Comtat</i> | 3 fiches |
| <i>Travaillan</i> | <i>0 fiche (inclus dans fiche n°4)</i> |
| <i>Uchaux</i> | 4 fiches |
| <i>Violès</i> | 2 fiches |
| <i>CCAOP</i> | 16 fiches |
| TOTAL | 37 fiches |
| <i>Fiches actions</i> | 32 |
| <i>Fiches projet</i> | 5 |

| AXE | Thèmes | Sous-thèmes | Projets communes - CCAOP | Projets communes - CCAOP | Fiche pour CRTE |
|--|--|--|---|------------------------------|-----------------|
| Définir une identité collective et un projet de territoire fédérateur | Projeter le territoire, ses habitants, ses acteurs, dans une vision commune du développement | Préservation des paysages Prise en compte de la biodiversité Vie locale, animation | <i>Etude stratégique de définition concertée d'une identité locale et d'un projet de territoire</i> | CCAOP | Action n°1 |
| Un territoire engagé dans la protection de l'environnement et la valorisation des ressources | Adaptation au changement climatique | Approche globale | <i>Mise en œuvre du Plan climat air énergie territorial du territoire</i> | CCAOP | Action n°2 |
| | | Désimperméabilisation des sols | <i>Etude sur le potentiel de désimperméabilisation à l'échelle du territoire</i> | CCAOP | Action n°3 |
| | | Traitement des îlots de chaleur | | | |
| | | Gestion des risques | <i>Confortement des digues</i> | CCAOP | Projet n°1 |
| | Gestion des ressources | Développement des ENR | <i>Plan développement PV (suite étude 2021)</i> | CCAOP Toutes les communes | Action n°4 |
| | | Gestion de l'éclairage | <i>Adaptation de l'éclairage public</i> | Piolenc | Action n°5 |
| | | | <i>Adaptation de l'éclairage public</i> | Uchaux | Action n°6 |
| | | Gestion de l'eau | <i>Mutualisation SDEP Construction d'une nouvelle station d'épuration avec valorisation énergétique boues</i> | CCAOP | Action n°7 |
| | Gestion des déchets | Valorisation de la filière du recyclage | <i>Eco-site de traitement des biodéchets</i> | CCAOP | Action n°8 |
| Un territoire qui accompagne ses entreprises dans leur parcours de vie | Economie productive | Economie circulaire | <i>Construction d'une déchetterie nouvelle génération avec ressourcerie</i> | CCAOP | Action n°9 |
| | | Accueil d'activités nouvelles | <i>Projet de ZAE agroalimentaire</i> | CCAOP | Projet n°2 |
| | | | <i>Développement d'un espace dédié au sein du bâtiment de la CCAOP</i> | CCAOP | Projet n°3 |
| | Tourisme durable | Accompagner le développement d'un tourisme durable | <i>Tourisme durable</i> | CCAOP | Projet n°4 |
| | Agriculture et autonomie alimentaire | Approvisionnement local / Circuits-courts | <i>Etude sur le potentiel agricole à l'échelle du territoire, avec réalisation d'une feuille de route</i> | CCAOP | Action n°10 |
| Un territoire qui favorise la qualité de vie de ses habitants | Mobilités | Développer les mobilités douces | <i>Acquisition d'un véhicule électrique pour le service espaces verts</i> | Camaret sur Aygues | Action n°11 |
| | | | <i>Création d'une liaison vélo entre la Via Rhona et la Via Venaissia</i> | CCAOP | Projet n°5 |
| | | | <i>Création d'une liaison douce entre 3 hameaux</i> | Uchaux | Action n°12 |

| | | | | | |
|--|---------------------------------|--|---|---------------------------------|--------------------|
| | | | <i>Schéma directeur des mobilités pour la commune</i> | <i>Sérignan du Comtat</i> | <i>Action n°13</i> |
| | | | <i>Développement de bornes VAE</i> | <i>CCAOP</i> | <i>Action n°14</i> |
| | Habitat | Rénovation énergétique des logements | <i>Convention CEDER</i> | <i>CCAOP</i> | <i>Action n°15</i> |
| | | | <i>Rénovation thermique et énergétique de 6 logements immeuble Les Amandiers</i> | <i>Camaret sur Aygues</i> | <i>Action n°16</i> |
| | | | <i>Rénovation thermique et énergétique logement de la Poste</i> | <i>Camaret sur Aygues</i> | <i>Action n°17</i> |
| | | | <i>Réhabilitation du bâtiment des anciennes écoles avec rénovation énergétique afin d'y accueillir l'accueil périscolaire</i> | <i>Violès</i> | <i>Action n°18</i> |
| | | | <i>Rénovation énergétique des bâtiments publics</i> | <i>Violès</i> | <i>Action n°19</i> |
| | Qualité des équipements publics | Rénovation énergétique des bâtiments | <i>Rénovation thermique et énergétique école maternelle La Souleiado</i> | <i>Camaret sur Aygues</i> | <i>Action n°20</i> |
| | | | <i>Rénovation mairie</i> | <i>Sérignan du Comtat</i> | <i>Action n°21</i> |
| | | | <i>Rénovation ALSH</i> | <i>Sérignan du Comtat</i> | <i>Action n°22</i> |
| | | | <i>Rénovation thermique de l'espace Acampado</i> | <i>Piolenc</i> | <i>Action n°23</i> |
| | | | <i>Réfection de toiture de l'école publique de la Rocantine</i> | <i>Piolenc</i> | <i>Action n°24</i> |
| | | | <i>Rénovation énergétique de l'école</i> | <i>Lagarde Paréol</i> | <i>Action n°25</i> |
| | | | <i>Rénovation de l'espace technique du restaurant scolaire avec autoconsommation énergétique</i> | <i>Uchaux</i> | <i>Action n°26</i> |
| | | | <i>Réhabilitation école maternelle et Salle des fêtes</i> | <i>Sainte Cécile-les-Vignes</i> | <i>Action n°27</i> |
| | | | <i>Réhabilitation Gymnase et vestiaires stade</i> | <i>Sainte Cécile-les-Vignes</i> | <i>Action n°28</i> |
| | Aménagements urbains | Qualité des aménagements sur l'espace public | <i>Aménagement du centre-bourg</i> | <i>Uchaux</i> | <i>Action n°29</i> |
| | | | <i>Aménagement du centre-bourg</i> | <i>Lagarde Paréol</i> | <i>Action n°30</i> |
| | | | <i>Aménagement du centre avec réfection de voiries</i> | <i>Camaret sur Aygues</i> | <i>Action n°31</i> |
| | Social | Services à la population | <i>Extension des services du bus "Espace services Itinérant"</i> | <i>CCAOP</i> | <i>Action n°32</i> |

| AXE | Thèmes | Sous-thèmes | Exemples de projets pouvant s'inscrire / CRTE | Projets CCAOP | Projets communes CCAOP | Rédaction fiche pour CRTE | Code couleur | |
|--|--|--|--|---|---|---------------------------|--------------------------|--|
| Définir une identité collective et un projet de territoire fédérateur | Projeter le territoire, ses habitants, ses acteurs, dans une vision commune du développement | Préservation des paysages | Valorisation du paysage | <i>Etude stratégique de définition concertée d'une identité locale et d'un projet de territoire</i> | | <i>Action n°1</i> | Camaret sur Aygues | |
| | | | Valorisation du patrimoine bâti | | | | Lagarde Paréol | |
| | | Prise en compte de la biodiversité | Valorisation du potentiel écologique | | | | Piolenc | |
| | | Vie locale, animation | Encourager la participation citoyenne | | | | Sainte Cécile-les-Vignes | |
| Un territoire engagé dans la protection de l'environnement et la valorisation des ressources | Adaptation au changement climatique | Approche globale | Plan climat air énergie territorial | <i>Mise en œuvre du Plan climat air énergie territorial du territoire</i> | | <i>Action n°2</i> | Sérignan du Comtat | |
| | | Désimperméabilisation des sols | Renaturalisation d'espaces publics (places, parkings, etc.) | <i>Etude sur le potentiel de désimperméabilisation à l'échelle du territoire</i> | | <i>Action n°3</i> | Travaillan | |
| | | Traitement des îlots de chaleur | Végétalisation de cours d'école / espaces publics, etc. | | | | Uchaux | |
| | | Gestion des risques | Protéger les biens et personnes contre l'aggravation des risques | <i>Confortement des digues</i> | | <i>Projet n°1</i> | Violès | |
| | Gestion des ressources | Développement des EnR | Projets PV (toitures, ombrères, centrales au sol, solaire flottant) | <i>Plan développement PV (suite étude 2021)</i> | | <i>Action n°4</i> | CCAOOP | |
| | | Gestion de l'éclairage | Renforcer la sobriété de l'éclairage | | <i>Adaptation de l'éclairage public</i> | <i>Action n°5</i> | TOTAL FICHES 37 | |
| | | | | | <i>Adaptation de l'éclairage public</i> | <i>Action n°6</i> | dont : | |
| | | Gestion de l'eau | Sécuriser et protéger la ressource en eau potable | <i>Mutualisation SDEP</i> | | <i>projet territoire</i> | Fiches actions 32 | |
| | | | Gestion des eaux usées | <i>Construction d'une nouvelle station d'épuration avec valorisation énergétique des boues</i> | | <i>Action n°7</i> | Fiches projets 5 | |
| Un territoire qui accompagne ses entreprises dans leur parcours de vie | Gestion des déchets | Valorisation de la filière du recyclage | Création, réemploi, modernisation des centres de tri, le recyclage et la valorisation des déchets, en particulier des biodéchets | <i>Eco-site de traitement des biodéchets</i> | | <i>Action n°8</i> | | |
| | Economie productive | Economie circulaire | Construction ressourcerie / recyclerie | <i>Construction d'une déchetterie nouvelle génération avec ressourcerie</i> | | <i>Action n°9</i> | | |
| | | Accueil d'activités nouvelles | Foncier d'activités dédié | <i>Projet de ZAE agroalimentaire</i> | | <i>Projet n°2</i> | | |
| | | Favoriser le recyclage urbain | Espaces de coworking | <i>Développement d'un espace dédié au sein du bâtiment de la CCAOP</i> | | <i>Projet n°3</i> | | |
| | Tourisme durable | Accompagner le développement d'un tourisme durable | | <i>Requalification de zones d'activités</i> | | <i>projet territoire</i> | | |
| | Agriculture et autonomie alimentaire | | | <i>Plan d'actions en faveur d'un tourisme durable</i> | | <i>Projet n°4</i> | | |
| | | Approvisionnement local / Circuits-courts | Approvisionnement local pour la restauration collective | <i>Etude sur le potentiel agricole à l'échelle du territoire, avec réalisation d'une feuille de route</i> | | <i>Action n°10</i> | | |
| Un territoire qui favorise la qualité de vie de ses habitants | Mobilités | Développer les mobilités douces | Développement d'une intermodalité locale (mobilité active pour court trajet, transport collectif et mode partagé, micromobilité, démobilité) et moins carbonée | | <i>Acquisition d'un véhicule électrique pour le service espaces verts</i> | <i>Action n°11</i> | | |
| | | | Création de voies cyclables | <i>Création d'une liaison vélo entre la Via Rhona et la Via Venaissia</i> | | <i>Projet n°5</i> | | |
| | | | | | <i>Création d'une liaison douce entre 3 hameaux</i> | <i>Action n°12</i> | | |
| | | | Schéma des déplacements | | <i>Schéma directeur des mobilités pour la commune</i> | <i>Action n°13</i> | | |
| | Habitat | Rénovation énergétique des logements | Encourager le développement de voitures électriques | <i>Développement de bornes VAE</i> | | <i>Action n°14</i> | | |
| | | | Rénovation des particuliers | <i>Convention CEDER</i> | | <i>Action n°15</i> | | |
| | | | Rénovation des logements sociaux | | <i>Rénovation thermique et énergétique de 6 logements immeuble Les Amandiers</i> | <i>Action n°16</i> | | |
| | Qualité des équipements publics | Rénovation énergétique des bâtiments | | | <i>Rénovation thermique et énergétique logement de la Poste</i> | <i>Action n°17</i> | | |
| | | | Rénovation d'une école / d'une salle des fêtes / foyer communal / équipement sportif, mairie, etc. | | <i>Réhabilitation du bâtiment des anciennes écoles avec rénovation énergétique afin d'y accueillir l'accueil périscolaire</i> | <i>Action n°18</i> | | |
| | | | | | <i>Rénovation énergétique des bâtiments public</i> | <i>Action n°19</i> | | |
| | | | | | <i>Rénovation thermique et énergétique école maternelle La Souleiado</i> | <i>Action n°20</i> | | |
| | | | | | <i>Rénovation mairie</i> | <i>Action n°21</i> | | |
| | | | | | <i>Rénovation ALSH</i> | <i>Action n°22</i> | | |
| | | | | | <i>Rénovation thermique de l'espace Acampado</i> | <i>Action n°23</i> | | |
| | | | | | <i>Réfection de toiture de l'école publique de la Rocantine</i> | <i>Action n°24</i> | | |
| | | | | | <i>Rénovation énergétique de l'école</i> | <i>Action n°25</i> | | |
| | | | | | <i>Rénovation de l'espace technique du restaurant scolaire avec autoconsommation énergétique</i> | <i>Action n°26</i> | | |
| | | | | | <i>Réhabilitation école maternelle et Salle des fêtes</i> | <i>Action n°27</i> | | |
| | | | | | <i>Réhabilitation Gymnase et vestiaires stade</i> | <i>Action n°28</i> | | |
| | Aménagements urbains | Qualité des aménagements sur l'espace public | Valorisation des centres-bourgs | | <i>Aménagement du centre-bourg</i> | <i>Action n°29</i> | | |
| | | | | | <i>Aménagement du centre-bourg</i> | <i>Action n°30</i> | | |
| | | | | | <i>Aménagement du centre avec réfection de voiries</i> | <i>Action n°31</i> | | |
| Social | Services à la population | Création de services mutualisés à la population | <i>Extension des services du bus "Espace services Itinérant"</i> | | | <i>Action n°32</i> | | |

Tableau pour convention financière

| Orientation | Thèmes | Action | Fiche pour CRTE | Maître d'ouvrage (MO) | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs |
|--|--|---|-----------------|--------------------------|--------------------|----------------|----------------|------------------------|
| Définir une identité collective et un projet de territoire fédérateur | Projeter le territoire, ses habitants, ses acteurs, dans une vision commune du développement | <i>Etude stratégique de définition concertée d'une identité locale et d'un projet de territoire</i> | Action n°1 | CCAOP | 50 000,00 € | 25 000,00 € | 25 000,00 € | 0,00 € |
| Un territoire engagé dans la protection de l'environnement et la valorisation des ressources | Adaptation au changement climatique | <i>Mise en œuvre du Plan climat air énergie territorial du territoire</i> | Action n°2 | CCAOP | 50 000,00 € | 25 000,00 € | 12 500,00 € | 12 500,00 € |
| | | <i>Etude sur le potentiel de désimperméabilisation à l'échelle du territoire</i> | Action n°3 | CCAOP | 50 000,00 € | 25 000,00 € | 12 500,00 € | 12 500,00 € |
| | | <i>Confortement des digues</i> | Projet n°1 | CCAOP | 5 000 000,00 € | 3 000 000,00 € | 1 000 000,00 € | 1 000 000,00 € |
| | Gestion des ressources | <i>Plan développement PV (suite étude 2021)</i> | Action n°4 | CCAOP | 2 000 000,00 € | 1 000 000,00 € | 500 000,00 € | 500 000,00 € |
| | | <i>Adaptation de l'éclairage public</i> | Action n°5 | Piolenc | 590 457,00 € | 295 228,50 € | 147 614,25 € | 147 614,25 € |
| | | | Action n°6 | Uchaux | 74 278,00 € | 40 852,90 € | 33 425,10 € | 0,00 € |
| | | <i>Construction d'une nouvelle station d'épuration avec valorisation énergétique des boues</i> | Action n°7 | CCAOP | 3 000 000,00 € | 1 800 000,00 € | 600 000,00 € | 600 000,00 € |
| | | <i>Eco-site de traitement des bio-déchets</i> | Action n°8 | CCAOP | 7 676 191,00 € | 3 874 175,34 € | 1 588 015,66 € | 2 210 000,00 € |
| Un territoire qui accompagne ses entreprises dans leur parcours de vie | Gestion des déchets | <i>Construction d'une déchetterie nouvelle génération avec ressourcerie</i> | Action n°9 | CCAOP | 1 500 000,00 € | 750 000,00 € | 290 000,00 € | 460 000,00 € |
| | Economie productive | <i>Projet de ZAE agroalimentaire</i> | Projet n°2 | CCAOP | 3 650 000,00 € | 2 455 000,00 € | 700 000,00 € | 495 000,00 € |
| | | <i>Développement d'un espace dédié au sein du bâtiment de la CCAOP</i> | Projet n°3 | CCAOP | 500 000,00 € | 250 000,00 € | 250 000,00 € | 0,00 € |
| | Tourisme durable | <i>Plan d'actions en faveur d'un tourisme durable</i> | Projet n°4 | CCAOP | <i>Non chiffré</i> | | 0,00 € | 0,00 € |
| Un territoire qui favorise la qualité de vie de ses habitants | Mobilités | <i>Etude sur le potentiel agricole à l'échelle du territoire, avec réalisation d'une feuille de route</i> | Action n°10 | CCAOP | 50 000,00 € | 25 000,00 € | 25 000,00 € | 0,00 € |
| | | <i>Acquisition d'un véhicule électrique pour le service espaces verts</i> | Action n°11 | Camaret sur Aygues | 23 405,00 € | 11 702,50 € | 11 702,50 € | 0,00 € |
| | | <i>Création d'une liaison vélo entre la Via Rhona et la Via Venaissia</i> | Projet n°5 | CCAOP | <i>Non chiffré</i> | | 0,00 € | 0,00 € |
| | | <i>Création d'une liaison douce entre 3 hameaux</i> | Action n°12 | Uchaux | 492 748,32 € | 240 507,28 € | 72 794,54 € | 179 446,50 € |
| | | <i>Schéma directeur des mobilités pour la commune</i> | Action n°13 | Sérignan du Comtat | 25 000,00 € | 12 500,00 € | 12 500,00 € | 0,00 € |
| | Habitat | <i>Développement de bornes VAE</i> | Action n°14 | CCAOP | 60 000,00 € | 30 000,00 € | 18 000,00 € | 12 000,00 € |
| | | <i>Convention CEDER</i> | Action n°15 | CCAOP | 23 782,00 € | 10 291,00 € | 0,00 € | 13 491,00 € |
| | | <i>Rénovation thermique et énergétique de 6 logements immeuble Les Amandiers</i> | Action n°16 | Camaret sur Aygues | 113 950,00 € | 56 975,00 € | 28 487,50 € | 28 487,50 € |
| | | <i>Rénovation thermique et énergétique logement de la Poste</i> | Action n°17 | Camaret sur Aygues | 85 269,00 € | 42 634,50 € | 21 317,25 € | 21 317,25 € |
| | Qualité des équipements publics | <i>Rehabilitation du bâtiment des anciennes écoles avec rénovation énergétique afin d'y accueillir l'accueil périscolaire</i> | Action n°18 | Violès | 484 000,00 € | 104 509,00 € | 100 000,00 € | 279 491,00 € |
| | | <i>Rénovation énergétique des bâtiments public</i> | Action n°19 | Violès | 290 000,00 € | 60 400,00 € | 100 000,00 € | 130 600,00 € |
| | | <i>Rénovation thermique et énergétique école maternelle La Souleiado</i> | Action n°20 | Camaret sur Aygues | 400 000,00 € | 200 000,00 € | 100 000,00 € | 100 000,00 € |
| | | <i>Rénovation mairie</i> | Action n°21 | Sérignan du Comtat | 25 000,00 € | 12 500,00 € | 12 500,00 € | 0,00 € |
| | | <i>Rénovation ALSH</i> | Action n°22 | Sérignan du Comtat | 125 000,00 € | 40 000,00 € | 47 500,00 € | 37 500,00 € |
| | | <i>Rénovation thermique de l'espace Acampado</i> | Action n°23 | Piolenc | 250 000,00 € | 125 000,00 € | 62 500,00 € | 62 500,00 € |
| | | <i>Réfection de toiture de l'école publique de la Rocantine</i> | Action n°24 | Piolenc | 100 000,00 € | 50 000,00 € | 50 000,00 € | 0,00 € |
| | | <i>Rénovation énergétique de l'école</i> | Action n°25 | Lagarde Paréol | 500 000,00 € | 125 000,00 € | 250 000,00 € | 125 000,00 € |
| Aménagements urbains | Aménagements urbains | <i>Rénovation de l'espace technique du restaurant scolaire avec autoconsommation énergétique</i> | Action n°26 | Uchaux | 200 000,00 € | 100 000,00 € | 50 000,00 € | 50 000,00 € |
| | | <i>Réhabilitation école maternelle et Salle des fêtes</i> | Action n°27 | Sainte Cécile-les-Vignes | 14 933,30 € | 8 959,00 € | 0,00 € | 5 974,30 € |
| | | <i>Réhabilitation Gymnase et vestiaires stade</i> | Action n°28 | Sainte Cécile-les-Vignes | 32 133,63 € | 32 133,63 € | 0,00 € | 0,00 € |
| | Social | <i>Aménagement du centre-bourg</i> | Action n°29 | Uchaux | 347 000,00 € | 173 500,00 € | 132 295,00 € | 41 205,00 € |
| | Aménagements urbains | <i>Aménagement du centre-bourg</i> | Action n°30 | Lagarde Paréol | 260 000,00 € | 104 000,00 € | 39 000,00 € | 117 000,00 € |
| | | <i>Aménagement du centre avec réfection de voiries</i> | Action n°31 | Camaret sur Aygues | 800 000,00 € | 400 000,00 € | 240 000,00 € | 160 000,00 € |
| | Social | <i>Extension des services du bus "Espace services Itinérant"</i> | Action n°32 | CCAOP | 80 000,00 € | 50 000,00 € | 30 000,00 € | 0,00 € |

| CREDITS ETAT | | | | | | | Autres partenaires | | | | |
|-------------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------|
| Total crédits Etat sollicités | Plan de relance | DETR | DSIL | Volet territorial du CPER | Contrats X.... | CRTE | CRET / FRAT Région | CD84 | CCAOP | Ademe / Agence de l'Eau | Autre |
| 25 000,00 € | | | | | | 25 000,00 € | | | | | |
| 12 500,00 € | | | | | | 12 500,00 € | | | | 12 500,00 € | |
| 12 500,00 € | | | | | | 12 500,00 € | | | | 12 500,00 € | |
| 1 000 000,00 € | | | | | | 1 000 000,00 € | | | | 1 000 000,00 € | |
| 500 000,00 € | | | | | | 500 000,00 € | 500 000,00 € | | | | |
| 147 614,25 € | | | | | | 147 614,25 € | | | | 147 614,25 € | |
| 33 425,10 € | | 33 425,10 € | | | | | | | | | |
| 600 000,00 € | 600 000,00 € | | | | | | | | | 600 000,00 € | |
| 1 588 015,66 € | | | 888 015,66 € | | | 700 000,00 € | 660 000,00 € | 450 000,00 € | | 1 100 000,00 € | |
| 290 000,00 € | | | | | | 290 000,00 € | 290 000,00 € | | | 170 000,00 € | |
| 700 000,00 € | 700 000,00 € | | | | | | 495 000,00 € | | | | |
| 250 000,00 € | | | | | | 250 000,00 € | | | | | |
| 0,00 € | | | | | | | | | | | |
| 25 000,00 € | | | | | | 25 000,00 € | | | | | |
| 11 702,50 € | | | | | | 11 702,50 € | | | | | |
| 0,00 € | | | | | | | | | | | |
| 72 794,54 € | | 72 794,54 € | | | | | 100 454,50 € | 78 992,00 € | | | |
| 12 500,00 € | | | | | | 12 500,00 € | | | | | |
| 18 000,00 € | | | | | | 18 000,00 € | 12 000,00 € | | | | |
| 0,00 € | | | | | | | | 13 491,00 € | | | |
| 28 487,50 € | | | | | | 28 487,50 € | | | | 28 487,50 € | FRAT+CD84 |
| 21 317,25 € | | | | | | 21 317,25 € | | | | 21 317,25 € | |
| 100 000,00 € | | 100 000,00 € | | | | | | 129 491,00 € | 150 000,00 € | | CD84+Fond de concours |
| 100 000,00 € | | 100 000,00 € | | | | | 18 000,00 € | | | 112 600,00 € | fond de chaleur |
| 100 000,00 € | | | | | | 100 000,00 € | | | | 100 000,00 € | |
| 12 500,00 € | | | | | | 12 500,00 € | | | | | |
| 47 500,00 € | | | | | | 47 500,00 € | 30 000,00 € | | | 7 500,00 € | CD84+Fond de concours |
| 62 500,00 € | | | | | | 62 500,00 € | | | | 62 500,00 € | ADEME |
| 50 000,00 € | | | | | | 50 000,00 € | | | | | |
| 250 000,00 € | | 100 000,00 € | | | | 150 000,00 € | | | 125 000,00 € | | Fond de concours |
| 50 000,00 € | | | | | | 50 000,00 € | | | | 50 000,00 € | |
| 0,00 € | | | | | | | | 5 974,30 € | | | |
| 0,00 € | | | | | | | | | | | |
| 132 295,00 € | | | | | | 132 295,00 € | | | 41 205,00 € | | |
| 39 000,00 € | | | | | | 39 000,00 € | 78 000,00 € | | 39 000,00 € | | |
| 240 000,00 € | | | | | | 240 000,00 € | 160 000,00 € | | | | |
| 30 000,00 € | | | | | | 30 000,00 € | | | | | |
| 6 562 651,80 € | 1 300 000,00 € | 406 219,64 € | 888 015,66 € | 0,00 € | 280 000,00 € | 3 688 416,50 € | 2 343 454,50 € | 677 948,30 € | 355 205,00 € | 3 425 019,00 € | 0,00 € |
| 23% | 4% | 1% | 3% | 0% | 1% | 13% | 8% | 2% | 1% | 12% | 0% |

concours CCAOP

concours CCAOP

irs CCAOP

fonds de concours CCAOP

fonds de concours CCAOP

Tableau pour convention financière

| Orientation | Thèmes | Action | Fiche pour CRTE | Maître d'ouvrage (MO) | Année de réalisation | Année de réalisation | |
|--|---|---|--------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|--|
| Définir une identité collective et un projet de territoire fédérateur | Projeter le territoire, ses habitants, ses acteurs, dans une vision commune du développement | <i>Etude stratégique de définition concertée d'une identité locale et d'un projet de territoire</i> | Action n°1 | CCAOP | 2022 | | |
| Un territoire engagé dans la protection de l'environnement et la valorisation des ressources | Adaptation au changement climatique | <i>Mise en œuvre du Plan climat air énergie territorial du territoire</i> | Action n°2 | CCAOP | | 2022-2023 | |
| | | <i>Etude sur le potentiel de désimperméabilisation à l'échelle du territoire</i> | Action n°3 | CCAOP | 2022 | | |
| | | <i>Confortement des digues</i> | Projet n°1 | CCAOP | | 2023-2025 | |
| | Gestion des ressources | <i>Plan développement PV (suite étude 2021)</i> | Action n°4 | CCAOP | 2022 | | |
| | | <i>Adaptation de l'éclairage public</i> | Action n°5 | Piolenc | 2022 | | |
| | | <i>Construction d'une nouvelle station d'épuration avec valorisation énergétique des boues</i> | Action n°7 | CCAOP | Etudes 2022 | 2023-2024 | |
| | | <i>Eco-site de traitement des bio-déchets</i> | Action n°8 | CCAOP | Etudes 2022 | 2023-2023 | |
| | | <i>Construction d'une déchetterie nouvelle génération avec ressourcerie</i> | Action n°9 | CCAOP | Etudes 2022 | 2023-2024 | |
| Un territoire qui accompagne ses entreprises dans leur parcours de vie | Economie productive | <i>Projet de ZAE agroalimentaire</i> | Projet n°2 | CCAOP | | 2023-2024 | |
| | | <i>Développement d'un espace dédié attenant au nouveau siège de la CCAOP</i> | Projet n°3 | CCAOP | 2022-2023 | | |
| | Tourisme durable | <i>Plan d'actions en faveur d'un tourisme durable</i> | Projet n°4 | CCAOP | | 2023-2024 | |
| | Agriculture et autonomie alimentaire | <i>Etude sur le potentiel agricole à l'échelle du territoire, avec réalisation d'une feuille de route</i> | Action n°10 | CCAOP | 2022 | | |
| | Mobilités | <i>Acquisition d'un véhicule électrique pour le service espaces verts</i> | Action n°11 | Camaret sur Aygues | 2022 | | |
| Un territoire qui favorise la qualité de vie de ses habitants | | <i>Création d'une liaison vélo entre la Via Rhona et la Via Venaissia</i> | Projet n°5 | CCAOP | Etudes 2022 | | |
| | | <i>Création d'une liaison douce entre 3 hameaux</i> | Action n°12 | Uchaux | 2021-2022 | | |
| | | <i>Schéma directeur des mobilités pour la commune</i> | Action n°13 | Sérignan du Comtat | 2022 | | |
| | | <i>Développement de bornes VAE</i> | Action n°14 | CCAOP | | 2023-2024 | |
| Habitat | <i>Convention CEDER</i> | Action n°15 | CCAOP | 2022 | | | |
| | <i>Rénovation thermique et énergétique de 6 logements immeuble Les Amandiers</i> | Action n°16 | Camaret sur Aygues | 2022 | | | |
| | <i>Rénovation thermique et énergétique logement de la Poste</i> | Action n°17 | Camaret sur Aygues | 2022 | | | |
| Qualité des équipements publics | <i>Réhabilitation du bâtiment des anciennes écoles avec rénovation énergétique afin d'y accueillir l'accueil nériscolaire</i> | Action n°18 | Violès | 2022 | | | |
| | <i>Rénovation énergétique des bâtiments public</i> | Action n°19 | Violès | 2022 | | | |
| | <i>Rénovation thermique et énergétique école maternelle La Souleïado</i> | Action n°20 | Camaret sur Aygues | | 2023 | | |
| | <i>Rénovation mairie</i> | Action n°21 | Sérignan du Comtat | 2022 | | | |
| | <i>Rénovation ALSH</i> | Action n°22 | Sérignan du Comtat | 2022 | | | |
| | <i>Rénovation thermique de l'espace Acampado</i> | Action n°23 | Piolenc | 2022 | | | |
| | <i>Réfection de toiture de l'école publique de la Rocantine</i> | Action n°24 | Piolenc | 2022 | | | |
| | <i>Rénovation énergétique de l'école</i> | Action n°25 | Lagarde Paréol | 2022 | | | |
| | <i>Rénovation de l'espace technique du restaurant scolaire avec autoconsommation énergétique</i> | Action n°26 | Uchaux | 2022 | | | |
| | <i>Réhabilitation école maternelle et Salle des fêtes</i> | Action n°27 | Sainte Cécile-les-Vignes | 2022 | | | |
| | <i>Réhabilitation Gymnase et vestiaires stade</i> | Action n°28 | Sainte Cécile-les-Vignes | | 2023 | | |
| Aménagements urbains | <i>Aménagement du centre-bourg</i> | Action n°29 | Uchaux | 2022 | | | |
| | <i>Aménagement du centre-bourg</i> | Action n°30 | Lagarde Paréol | 2022 | | | |
| | <i>Aménagement du centre avec réfection de voiries</i> | Action n°31 | Camaret sur Aygues | 2022 | | | |
| Social | <i>Extension des services du bus "Espace services Itinérant"</i> | Action n°32 | CCAOP | 2022 | | | |

| Ventilation financière | | | | | | |
|------------------------|----------------|----------------|---------|-----------|------------------------|------|
| Montant total | 2022 | 2023-2024 + | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs | |
| 50 000,00 € | 50 000,00 € | | 50% | 50% | 0% | 100% |
| 50 000,00 € | | 50 000,00 € | 50% | 25% | 25% | 100% |
| 50 000,00 € | 50 000,00 € | | 50% | 25% | 25% | 100% |
| 5 000 000,00 € | | 5 000 000,00 € | 60% | 20% | 20% | 100% |
| 2 000 000,00 € | 2 000 000,00 € | | 50% | 25% | 25% | 100% |
| 590 457,00 € | 590 457,00 € | | 50% | 25% | 25% | 100% |
| 74 278,00 € | 74 278,00 € | | 55% | 45% | 0% | 100% |
| 3 000 000,00 € | | 3 000 000,00 € | 60% | 20% | 20% | 100% |
| 7 676 191,00 € | | 7 676 191,00 € | 50% | 21% | 29% | 100% |
| 1 500 000,00 € | | 1 500 000,00 € | 50% | 19% | 31% | 100% |
| 3 650 000,00 € | | 3 650 000,00 € | 67% | 19% | 14% | 100% |
| 500 000,00 € | | 500 000,00 € | 50% | 50% | 0% | 100% |
| Non chiffré | | | | | | 0% |
| 50 000,00 € | 50 000,00 € | | 50% | 50% | 0% | 100% |
| 23 405,00 € | 23 405,00 € | | 50% | 50% | 0% | 100% |
| Non chiffré | | | | | | 0% |
| 492 748,32 € | 492 748,32 € | | 49% | 15% | 36% | 100% |
| 25 000,00 € | 25 000,00 € | | 50% | 50% | 0% | 100% |
| 60 000,00 € | | 60 000,00 € | 50% | 30% | 20% | 100% |
| 23 782,00 € | 23 782,00 € | | 43% | 0% | 57% | 100% |
| 113 950,00 € | 113 950,00 € | | 50% | 25% | 25% | 100% |
| 85 269,00 € | 85 269,00 € | | 50% | 25% | 25% | 100% |
| 484 000,00 € | 484 000,00 € | | 22% | 21% | 58% | 100% |
| 290 000,00 € | 290 000,00 € | | 21% | 34% | 45% | 100% |
| 400 000,00 € | | 400 000,00 € | 50% | 25% | 25% | 100% |
| 25 000,00 € | 25 000,00 € | | 50% | 50% | 0% | 100% |
| 125 000,00 € | 125 000,00 € | | 32% | 38% | 30% | 100% |
| 250 000,00 € | 250 000,00 € | | 50% | 25% | 25% | 100% |
| 100 000,00 € | 100 000,00 € | | 50% | 50% | 0% | 100% |
| 500 000,00 € | 500 000,00 € | | 25% | 50% | 25% | 100% |
| 200 000,00 € | 200 000,00 € | | 50% | 25% | 25% | 100% |
| 14 933,30 € | 14 933,30 € | | 60% | 0% | 40% | 100% |
| 32 133,63 € | | 32 133,63 € | 100% | 0% | 0% | 100% |
| 347 000,00 € | 347 000,00 € | | 50% | 38% | 12% | 100% |
| 260 000,00 € | 260 000,00 € | | 40% | 15% | 45% | 100% |
| 800 000,00 € | 800 000,00 € | | 50% | 30% | 20% | 100% |
| 80 000,00 € | 80 000,00 € | | 63% | 38% | 0% | 100% |

28 923 147,25 €

7 054 822,62 €

21 868 324,63 €

50%

29%

21%

100%

24%

76%

Commentaires

lancement étude fin 2022 - Mise en œuvre dès 2023

Lancement études fin 2022 à 2024

Plan pluriannuel de travaux 2025-2030

Lancement études 2022

Début travaux fin 2022

2022 : Etudes préalables / dossier demande autorisation

2023-2024 : Travaux

2022 : Etudes préalables

2023-2024 : Travaux

2022 : Etudes préalables

2023-2024 : Travaux

2022 : Etudes préalables

2023-2024 : Travaux

Procédures administratives en 2022

Acquisitions foncières en 2023

Travaux de viabilisation en 2024

Schéma de déplacements et de mobilité : 1er semestre 2022

Lancement du marché de travaux : 4ème trimestre 2022

Travaux échelonnés sur 2023 et 2024

FRAT+CD84

CD84+Fond de concours CCAOP

fond de chaleur

CD84+Fond de concours CCAOP

ADEME

Fond de concours CCAOP

Démarrage travaux septembre 2022

Date de fin : livraison cantine rentrée scolaire 2023

Etudes préalables : novembre 2022-juin 2022

Attribution des marchés : novembre 2022 / Début des travaux : janvier 2023